

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE MAZEAUD

1. Réduction du temps de travail. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 2)

MM. François Guillaume,
Jean-Claude Sandrier,
René Couanau,
Mme Odile Saugues,
MM. Robert Galley,
Ernest Moutoussamy,
Renaud Dutreil,
Gérard Fuchs,
Pierre Lellouche,
Jean-Jacques Jégou,
Gérard Terrier,
Philippe Auberger,
Marc Laffineur,
Philippe Vuilque,
Eric Doligé,
Jean-Jacques Weber,
Alain Vidalies,
Bernard Accoyer,
Jean-Antoine Léonetti,
Jean-Claude Daniel,
Jean-Paul Charié,
Marcel Rogemont,
Renaud Muselier,
Jean-Louis Fousseret,
Pierre Cohen,
Patrick Bloche,

Jean-Paul Bacquet,
Yann Galut.

Clôture de la discussion générale.

Suspension et reprise de la séance (p. 31)

M. le président.

Rappel au règlement.

MM. François Goulard, le président.

Suspension et reprise de la séance

Rappel au règlement (p. 32)

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, M. le président.

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 32)

Motion de renvoi en commission de M. François Bayrou :
M. Jacques Barrot, Mme Martine Aubry, ministre de
l'emploi et de la solidarité.

M. le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Dépôt de rapports (p. 40).

3. Ordre du jour (p. 40).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE MAZEAUD, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à vingt et une heures.*)

1

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail (nos 512, 652).

Discussion générale (*suite*)

M. le président. Cet après-midi, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. François Guillaume, pour cinq minutes.

M. François Guillaume. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, le projet de loi que vous nous présentez suscite à la fois beaucoup d'espoir chez les chômeurs et beaucoup d'inquiétudes chez les chefs d'entreprises qui redoutent les nouvelles contraintes qui vont peser sur la compétitivité de leur entreprise. Si l'inquiétude des seconds est fondée, je crains que l'espoir des premiers, que vous avez excessivement suscité par vos déclarations optimistes annonçant la création d'au moins 500 000 emplois, ne se concrétise pas.

En effet, plus que le principe d'une réduction du temps de travail, qui peut ponctuellement s'envisager, c'est la méthode dogmatique et autoritaire avec laquelle vous l'engagez qui conduit à l'échec. Votre démarche est avant tout idéologique, fondée sur un esprit de système ; pire, elle est en contradiction avec les réalités contemporaines.

M. Christian Cuvilliez. Quel ton de procureur !

M. François Guillaume. Reposant sur des archaïsmes économiques, elle ne répond pas aux exigences d'une économie ouverte soumise à une concurrence internationale. Celle-ci, exacerbée par l'abaissement des barrières douanières, la diminution du coût du transport, le transfert toujours plus rapide des technologies d'un continent à l'autre, l'effondrement des monnaies asiatiques et les perturbations commerciales qu'on peut en attendre, oblige déjà les entreprises des pays industrialisés

à des efforts permanents de compétitivité pour compenser le niveau de leurs salaires comparativement plus élevés qu'ailleurs.

Qui plus est, en généralisant unilatéralement la réduction du temps de travail, vous niez la diversité des situations car toutes les industries ne seront pas touchées de la même façon. Entre les grandes entreprises, confrontées à la concurrence internationale et engagées dans une véritable guerre économique, et les entreprises de service, dont le marché est naturellement protégé par le caractère local de leur champ d'exercice, il n'y a pas de commune mesure. Si ces dernières n'auront d'autres ressources que d'augmenter leurs prix, à condition qu'elles le puissent, et au risque de perdre des clients et donc du volume de travail, les premières, par contre, seront condamnées à comprimer les composantes de leur prix de revient pour conserver leur marché, y compris en supprimant des emplois, à moins qu'elles ne délocalisent une partie de leurs activités dans les pays à bas salaires.

Ne prenons pas de tels risques ! C'est au cœur de chaque entreprise, dans une confrontation salariés-patron, qu'une réduction progressive du temps de travail aurait dû être encouragée, en contrepartie d'une organisation du travail et de sa répartition dans l'année compatible avec les contraintes techniques, économiques, commerciales et saisonnières particulières à chaque firme.

Mais rien ne résiste à votre bel entêtement ! Vous persistez à croire que la réponse est dans la répartition arithmétique du travail disponible : une théorie qui va à l'encontre de la réalité puisque ce sont les pays où la durée annuelle du travail est la plus longue qui créent le plus d'emplois et qui détiennent les taux de chômage les plus bas des pays industrialisés.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est faux !

M. François Guillaume. Si l'on vous suit, la France, pays où déjà la vie active commence le plus tard et finit le plus tôt, sera aussi celui où la durée annuelle du travail sera la plus courte. A la grande satisfaction, d'ailleurs, de nos concurrents qui vous ont déjà adressé leurs compliments, tel M. Gerhard Schröder, leader socialiste allemand.

M. Pierre Lellouche. Eh oui !

M. François Guillaume. Car aucun de nos partenaires européens n'est prêt à nous suivre sur cette voie : en témoigne votre échec au sommet de Luxembourg. A votre rigidité, nos partenaires répondent par une plus grande flexibilité.

Plutôt que d'ajouter aux difficultés des entreprises, il appartient à l'Etat, madame le ministre, de créer les conditions les plus favorables à l'emploi. Votre politique générale ne le permet pas. Pour qu'une entreprise se développe et embauche, il lui faut un marché. Or, au cours des négociations commerciales que les gouvernements auxquels vous avez appartenu ont conduites pendant cinq ans, la France a accepté un démantèlement des

protections douanières européennes, qui sont désormais deux fois moins fortes en moyenne que celles des Etats-Unis ou du Japon.

Il faut de l'argent bon marché. Or, en valeur réelle, nos taux restent supérieurs d'au moins un point à ceux de l'Allemagne.

Il faut un taux de change favorable. Or votre collègue Dominique Strauss-Kahn, tout en se réjouissant de la divine surprise de la réévaluation du dollar, continue à arrimer le franc au mark et s'apprête à faire entrer notre devise dans l'euro à un niveau qui continuera à asphyxier notre économie.

Il faut une formation adaptée aux emplois offerts. Aussi est-on stupéfait des décisions prêtées à votre collègue Claude Allègre de réduire les moyens des IUT, dont les qualifications répondent le mieux aux besoins des entreprises.

M. François Goulard. Très juste !

M. René Couanau. M. Allègre n'en rate pas une !

M. François Guillaume. Il faut une législation du travail qui tienne compte des réalités nouvelles de la mondialisation en introduisant les flexibilités nécessaires, ce qui ne nuit en rien au maintien des acquis sociaux essentiels auxquels les salariés sont fort justement attachés. Mais vous vous y refusez.

Il faut lutter efficacement contre le travail au noir. Pourtant, vous faites tout le contraire en créant les conditions de son développement pour les résidents et en encourageant l'arrivée des clandestins dans notre pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Christian Cuvilliez. Le ton est celui d'un procureur et il s'agit d'un procès en sorcellerie ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Guillaume. Il faut réduire les charges des entreprises. Mais vous faites tout le contraire depuis six mois. Ce fut notamment le cas lors du vote de la loi de finances pour 1998.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Et vous, ce fut pendant quatre ans, monsieur le ministre !

M. François Guillaume. Au total, vous vous fourvoyez gravement. Et, *in fine*, votre loi portera préjudice aux salariés qui se verront opposer pour contrepartie de la réduction des horaires un coup de frein à la hausse des rémunérations, une volonté patronale d'accroître la compétitivité par des exigences de rythme de travail et, pour les moins qualifiés, une sélection à l'embauche plus rigoureuse propre à accroître le nombre des exclus.

M. le président. Vous devez conclure, mon cher collègue.

M. François Guillaume. Je termine, monsieur le président.

A votre projet, je préfère une vraie politique contractuelle, fruit d'une négociation entreprise par entreprise. Je préfère la perspective du temps choisi. Mais si vous persistez, ce que je crains, répondez au moins aux questions essentielles. Le SMIC horaire doit-il être augmenté de 11 % pour faire bénéficier d'un avantage comparatif les titulaires d'un emploi à temps partiel ?

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je l'ai dit hier ! Il fallait écouter !

M. François Guillaume. Quant aux fonctionnaires...

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de conclure !

M. François Guillaume. J'en finis, monsieur le président.

A toutes ces questions, madame la ministre, ne nous opposez pas vos habituelles non-réponses. La nécessaire clarté du débat sur un sujet aussi sensible en souffrirait gravement.

M. Philippe Auberger. Ce ne serait pas la première fois !

M. François Guillaume. En tout cas, si vous persistez à vouloir donner à la réduction du temps de travail un caractère obligatoire et universel, croyez bien que nous nous y opposerons fermement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je rappelle à chacun qu'il faut respecter son temps de parole. Certes, cinq minutes, c'est peu, mais il fallait vous entendre avec vos groupes respectifs.

La parole est à M. Jean-Claude Sandrier, pour cinq minutes.

M. Jean-Claude Sandrier. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, les dangers qui menacent une mise en œuvre efficace et les effets positifs des 35 heures sur l'emploi sont repérés : annualisation et flexibilité sans limite, heures supplémentaires non dissuasives, compensation non intégrale des salaires ou encore refus politique de certains patrons.

M. Philippe Auberger. Est-ce possible ?

M. Jean-Claude Sandrier. Je me bornerai à évoquer la question des salaires. La semaine dernière, ici même, le ministre de l'économie et des finances déclarait fort justement que l'axe central de l'action gouvernementale en matière d'emploi était « la relance de la croissance par la consommation ».

Sous peine d'annuler d'un côté les effets de ce que l'on construit de l'autre, je pense qu'il convient d'y regarder à deux fois avant d'écouter le chant des sirènes patronales sur la prétendue nécessité d'une compensation salariale non intégrale lors du passage aux 35 heures.

D'abord pour une raison très simple, c'est que l'on ne comprendrait pas pourquoi, sans la loi, des dizaines et des dizaines d'entreprises ont déjà abaissé la durée du travail à 35 heures, certaines même en dessous et sans diminution de salaire ni pourquoi d'autres s'approprient à la faire, en France et en Europe. Mais surtout, les raisons qui motiveraient cette non-compensation – à savoir le coût élevé et une compétitivité dégradée – ne sont pas fondées.

Sur la base d'un salaire médian le coût, à cinq ans, serait de 2 % avec les aides prévues par le projet de loi. Autant dire que lorsque nous marchons sur les bases d'une hausse moyenne de la productivité de 40 % sur dix ans, il y aura bien longtemps, à cette échéance, que le coût du passage aux 35 heures aura été amorti.

Certains ne manqueront pas de dire que, malgré tout, l'écart de compétitivité grandira avec les pays qui, eux, font pression sur les coûts salariaux et les charges sociales.

Leur objectif, il faut le dire, est bien le développement des bas salaires, du temps partiel, de la précarité meurtrière et souvent de la misère, comme cela se produit dans les pays dont on nous dit, statistiques – discutables – du chômage à l'appui, qu'ils ont trouvé la bonne solution. On ne précise d'ailleurs pas pour qui !

De nombreux économistes l'affirment aujourd'hui, les bas salaires, la précarité et la flexibilité ne sont nullement les ferments d'une efficacité croissante du travail. Il vaut donc mieux chercher ailleurs les atouts de la compétitivité.

Ajoutons que la réduction massive, ces quinze dernières années, de la part des salaires dans la valeur ajoutée n'a pas fait baisser le chômage, bien au contraire, et qu'en appliquant les 35 heures sans perte de salaire nous serions encore en dessous des Etats-Unis sur ce plan. Dans le même temps, les actifs financiers des entreprises ont pratiquement doublé en France.

En fait, le grand problème est que la déflation salariale s'est accompagnée d'une véritable inflation financière. Le grand chantier civique qu'il nous faut désormais mener est bien celui du désarmement du pouvoir financier (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) tant il est vrai que la liberté totale de circulation des capitaux constitue aujourd'hui le plus grand facteur de déstabilisation de la démocratie.

Demander la non-compensation salariale intégrale serait donc non seulement injuste mais provocateur, puisque cela reviendrait à demander à ceux qui ont supporté le plus les choix économiques et politiques passés de faire à nouveau l'effort, alors que ceux qui en ont profité, souvent au-delà de toute mesure, seraient largement, pour ne pas dire totalement, épargnés.

De plus, ce serait inefficace dans la mesure où la limitation ou la baisse relative des salaires affaiblirait la demande et donc la possibilité de création d'emplois. La crise du Sud-Est asiatique doit, au contraire, nous rendre particulièrement attentifs et nous conduire à mettre en œuvre les moyens d'une forte relance interne de la consommation.

M. François Goulard. A cet égard, le texte n'aura aucun effet !

M. Jean-Claude Sandrier. Si allègement de coûts il doit y avoir, attaquons-nous non pas aux coûts utiles à la société et aux facteurs de relance mais aux coûts parasites, à savoir les charges et prélèvements financiers qui pèsent sur les entreprises. L'aide aux PME-PMI pour l'emploi, la formation et les 35 heures pourraient ainsi se traduire par la bonification de taux d'intérêt et l'abaissement des charges financières.

M. le président. Mon cher collègue, il vous faut conclure !

M. Jean-Claude Sandrier. Je conclus, monsieur le président.

Le risque est trop grand, en allégeant les charges sociales sur les bas salaires, de voir ceux-ci très rapidement tirés vers le bas.

Telles sont, madame la ministre, les réflexions que je tenais à apporter, au nom du groupe communiste pour que ce projet de loi, qui peut et doit avoir un retentissement historique en France et en Europe, réponde pleinement à l'attente des Français et soit efficace en termes de création d'emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Bernard Outin. Démonstration irréfutable !

M. François Goulard. Discours préhistorique !

M. le président. La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Madame le ministre, vous avez donc décidé, envers et contre tout...

M. Gérard Fuchs. Avec le soutien de la majorité !

M. René Couanau. ... de faire de la réduction légale, massive, rapide et généralisée du temps de travail le socle de votre politique de l'emploi, estimant qu'elle va produire des effets dans une proportion jamais atteinte par les politiques précédentes.

Nous contestons et votre analyse et votre décision.

M. François Goulard. Très bien !

M. René Couanau. Bien des raisons nous dissuadent de vous suivre sur ce terrain-là. Je les résumerai en trois points.

Tout d'abord, en privilégiant presque exclusivement cette mesure, qui mobilisera tout de même, à l'issue du dispositif, plusieurs dizaines de milliards de crédits publics, vous allez à l'encontre de notre conviction : les solutions au chômage résident non pas dans une seule démarche, mais dans un éventail d'actions cohérentes et complémentaires.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est ce que j'ai dit !

M. René Couanau. Celles-ci devraient être définies, selon nous, autour de quatre axes forts : la stimulation de la croissance ; l'allègement des charges, notamment celles qui pèsent sur les bas salaires ; l'aménagement-réduction du temps de travail je vous le concède, mais qui devrait être concerté et dans son calendrier, et dans ses modalités ; enfin, l'activation des dépenses du chômage et de l'assistance par la création d'emplois durables, dans le secteur privé, si possible le secteur public et collectif, si nécessaire.

Sur le premier point, la croissance, il n'est pas sûr, malheureusement, que la loi des 35 heures telle que vous l'imposez ne produise pas un effet de ralentissement. La croissance, en effet, repose avant tout sur la confiance ; et la confiance, madame le ministre, ce n'est pas une loi péremptoire qui l'entretiendra.

M. François Goulard. Très juste !

M. René Couanau. Sur le deuxième point, l'allègement des charges, il est significatif que votre majorité, en commission, ce matin, ait pris la malheureuse décision de suspendre, contre tous les usages, la discussion de notre proposition de loi qui sera examinée vendredi prochain.

M. François Goulard. Tout à fait !

M. René Couanau. Elle vise à alléger durablement et fortement les charges pesant sur les bas salaires. Les petites entreprises, les entreprises de main-d'œuvre, notamment du textile, apprécieront votre blocage.

Enfin, sur l'activation des dépenses du chômage et de l'assistance, j'ai déposé un amendement pour inciter les partenaires sociaux, dans cet état d'urgence, à renégocier rapidement le système d'assurance-chômage. Votre majorité n'a pas daigné l'accepter.

Votre projet n'est pas acceptable pour deux raisons.

La première, la raison essentielle, tient au contenu de l'article 1^{er}. Autant les dispositions qui figurent aux articles suivants pourraient donner lieu de notre part – et c'est le cas – à discussion et propositions, autant l'obligation qui sera faite aux entreprises de respecter une durée légale de 35 heures à une date déterminée et quelle que soit leur situation nous paraît décalée par rapport à l'objectif poursuivi, c'est-à-dire l'emploi, et par rapport aux réalités économiques.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. René Couanau. A ce sujet, madame le ministre, vous avez parlé de pari. Or il nous paraît dangereux de parier en la matière en soumettant la totalité des entreprises à l'obligation de la réduction. Car il s'agit bien là d'un pari irréversible.

M. Yves Fromion. Pas du tout ! Nous reviendrons sur ces dispositions.

M. René Couanau. Nous le souhaitons !

Des expériences – nous en avons fait, nous aussi – peuvent être menées, des incitations peuvent être données, mais, dans ce cas précis, quelle que soit la durée de votre législature, on risque de ne pas pouvoir revenir en arrière. Vous brûlez vos vaisseaux politiques ; à vous d'apprécier !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Absolument !

M. René Couanau. Mais que vous brûliez les vaisseaux de l'économie française, nous ne pouvons l'accepter, car si votre pari échoue – l'expérience de 1982 aurait dû vous rendre plus prudente –, les dégâts que la loi pourrait causer seraient, eux aussi, irréversibles. C'est bien, comme l'a dit le rapporteur, M. Le Garrec, « une terrible responsabilité qui est la vôtre ».

La deuxième raison de notre opposition tient aux nombreuses faces cachées de votre projet, que le coup de projecteur politique donné aux 35 heures se garde bien d'éclairer. Quelles sont-elles ?

Vous conviendrez d'abord que vous avez éprouvé beaucoup de difficultés à fournir à la commission des éléments d'appréciation sûrs et objectifs concernant les effets sur l'emploi de votre projet.

J'ai lu attentivement toutes les études publiées ces jours-ci. Aucune n'est convaincante, parce que toutes établissent des scénarios dont la plupart des données soit sont inconnues, soit relèvent de la pure estimation.

M. Philippe Auberger et M. François Goulard. Parfaitement !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. L'avenir est toujours imprévisible !

M. René Couanau. Durant la campagne électorale, votre discours était déjà différent de celui du Premier ministre, mais affichait des efforts importants en matière d'emploi. Dans les derniers mois de 1997, l'objectif emploi – vous l'avez vous-même déclaré en commission – n'apparaissait qu'au second rang. Maintenant, vous vous risquez à avancer des chiffres tous différents et tous contestables.

Les autres faces cachées ont été citées par mes collègues : le sort et l'évolution du salaire minimum, l'évolution des rémunérations – seront-elles, oui ou non, gelées ? –, l'annualisation du temps de travail.

M. le président. Mon cher collègue, il faut arriver à votre conclusion.

M. Pierre Lellouche. C'est un remarquable exposé, monsieur le président !

M. René Couanau. Pour terminer, madame le ministre, il me semble, pour avoir assisté de façon assidue à la discussion, que l'élément le plus marquant de votre démarche est le caractère mythique que vous attribuez aux 35 heures. En témoignent d'ailleurs vos références constantes, non seulement à 1936,...

Mme le ministre du travail et de la solidarité. Comme le fait M. de Robien !

M. René Couanau. ... mais à toute l'histoire sociale de notre pays, dont vous vous prétendez les seuls héritiers.

M. le président. Je vous demande de conclure.

M. René Couanau. Prenez garde, madame le ministre ! Reportez-vous simplement, comme moi, aux définitions du mythe que donne le *Petit Larousse*.

La première vous conviendra, j'en suis sûr : « Représentation symbolique qui influence la vie sociale ».

M. le président. Mon cher collègue, je suis obligé de vous interrompre.

M. René Couanau. Mais la seconde définition est la suivante : « Construction de l'esprit qui ne repose pas sur une réalité ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Odile Saugues.

Mme Odile Saugues. Votre projet de loi, madame le ministre, intervient dans un contexte particulièrement difficile. Et pour cause : dans la plupart des entreprises françaises, les salariés souffrent de l'absence de dialogue, les organisations syndicales voient leurs effectifs diminuer et les jeunes attendent aux portes des entreprises, tandis que, dans la production, les salariés les plus anciens guettent les dispositions de départ en préretraite, car un salarié ayant passé vingt-cinq ans sur une chaîne éprouve des difficultés à suivre les rythmes imposés et se voit reprocher sa baisse de productivité.

L'exemple de l'industrie automobile est particulièrement parlant.

M. Renaud Muselier. Ne lisez pas aussi vite !

M. le président. Monsieur Muselier !

M. Yves Fromion. On ne comprend rien, monsieur le président, il faut un décodeur !

Mme Odile Saugues. Une mission parlementaire d'information sur l'industrie automobile a auditionné les principaux acteurs de cette industrie en France.

Nous le savons tous : la production automobile est cyclique. Les constructeurs utilisent à effectifs permanents constants trois outils de manière inégale : les heures supplémentaires, le chômage partiel et le personnel intérimaire. Force est de constater que ces réponses ne sont pas satisfaisantes, ni pour les salariés ni même pour l'entreprise. Aujourd'hui, toute l'industrie automobile française souffre du non-renouvellement de son personnel et tous les acteurs de la filière s'accordent pour constater que le vieillissement du personnel de production traduit un étonnant manque d'anticipation de la part des entreprises.

M. Yves Fromion. Il faut renationaliser !

Mme Odile Saugues. Voilà un secteur phare qui doit gagner beaucoup à la réduction du temps de travail, dans la mesure où elle s'accompagne d'embauches, donc du renouvellement du personnel et de la transmission nécessaire des savoir-faire. A cet égard, l'audition des représentants syndicaux d'IG Metall et de Volkswagen, ce matin, par la mission automobile est un témoignage particulièrement convaincant. Vous auriez dû y assister, messieurs ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. François Goulard. Parlez des vôtres, il n'y a pas que nous !

Mme Odile Saugues. L'élaboration de votre projet, madame la ministre, a permis à de nombreux parlementaires d'écouter les représentants des salariés, des organisations syndicales, des associations de chômeurs qui, tous, estiment que ce texte jouera un rôle déterminant dans la lutte contre le chômage (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) et la réussite du travail gouvernemental.

Au cours de ces rencontres, plusieurs organisations syndicales m'ont alertée sur quelques points que je souhaite vous transmettre, ne doutant pas que vous apporterez des éléments d'information qui rassureront pleinement le monde du travail.

Pour que la réduction du temps de travail soit génératrice d'emplois, il convient de clarifier les notions de temps de présence et de temps effectif.

Prenons, par exemple, la durée du travail de salariés postés dans une grande entreprise de Clermont-Ferrand. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Cette dernière adresse ces jours-ci à tous ses salariés un document qui précise que la durée du travail correspond au temps productif, à l'exclusion des pauses, des temps de casse-croûte, des jours fériés, des aménagements d'horaires et autres moments d'inactivité. Et d'en conclure que, dans de nombreux secteurs de fabrication, la durée effective hebdomadaire du travail est proche, voire en deçà des 35 heures ! Or les forfaits mensuels des temps de présence pour les ouvriers postés servant à établir leur feuille de paye affichent un temps de présence hebdomadaire de quarante et une heures. Selon les dispositions du code du travail, ces temps de présence passent sous la barre des 35 heures après la soustraction des temps conventionnels nécessaires à l'habillage et au casse-croûte. N'y a-t-il pas là un risque de voir la réduction du temps de travail s'appliquer aux employés, techniciens et cadres, mais pas aux salariés postés qui ont pourtant des conditions de travail plus pénibles ?

Par ailleurs, dans de nombreuses entreprises, les temps de pause dans la fabrication ne sont pas conventionnels, mais résultent d'un usage constant. Ces temps pourraient, selon la jurisprudence de la Cour de cassation, être éventuellement considérés comme des temps non effectifs du travail. Sur ce point encore, pouvez-vous, madame la ministre, apporter quelques précisions qui rassureront, je n'en doute pas, les salariés ?

Votre texte, qui a le mérite d'être incitatif et résolu, fixe une date butoir. Ce délai doit permettre aux partenaires sociaux de négocier, aux entreprises de s'adapter et d'étudier les formes de réorganisation du travail. Cependant, il doit aussi permettre à l'Etat de mieux se préparer en vue de l'application de la loi. A cet effet, les moyens humains et financiers de l'inspection du travail doivent être confortés d'ici au 1^{er} janvier 2000, ce qui constituera un message clair attestant la détermination de l'Etat d'appliquer la réduction du temps de travail, de veiller à la moralisation du temps partiel, de limiter les heures supplémentaires.

Madame la ministre, votre projet de loi est une chance pour l'économie française et l'entreprise. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Accoyer. Non !

M. Yves Rome. Mais si, reconnaissez-le !

Mme Odile Saugues. C'est une tradition dans notre pays : les avancées sociales importantes ne se font que dans le conflit. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Yves Fromion. C'est une incitation à la haine !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

Mme Odile Saugues. Pour la première fois, l'Etat donne une chance aux entreprises, par une loi-cadre, de retrouver l'importance du dialogue et de progresser enfin grâce à la concertation.

Cette chance, les chefs d'entreprise et les organisations syndicales devront la saisir, car la modernisation de notre économie ne sera pas uniquement technologique : elle doit être culturelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, pour la sérénité de nos débats, je souhaite qu'ils se poursuivent dans le calme.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Demandez-le à M. Lellouche !

M. le président. Si notre collègue a lu un texte, reconnaissez que presque tous le font.

Pour ma part, je le regrette et j'estime qu'il serait bon de respecter la vieille tradition qui voulait que l'on montât à la tribune sans papier. Mais ne critiquez pas vos collègues qui lisent un texte, même un peu rapidement, pour tenir leur temps de parole.

La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le président, au risque de vous décevoir, comme je dois faire quelques citations, je lirai mon papier. (*Sourires.*)

Je vous ai écoutée, madame le ministre, très attentivement, hier soir, et j'ai failli applaudir lorsque vous avez déclaré : « C'est vrai qu'aujourd'hui les charges sociales pèsent trop sur les salaires. » « C'est pourquoi... », ajoutez-vous, « ... la présente loi propose aussi une aide sous forme de réduction des charges sociales, et non de subvention. » Enfin, comme pour nous combler, vous annoncez : « Un amendement sera déposé par le Gouvernement pour majorer l'aide de 4 000 francs pour les entreprises ayant au moins 60 % d'ouvriers et 70 % de salariés, recevant moins d'une fois et demie le SMIC. »

Il me semble extrêmement difficile, de trouver une meilleure illustration des mesures que nous avons élaborées, sous l'autorité de M. Juppé...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Sans contrepartie !

M. Robert Galley. ... avec Franck Borotra et Jacques Barrot, pour ce plan expérimental qu'était le plan textile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Je ne doute pas, madame le ministre, que les industriels de ce secteur, installés dans le nord de la France, vous aient rappelé que ce plan de réduction des charges...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Illégal !

M. Robert Galley. ... avait en fait sauvé l'industrie textile française, à un moment où elle était en perdition, les licenciements, au printemps 1996, atteignant 3 000 personnes par mois avant la mise en place de ces mesures.

Alors, pourquoi ne vous êtes-vous pas inspirée directement de ce plan pour bâtir votre projet pour l'emploi ?

M. Gérard Fuchs. Parce qu'il était illégal !

M. Robert Galley. Nous vous savons suffisamment attentive à l'observation des faits, pragmatique, dirions-nous, pour penser que, lorsqu'une voie est couronnée de succès, il faut la poursuivre. Au lieu de cela, qu'avons-nous entendu quelques minutes plus tard ? « Nous nous refusons à renforcer ce dispositif, et préférons une aide aux entreprises qui bougent, en réduisant la durée du travail. » Vous choisissez donc délibérément le partage du travail au lieu de la compétitivité du prix du travail. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Gérard Fuchs. Mais non !

M. Robert Galley. C'est pourquoi nos collègues de l'opposition et moi-même combattons votre projet, en pensant non pas aux patrons, comme d'aucuns sur vos bancs le répètent régulièrement, mais à la masse des ouvriers qualifiés ou non qualifiés dont, ce faisant, vous compromettez l'avenir. *(« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Oui, l'abaissement des charges peut avoir un effet significatif, sur le développement de l'emploi. Pour cela il faut, en premier lieu, que des conventions soient passées entre l'Etat et les branches couvertes par l'allègement des charges, et, en second lieu, que chaque entreprise, volontairement, à sa mesure, prenne des engagements chiffrés en termes d'emploi. Dans ces conditions la réduction du temps de travail, consécutive à la réorganisation des tâches, sera un moyen et non pas une fin.

Au lieu de cela, vous augmentez le coût horaire du travail de 11,4 %, car il n'y a pas ici une seule personne sérieuse qui puisse penser que les 35 heures ne seront pas payées 39 heures *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) : ...*

M. Bernard Accoyer. Mensonge par omission !

M. Robert Galley. ... la réduction salariale, nous le savons, n'a aucun sens. Et par cette augmentation du coût du travail, vous détruisez bien au-delà des aides financières que vous apportez aux entreprises ayant un pourcentage appréciable de main-d'œuvre non qualifiée.

Dans votre analyse, madame le ministre, vous ne donnez pas la place qui convient à la compétitivité. Vous passez sous silence les formidables conséquences de l'effondrement des monnaies asiatiques. Plus encore, vous ne faites pas confiance au volontariat des chefs d'entreprise alors que, en fait, vos espoirs résident dans leur capacité à produire, donc à embaucher. La bataille pour l'emploi se gagnera avec les entreprises et non pas contre elles.

M. Yves Rome. C'est sûr !

M. Robert Galley. Voilà pourquoi l'opposition, dans la ligne des premières phrases que j'ai citées, déposera dans les prochains jours une proposition de loi d'allègement des charges qui est une alternative à vos 35 heures. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, il y a quinze jours, le comité directeur du fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer, réuni sous la présidence de M. le secrétaire d'Etat Jean-Jack Queyranne, constatait dans un rapport présenté sur l'emploi dans nos départements « que la situation de l'emploi s'est fortement dégradée au cours de l'année 1997, atteignant au troisième trimestre un niveau jamais connu auparavant, que l'indicateur de chômage traduit la dégradation de l'emploi, que la situation des jeunes reste inquiétante, que la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée est très élevée, que le marché du travail s'est détérioré ».

M. Yves Fromion. Ce n'est pas nous qui le disons !

M. Ernest Moutoussamy. C'est votre héritage !

Face à cette situation dont on connaît les conséquences en termes de désespoir, de délinquance, d'insécurité, d'exclusion, d'atteintes aux droits de l'homme, la croisade pour l'emploi autorise toutes les initiatives. Certes, le constat suscite humilité, mais la considération que l'on doit aux victimes du chômage impose à la majorité plurielle de tenter, par tous les moyens, de s'évader des carcans forgés par le système libéral, sachant que le 1^{er} juin dernier le peuple l'a investie particulièrement pour lutter avec imagination, détermination et efficacité contre le mal, de façon à le faire reculer.

Madame la ministre, à l'heure où nous avons le sentiment que notre département est au pied de l'échafaud à cause du chômage, nous soutenons fermement votre projet de loi. Il a le mérite de confirmer que vous maintenez l'emploi au cœur des priorités et que vous entendez infléchir la logique trop souvent hypocrite et injuste du libéralisme qui dévalorise la liberté républicaine.

Il est évident que l'outre-mer ne peut pas être tenu à l'écart de ce processus historique de réduction du temps de travail. Cependant, compte tenu de la petite taille des entreprises locales, cette politique d'incitation, pour être efficace contre le chômage, devrait obligatoirement s'accompagner d'un dispositif plus large, privilégiant la création d'emplois : je pense particulièrement à la transformation du département en zone franche. Puisque c'est l'activité qui crée l'emploi, il faut déjà sauvegarder ce qui existe, notamment l'activité bananière, cannière, touristique et artisanale.

Vu les spécificités des petites entreprises d'outre-mer, accepteriez-vous sur la base des expériences réalisées, d'initier une réflexion particulière pour mieux adapter à nos réalités les dispositions prévues pour 1999 ?

Par ailleurs, pour favoriser la négociation sociale dans les entreprises dépourvues de délégué syndical, nous souhaitons que le salarié mandaté puisse l'être par les organisations syndicales reconnues représentatives sur le plan national, mais aussi sur le plan départemental, afin de tenir compte de l'existence d'organisations syndicales locales sans attache avec les syndicats nationaux.

Enfin, réduire, voire supprimer les heures supplémentaires, en tout cas dissuader l'employeur d'y recourir par un système de surcotisation patronale ou de revalorisation de la rémunération, contribuerait à lever un obstacle majeur à la création d'emplois et à l'efficacité du dispositif de réduction du temps de travail.

Madame la ministre, je voudrais en terminant appeler votre attention sur la nécessité de créer outre-mer les conditions d'une application dès l'an 2000 du dispositif de réduction du temps de travail, en apportant à toutes

nos petites entreprises une aide majorée significative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est M. Renaud Dutreil.

M. Renaud Dutreil. Madame le ministre, vous vous engagez dans la voie des 35 heures à l'aveuglette, sans beaucoup de certitudes, sinon une seule : les 35 heures sont nécessaires à la cohésion de votre majorité.

M. Jean Le Garrec, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. On l'aura entendue, celle-là !

M. Renaud Dutreil. Mais les Français ? On les entend, on les sent beaucoup plus dubitatifs. Ils hésitent en particulier sur deux points extrêmement importants de votre projet.

Pour commencer, ils doutent que les 35 heures puissent créer des emplois et régler le problème du chômage. Comment leur donner tort ? Il suffit de regarder autour de nous – nous devrions le faire plus souvent...

M. Gaëtan Gorce. Regardez le bilan !

M. Renaud Dutreil. Prenons les grands pays industrialisés qui ont résolu ou presque le problème du chômage. Prenons les Etats-Unis et le Japon, deux pays où les salariés travaillent plus de 1900 heures par an, alors que nous n'en sommes qu'à 1631.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin et M. Pierre Lellouche. A 1 500 !

M. Renaud Dutreil. Cela démontre tout simplement qu'il n'y a aucune corrélation entre la réduction du temps de travail et la diminution du chômage ! Observons un peu ce qui se passe au-delà de nos frontières !

M. Yves Rome. Mais vous, qu'avez-vous fait ?

M. Renaud Dutreil. Un point m'inquiète davantage : celui du pouvoir d'achat. Car les Français se doutent bien que ce projet des 35 heures cache une entourloupe : une atteinte grave et durable à leur pouvoir d'achat.

M. Marc Laffineur. Absolument !

M. Renaud Dutreil. Madame le ministre, vous avez déclaré hier qu'il y aurait désormais deux SMIC : le SMIC horaire que nous connaissons, et puis ce que l'on pourrait appeler le « SMIC Aubry », c'est-à-dire un SMIC mensuel dont la division par trente-cinq donnerait un SMIC horaire différent du premier. Cela nous pose de graves questions, et j'espère que vous parviendrez à les élucider au cours de nos débats.

La première a trait au travail à temps partiel. Il existe dans le code du travail un principe qui résulte de l'ordonnance de 1982 : celui de la proportionnalité entre la rémunération du travail à temps partiel et la rémunération du travail à temps complet. Or ce principe, vous allez le battre en brèche.

M. François Goulard. Eh oui ! Aucune solution ne résiste à l'examen !

M. Renaud Dutreil. Vous n'avez que deux solutions. Ou bien vous augmentez de 11,4 % la rémunération des heures travaillées à temps partiel, et ce faisant, vous compromettez gravement le développement du temps partiel ; ou bien vous maintenez l'actuel taux horaire, auquel cas vous cassez le principe de proportionnalité, pénalisant là encore le travail à temps partiel. Or le tra-

vail à temps partiel est un progrès social et, sur ce plan, votre projet marquera une régression. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. A travail égal, salaire égal.

M. Renaud Dutreil. Deuxième ambiguïté de votre projet : le sort des nouveaux embauchés. Je ne parle pas des 6 % que vous espérez et que vous aurez peut-être du mal à trouver au bout du compte, mais de ceux qui seraient embauchés après. Là encore, de deux choses l'une :

Ou bien ils sont embauchés au « SMIC Aubry » c'est-à-dire 35 heures payées 39, auquel cas ils représenteront, puisque ces nouvelles embauches n'ouvrent pas droit aux aides, une formidable augmentation du coût du travail. Vous pénaliserez donc les employeurs qui embauchent au-delà des 6 % que vous allez subventionner, et c'est très grave.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Vous n'avez rien compris !

M. Christian Jacob. Respectez l'orateur !

M. Jean-Claude Abrioux. Mme Aubry est traquée !

M. Renaud Dutreil. Si je n'ai pas compris, madame Aubry, j'en arrive à la deuxième solution : ou bien vous payerez ces nouveaux embauchés à un salaire différent de celui des salariés qui se trouveront déjà dans l'entreprise ; et vous aurez donc à l'intérieur d'une même entreprise des salariés rémunérés différemment alors qu'ils feront le même travail.

Or cela est contraire à un principe de la Cour de cassation, que vous connaissez peut-être : « A travail égal, salaire égal ».

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. C'est évident !

M. Philippe Auberger. C'est ce qu'ils appellent l'égalité !

M. Renaud Dutreil. Vous ne parviendrez pas à respecter ce principe avec votre projet.

Troisième point, l'annualisation. Celle-ci existe déjà dans le code du travail...

M. Jean Le Garrec, rapporteur. En effet !

M. Renaud Dutreil. ... mais avec une compensation : les entreprises qui appliquent l'annualisation dans le cadre de conventions d'entreprise ou d'accords de branche s'engagent en contrepartie à réduire la durée du travail.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Elles le devraient ! Elles ne le font guère !

M. Renaud Dutreil. Et voilà que vous décidez sans contrepartie la réduction du temps de travail : ce faisant, vous empêchez toute négociation, tout progrès sur l'annualisation, puisque vous avez accordé d'emblée la réduction.

En fait, on connaît très bien les premiers perdants de votre projet : ce seront les salariés, dont le pouvoir d'achat sera amputé.

M. Renaud Muselier. Oui !

M. Christian Jacob. C'est vrai !

M. Renaud Dutreil. Ce seront également les consommateurs, madame Aubry, car c'est à eux que les gains de productivité obtenus jusqu'à présent ont, dans une très large mesure, bénéficié.

M. Christian Jacob. Parfaitement !

M. Renaud Dutreil. Si les prix étaient contrôlés, c'est parce que les gains de productivité étaient affectés aux consommateurs,...

M. Jean Le Garrec, *rapporteur.* Pardon ?

M. Renaud Dutreil. ... mais vous avez décidé que ces gains de productivité seraient utilisés autrement.

Les chômeurs, enfin, seront eux aussi les victimes de votre projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Madame le ministre, vous allez faire rêver beaucoup de Français...

M. Pierre Lellouche. Oh non !

M. Renaud Muselier. Demain, ce sera un cauchemar !

M. Renaud Dutreil. ... mais vous brûlez aujourd'hui vos dernières cartouches. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est M. Gérard Fuchs, pour dix minutes.

M. Gérard Fuchs. La majorité issue des urnes le 1^{er} juin dernier s'est fixé un objectif prioritaire : faire reculer le chômage.

Grâce à une croissance accrue d'abord. Celle-ci est progressivement obtenue par une série de coups de pouce aux revenus modestes et moyens dans le but, et nous commençons à le constater, de relancer la consommation intérieure. Sans cette relance, nous le savons, il n'est pas de redémarrage durable de l'investissement.

Grâce aux emplois-jeunes ensuite. Plus de 40 000 de ces emplois ont déjà été créés dans l'éducation nationale, ...

M. Jean-Jacques Jégou. Ce n'est pas le plus dur !

M. René Couanau. Et qu'y font ces jeunes ?

M. Gérard Fuchs. ... d'autres se mettent en place dans les collectivités locales et les associations. Le chiffre de 150 000 sera atteint cette année, redonnant autant de perspectives d'avenir aux jeunes, aux bénéficiaires, à leurs familles.

Cela étant, il est clair que ces efforts, pour satisfaisants que soient les premiers résultats, demeureront insuffisants face à l'ampleur d'un drame dont le mouvement des chômeurs est venu nous rappeler les détresses qu'il recouvre. Voilà pourquoi la majorité du 1^{er} juin s'était également engagée dans son programme sur le thème de la réduction du temps de travail, voilà pourquoi nous discutons aujourd'hui de ce projet de loi.

Certains, du côté droit de l'hémicycle et dans le pays, doutent que la réduction du temps de travail crée des emplois.

M. Jean-Claude Abrioux et M. Christian Jacob. Oui !

M. Gérard Fuchs. Cela suppose, il est vrai, certaines conditions. Les études socio-économiques le montrent bien, indiquant que, selon la façon de procéder, le nombre d'emplois qui pourraient ainsi être créés sur trois ans varierait de 0 à 700 000. Mais il n'y a là rien d'intellectuellement ou économiquement surprenant. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocrat*

cratie française.) La croissance et les emplois-jeunes sont aussi des outils dont l'efficacité varie selon la manière dont on les utilise.

C'est pourquoi j'ai voulu organiser mon intervention autour de deux questions. A quelles conditions la réduction du temps de travail crée-t-elle des emplois ? Par quels mécanismes ?

Les conditions, j'en vois quatre.

La première, essentielle, est celle de la réorganisation de la production dans chaque entreprise concernée. La mise en œuvre de la réduction du temps de travail est en effet une formidable occasion de faire travailler davantage les équipements et moins longtemps un plus grand nombre de salariés.

M. Yves Fromion. Vous n'avez jamais dû aller dans une entreprise !

M. Gérard Fuchs. Passage d'une équipe de huit heures à deux équipes de six heures, avec des équipements tournant à 50 % de plus ; passage d'une semaine de quatre fois huit heures et une fois sept heures à une semaine où les salariés travailleraient par roulement huit heures quarante-cinq pendant quatre jours, avec des machines tournant à 12 % de plus, ...

M. André Angot. Chez les petits commerçants aussi, peut-être ?

M. Christian Jacob. Et chez les artisans ?

M. Yves Fromion. Allez expliquer ça à votre boulanger !

M. Gérard Fuchs. ... passage d'un service ouvert cinq jours par semaine à un service de six jours, grâce, là encore, à des roulements de personnel : autant d'exemples, et j'en rencontre déjà sur le terrain sous forme de projet, qui montrent que l'embauche et les gains de productivité ne sont pas antagonistes, mais vont bien de pair.

M. Jean-Claude Abrioux. Ce sont les PME qui créent l'emploi, ce sont les PME qui font la richesse de ce pays !

M. Gérard Fuchs. La deuxième condition déterminante, c'est la modération salariale. Soyons clairs : le Gouvernement a pris un engagement et il sera tenu. La réduction du temps de travail ne se traduira pas par une baisse de salaire : la création d'un SMIC mensuel, annoncée par la ministre de l'emploi et de la solidarité, y pourvoira.

M. Yves Fromion. On verra !

M. Gérard Fuchs. La réduction du temps de travail sera cependant d'autant plus créatrice d'emplois sur plusieurs années que les salariés accepteront de se contenter d'une part plus réduite des gains entraînés par les progrès à venir de la productivité..., (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Yves Fromion. C'est le gel des salaires !

M. Gérard Fuchs. ... la différence étant consacrée à la création d'emplois.

M. Jean-Claude Boulard. Le gel des salaires, c'est la loi de Robien !

M. Gérard Fuchs. Chers collègues à ma droite, il ne s'agit pas, je le répète, d'un blocage des salaires, tel qu'il est pratiqué pour 40 % des salariés bénéficiaires de la loi de Robien, mais d'une moindre augmentation : l'exemple de 2 % au lieu de 3 % a déjà été avancé dans le débat.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Très bien !

M. Yves Fromion. Chiche !

M. Gérard Fuchs. La troisième condition, c'est la mise en œuvre d'une incitation financière publique. Certains en tirent argument pour affirmer que la réduction du temps de travail serait antiéconomique. C'est une erreur de raisonnement. Un chômeur de moins, c'est moins de cotisations chômage, plus de rentrées dans les caisses de la sécurité sociale, davantage de recettes fiscales. Et c'est une partie de ce retour que le Gouvernement entend utiliser pour financer ce qui constituera au bout de cinq ans un dégrèvement forfaitaire permanent de charges sociales.

M. André Angot. Et un chômeur de plus?...

M. Gérard Fuchs. La dernière condition, enfin, pour que la réduction du temps de travail soit substantiellement créatrice d'emplois, c'est que sa mise en œuvre s'effectue à coût unitaire de production maintenu, particulièrement dans les secteurs de notre économie les plus exposés à la concurrence internationale.

Chers collègues, vous, en particulier, qui siégez à droite de cet hémicycle, les discours que j'entends à ce sujet de la part parlementaires ou de responsables de fédérations patronales me font me demander si, au-delà de l'incompréhension, nous ne devrions pas aussi livrer bataille contre la mauvaise foi. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Absolument !

M. Christian Jacob. Qui crée des emplois ? Combien en avez-vous créés ?

M. Gérard Fuchs. J'ai écrit à tous les chefs d'entreprises de plus de vingt salariés de ma circonscription. J'ai certes reçu beaucoup de réponses stéréotypée, mais tous ceux avec lesquels j'ai pu engager un dialogue de fond ont fini par convenir avec moi qu'avec une réorganisation du travail, une modération salariale et des aides publiques, ils pourraient créer des emplois, y trouver leur compte et même leur intérêt.

M. Jean-Claude Abrioux. Enarque !

M. Christian Jacob. Quelle belle théorie !

M. Gérard Fuchs. J'ai dit « tous » mais, en fait, la vérité m'oblige à dire : tous sauf un. L'exception était une société de service informatique, où les salariés étaient des cadres qui ne connaissaient même par leur durée de travail ! C'est là, je le reconnais, une situation à laquelle il nous faudra peut-être réfléchir encore.

M. Yves Fromion. C'est cela !

M. Gérard Fuchs. Ces conditions étant réunies au mieux... (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Fuchs. Écoutez-moi donc !

... par quels mécanismes la réduction du temps de travail créera-t-elle des emplois ? J'en évoquerai trois.

Premièrement, les embauches directement nécessaires à la réorganisation du travail envisagée...

M. Pierre Lellouche. Il n'y en aura pas des masses !

M. Gérard Fuchs. ...devraient facilement atteindre, dans les hypothèses que j'ai évoquées, un niveau supérieur aux 6 % requis par la loi pour l'accès aux aides.

La croissance de l'emploi passe ensuite par l'enclenchement d'une dynamique macro-économique vertueuse... (« Oh là ! là ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Abrioux. Il n'a jamais travaillé de sa vie ! Il n'a jamais connu le monde du travail !

M. Bernard Accoyer. Il n'a jamais créé d'emplois !

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler l'orateur !

M. Gérard Fuchs. En effet, l'augmentation de la masse salariale résultant des embauches crée un pouvoir d'achat supplémentaire, générateur d'une consommation et d'une croissance accrues, rendant possible un élargissement des débouchés. Or, compte tenu de l'existence de capacités de production aujourd'hui inemployées, ce processus se déroulera sans hausse de prix, tandis que l'accroissement de l'activité permettra de maintenir le solde des comptes publics.

Enfin, je voudrais mentionner un dernier mécanisme de création d'emplois, trop souvent passé sous silence : l'accroissement du temps libre (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) qui favorise le développement de nouvelles activités de formation et de loisirs.

M. Marcel Rogemont. Très bien ! Il faut le rappeler !

M. Pierre Lellouche. Le temps libre, c'est votre spécialité !

M. Gérard Fuchs. Le bilan des retombées de la retraite à soixante ans est à cet égard très parlant.

Je voudrais en conclusion insister sur un dernier point que je considère comme la clef de la réussite de la réduction du temps de travail...

M. Christian Jacob. Vous n'avez jamais investi ne serait-ce qu'un stylo à bille dans une entreprise !

M. Gérard Fuchs. ... je veux parler de la négociation sociale que celle-ci doit conduire à engager.

La négociation entre partenaires sociaux n'a, hélas, jamais fait véritablement partie de la culture française. Beaucoup trop de patrons se considèrent comme ceux qui savent et croient donc avoir vocation à donner des ordres, à traiter leurs salariés comme des pions. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Briand. Ne critiquez pas les patrons !

M. Jean-Claude Abrioux. Eux, ils créent des emplois !

M. Christian Cuvilliez. Il y a des vérités qui blessent !

M. Gérard Fuchs. Cela peut vous gêner, messieurs, mais tous les syndicalistes le savent bien !

M. Pierre Lellouche. N'importe quoi !

M. le président. Un peu de calme !

Monsieur Lellouche, vous aurez bientôt l'occasion de vous exprimer. Pour l'instant, écoutez votre collègue !

M. Gérard Fuchs. L'idée qu'il existe entre patrons et salariés tout à la fois des zones d'intérêts communs – le développement économique – et des zones d'intérêts conflictuels – le partage de la valeur ajoutée – doit encore faire son chemin.

M. Philippe Briand. Et la participation ?

M. Gérard Fuchs. Je terminerai en évoquant une expérience récente. Rapporteur de la mission d'information sur l'automobile,...

M. Yves Fromion. Dont on sait les beaux résultats !

M. Gérard Fuchs. ... créée en juillet dernier par notre assemblée, je suis convaincu que la différence de productivité entre une usine japonaise et une usine européenne n'est plus à chercher dans le nombre de robots ou dans la capacité d'organisation, mais bien dans la place faite à l'homme, à sa créativité, à sa capacité à s'inscrire dans un effort décidé et géré collectivement.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Très juste !

M. Yves Fromion. Pour une fois, c'est vrai !

M. Gérard Fuchs. Le débat qui s'ouvrira dans les entreprises après le vote de ce projet de loi nous offre une occasion historique de modifier les relations sociales dans notre pays. A voir vos réactions, je pourrais en douter, mais je demeure convaincu que si cette occasion est saisie par tous, ce sont effectivement près de 700 000 emplois que nous parviendrons à créer en trois ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lellouche. Ecrivez-le dans la loi !

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, pour cinq minutes.

M. Bernard Outin. Mais il a déjà parlé cinq minutes !

M. le président. Même plus que cela... (*Sourires.*)

M. Pierre Lellouche. Madame le ministre, ne disposant malheureusement que de cinq minutes, je n'aurai pas le temps d'examiner votre texte sous tous ses aspects, qui méritent pourtant beaucoup d'attention.

La discussion des amendements nous offrira l'occasion d'étudier ses aspects liés au SMIC, aux emplois à temps partiel, au coût en termes de revenus pour nos concitoyens, et enfin ses effets sur le chômage.

Mais le plus fascinant pour l'heure, surtout à vous écouter depuis hier, c'est ce que Orwell aurait appelé la « construction d'un mythe ». Votre affaire est tellement énorme, tellement contraire au simple bon sens que, pour la faire passer dans le peuple des Lumières, dans le peuple de la raison, il vous faut grossir et grossir encore le trait. Plus c'est énorme, plus ça passe ! « Mon projet de loi, avez-vous dit hier,...

M. Marcel Rogemont. Notre projet de loi !

M. Pierre Lellouche. ... est l'aboutissement d'un processus universel et historique. »

Historique ! Ce qui est véritablement historique, madame Aubry, c'est l'irruption depuis quelques années de trois milliards d'hommes sur le marché de la production. Et ces trois milliards d'hommes, nos 35 heures, cela les fait rigoler !

M. Marcel Rogemont. Vous, ça n'a pas l'air de vous faire rire !

M. Pierre Lellouche. Prenez donc l'avion et allez voir ce qui se passe aux Etats-Unis ou en Asie : ce n'est pas 35 heures que veulent les gens. Ce qu'ils veulent, c'est travailler et gagner leur vie.

Notre contre-modèle fait rigoler, en ce moment même, la planète entière ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Historique, avez-vous dit ? Ce qui est historique, madame Aubry, c'est la fin du communisme, la fin d'une certaine idéologie où le travail était appelé à disparaître.

Mais, même au temps de la guerre froide, je n'ai jamais entendu un leader communiste ou socialiste prétendre qu'il fallait travailler moins. Tout au contraire, durant la phase de construction du socialiste, tous appelaient à travailler davantage : c'était le stakhanovisme !

Or, par un curieux raccourci de l'histoire, vous avez déjà dépassé le stade de la construction du socialisme. Vous en êtes à l'ère post-socialiste, où tout le monde arrête de travailler !

M. Christian Cuvilliez. N'importe quoi !

M. Pierre Lellouche. Historique, madame Aubry ? Ce qui est historique, c'est aussi le fait que la durée de la vie s'allonge d'une année tous les quatre ans.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Vous êtes touchant !

M. Pierre Lellouche. Comment ferez-vous, dans une société où les gens vivront plus longtemps, pour « vendre » l'idée qu'il faut travailler moins et s'arrêter à cinquante ou cinquante-cinq ans ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Comment une telle philosophie permettra-t-elle aux adultes de demain de payer les retraites et de maintenir une société équilibrée ?

Mme Dominique Gillot. Et les jeunes d'aujourd'hui ?

M. Pierre Lellouche. Un « processus universel », avez-vous dit. Mais quelle est la corrélation entre la réduction du temps de travail et l'emploi ? Regardez autour de nous !

La France, comme d'autres pays, s'est engagée dans la réduction du temps de travail depuis quinze ans, avec la cinquième semaine de congés payés...

Mme Odile Saugues. Pas grâce à vous !

M. Pierre Lellouche. ... les 39 heures, des préretraites massives. Qu'est-ce que cela a donné ? Le doublement du chômage depuis 1981 ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. N'importe quoi !

M. Pierre Lellouche. N'importe quoi pour vous, parce que vous prétendez le contraire !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Non, c'est vraiment n'importe quoi !

M. Pierre Lellouche. Vous êtes si tolérante, madame « mère-emptoire » ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Dès que l'on n'est pas d'accord avec vous, cela ne peut être que n'importe quoi ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais je ne vous permets pas de le dire, car tout votre discours sur le sujet est totalement nul !

M. Yves Rome. Ce qui est n'importe quoi, ce sont vos arguments !

M. Pierre Lellouche. Dans tous les pays d'Europe où l'on a diminué le temps de travail, on a vu exploser le chômage. Dans tous les pays du monde où on l'a augmenté, on a créé des richesses, donc des emplois.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. M. de Robien dit le contraire !

M. Pierre Lellouche. Votre projet de loi est donc contraire au simple bon sens économique.

M. Gérard Fuchs. Vous êtes pour la semaine de 48 heures, alors ?

M. Marcel Rogemont. Pourquoi donc, monsieur Lellouche, avez-vous voté la loi de Robien ?

M. Pierre Lellouche. Même un enfant de six ans peut comprendre que si l'on découpe un gâteau en un plus grand nombre de parts, on en mange moins !

M. Marcel Rogemont. Les chômeurs ne mangent pas de gâteau !

M. Pierre Lellouche. Si vous voulez créer des emplois dans ce pays, il faut créer des richesses et, pour ce faire, il faut réduire les dépenses publiques, diminuer les impôts et libérer les entreprises. C'est exactement l'inverse de ce que vous proposez. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Votre projet de loi, madame Aubry, aura pour résultat de créer une confusion tragique entre la notion de flexibilité du temps de travail qui, en effet, par la négociation, est créatrice d'emplois – on l'a vu en Hollande – et celle de réduction autoritaire et universelle du temps de travail, usine à gaz qui coûtera aux contribuables 60 milliards de francs, d'après vos propres chiffres, qui augmentera le nombre des chômeurs et qui encouragera les délocalisations.

M. Yves Rome. Vous êtes expert !

M. Pierre Lellouche. Votre loi marquera un tournant historique, celui de la déchéance de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jégou, pour cinq minutes.

M. Jean-Jacques Jégou. Madame le ministre, je m'attacherai, dans les cinq minutes qui me sont imparties, à vous apporter le témoignage d'un praticien de l'entreprise, qui vous donnera donc l'éclairage de terrain, sans développer des thèses idéologiques sur le temps de travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Abrioux. Voilà quelqu'un qui travaille !

M. Jean-Jacques Jégou. Car il y a aussi des patrons à l'Assemblée nationale !

D'abord, permettez-moi de m'étonner de l'intitulé de votre projet de loi, complaisamment dénommé « d'orientation et d'incitation ». En fait, vous avez choisi d'avancer masqués...

M. Yves Rome. Ce n'est pas le carnaval !

M. Jean-Jacques Jégou. ... puisque, après le 1^{er} janvier 2002, vous aurez fait passer la durée du temps de travail de trente-neuf heures à trente-cinq heures.

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Bas les masques !

M. Jean-Jacques Jégou. Membre du groupe de l'Union pour la démocratie française, je suis heureux d'avoir participé, pendant la dernière législature, à l'adoption de la loi Robien. Certes, on s'est aperçu qu'elle méritait d'être amendée. Vous avez préféré en abroger la substantifique moelle : vous avez choisi le couperet plutôt que le dialogue social !

Il y a vingt ans, j'ai créé mon entreprise, qui emploie aujourd'hui une cinquantaine de salariés. C'est une société de services dont l'activité, sans grande valeur ajoutée,

est destinée aux professionnels du bâtiment, un secteur concurrentiel en crise, avec des marges réduites, donc des risques fréquents d'impayés.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française. Ça ne les intéresse pas !

M. André Angot. Il n'y a que la fonction publique qui intéresse Mme le ministre !

M. Jean-Jacques Jégou. Depuis l'annonce de votre projet de loi, nous recherchons ensemble, employeurs et salariés, des solutions qui ne porteraient pas atteinte à la vie de l'entreprise et qui préserveraient la qualité du service qui a fait sa réussite.

J'ai toujours constaté au sein de mon entreprise, y compris dans les moments difficiles que nous avons vécus, l'engagement du personnel, qui n'a jamais travaillé avec une pendule dans le ventre. (*« Bravo ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Telle est ma conception de l'entreprise et c'est aussi celle des employés. Voilà notre fierté commune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Cuvilliez. Quel paternalisme !

M. Marcel Rogemont. Alors, qu'en avez-vous à faire des trente-cinq heures ?

M. Jean-Jacques Jégou. Que se passera-t-il, madame le ministre, si nous ne trouvons pas de solution pour répondre à votre demande ? Dramatiques sont pour nous le poids des mots et le choc du diagnostic de votre gouvernement, qui considère que le paysage des entreprises est uniforme, alors que, de la très petite entreprise à la multinationale, il constitue une mosaïque d'entreprises industrielles, de services, de main-d'œuvre, saisonnières, générant plus ou moins de valeur ajoutée. Chaque entreprise est un cas particulier.

Et je ne parlerai pas, aujourd'hui, des négociations par branches, qui paraissent complètement obsolètes.

Il y a les aides de l'Etat, me direz-vous. Il faudrait plutôt parler d'indemnités. Outre qu'elles posent au regard du déficit de la sécurité sociale des problèmes que je n'ai pas le temps de développer ici...

M. Yves Rome. Heureusement !

M. Jean-Jacques Jégou. ... elles engendreront des inégalités entre les petites et les grandes entreprises. Les calculs réalisés par nombre d'organisations professionnelles montrent bien la disparité de traitement entre les grandes entreprises, qui bénéficieraient – une fois de plus – de l'effet d'aubaine, et les petites. C'est pourquoi, lors de l'examen des articles, nous proposerons de relever le seuil déclenchant le passage aux 35 heures, à cinquante ou même cent salariés.

Etes-vous sûre, madame le ministre, d'avoir exploré toutes les possibilités de réduire le temps de travail par d'autres voies et sans contraintes ? Le temps partiel, les horaires variables, l'annualisation, le travail posté, que M. Fuchs semble avoir découvert récemment, font partie d'un panel déjà largement utilisé par les entreprises. Votre attitude dogmatique ressemble fort à une punition que vous infligeriez aux entreprises parce que vous les rendez responsables du chômage. Nous sommes passés de l'entreprise citoyenne à l'entreprise coupable.

M. François Goulard. Exactement !

M. Jean-Jacques Jégou. Vous persistez à multiplier les réglementations tatillonnes et contraignantes. Vous avez découragé les derniers volontaires à la création d'entre-

prise en inscrivant hier à votre catalogue la création de deux SMIC, l'un horaire, l'autre mensuel. Croyez-vous encore pouvoir être entendue par les millions d'artisans...

M. Pierre Lellouche. Qui font soixante-dix heures, eux !

M. Jean-Jacques Jégou. ... et de petites entreprises de ce pays ? Croyez-vous que c'est ainsi que l'on encouragera les jeunes à créer des entreprises ?

Peut-être ne suffit-il pas de braquer le regard sur la courbe du chômage. Considérons également la quantité d'emplois qu'offre notre pays, ainsi que le nombre et la taille des entreprises.

Que constatons-nous ? Que la situation française est défavorable à ce triple titre par rapport à nos voisins les plus proches de la Communauté européenne, et plus défavorable encore par rapport aux Etats-Unis. Certes, nous le devons sans doute en partie à un manque de culture d'entreprise, mais certainement aussi à la rigidité d'un système trop contraignant, au manque d'encouragements à ceux qui veulent entreprendre, à une fiscalité dissuasive, à des charges salariales élevées, et à l'insuffisance du système de capital risque, bref à un environnement peu propice à l'esprit d'entreprendre.

M. Renaud Muselier. Très bien !

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Jacques Jégou. Par désir de trop bien faire peut-être, et par impatience électoraliste certainement, en complétant la panoplie des contraintes, vous mettez en péril, madame le ministre, la pérennité de nos entreprises les plus fragiles, sans pour autant être sûre de développer l'emploi.

Mais plus grave encore, par le seul article 1^{er} de votre projet de loi, vous tuez le dialogue social, ce qui va à l'encontre de l'engagement que vous aviez pris devant les Français le 1^{er} juin dernier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Terrier.

M. Gérard Terrier. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, pendant vingt-trois ans, avant de rejoindre cette assemblée, j'ai dirigé avec passion une PME de neuf salariés.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Bravo !

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française. Pourquoi pas dix ?

M. Gérard Terrier. Je voudrais vous exposer, madame la ministre, comment je perçois votre loi : avec pragmatisme.

Je pense qu'elle souffre d'un grand défaut, celui de n'être pas suffisamment connue. En témoignent les affirmations de plusieurs intervenants, qui sont contraires aux dispositions législatives qu'elles contiennent ; comme j'exclus toute malhonnêteté de la part de mes collègues de la minorité, je ne trouve d'explication que dans leur méconnaissance de votre texte.

Mais plus grave encore, certaines organisations patronales ont pris position avant même d'en connaître le contenu et les dispositifs d'accompagnement, tentant d'entraîner dans leur scepticisme, les entrepreneurs, les salariés et une partie des acteurs économiques.

M. Renaud Dutreil. Chat échaudé craint l'eau froide !

M. Gérard Terrier. Heureusement, ce défaut est en train de disparaître et le débat dans cette enceinte doit y contribuer. Vos explications, l'excellent rapport de Jean

le Garrec (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), les amendements de la commission font prendre conscience qu'il y a, dans cette loi, des réponses pragmatiques au problème de l'emploi. Mais il faudra encore aller à la rencontre de chaque entreprise pour en expliquer les vertus.

M. Renaud Muselier. Il y a votre bilan !

M. Gérard Terrier. Et je dis à dessein « chaque entreprise », car outre le chef d'entreprise, c'est toute l'entreprise qui est concernée.

Quelles sont donc ces vertus ?

Je pense inutile de revenir sur la nécessité de réduire le temps de travail. Sur tous les bancs, tous les intervenants – à part M. Lellouche il y a quelques instants – en conviennent, même si c'est parfois en termes voilés. D'ailleurs, M. de Robien, dans plus de la moitié de son intervention, a brillamment démontré hier la nécessité de cette adaptation.

M. Jean-Antoine Léonetti. Il fallait écouter l'autre moitié !

M. Gérard Terrier. Tout d'abord, cette loi respecte un principe auquel tiennent tous les responsables de société, celui de ne pas tout réglementer. Néanmoins, tous sont d'accord pour que soit fixée une règle du jeu, c'est-à-dire une réglementation. C'est sur ce fondement que chaque entreprise construit son projet.

Et l'article 1^{er} n'est rien d'autre qu'une réponse au conservatisme social du CNPF qui souhaite tuer la négociation. N'est-il pas paradoxal que ses membres, qui se prétendent des libéraux économiques, refusent de négocier dans le cadre de l'UNEDIC le départ à la retraite des salariés ayant cotisé 40 années, à condition qu'un jeune soit embauché, alors que l'engagement financier de l'Etat est acquis ? Ce comportement est éloquent. Pourtant cette seule disposition permettrait d'embaucher plusieurs dizaines de milliers de jeunes.

Votre loi, madame la ministre, impose la concertation. Et c'est une formidable occasion de la dynamiser dans le secteur des PME-PMI, ce que les responsables, les salariés et les syndicats souhaitent.

En outre, elle tient compte de leur spécificité. Ainsi, elle accordera un abattement de charges de 52 500 francs en moyenne à une entreprise de sept salariés qui, en passant à 35 heures, créera un emploi à mi-temps. Si celui-ci était payé au SMIC, cette allocation en couvrirait pratiquement le coût.

Elle répond donc aux attentes anciennes de diminution des charges : directement par le dispositif qu'elle contient, et indirectement par la résorption du chômage, véritable cancer pour notre économie. Et cela, non pas à fonds perdus, comme par le passé, mais en échange d'un dynamisme réel pour l'emploi.

Cette loi impose également la recherche de gains de productivité, donc de compétitivité.

M. Renaud Dutreil. Les chefs d'entreprise ne vous ont pas attendus !

M. Gérard Terrier. Enfin, cette loi préserve la possibilité d'annualisation du temps de travail inscrite dans le code du travail, dès lors qu'il y a accord d'entreprise, le mandataire palliant, dans les plus petites d'entre elles, l'absence de représentants syndicaux.

La majorité parlementaire, qui croit aux vertus de votre loi, a enrichi votre texte par des amendements dont je sais que vous êtes prête à les accepter.

Le débat a donc lieu, précisément là où il doit avoir lieu.

Cette loi n'est pas autoritaire. C'est tout simplement une loi. Sans engager la polémique, je dirai qu'elle est certainement moins autoritaire que des dispositions augmentant de deux points la TVA, relevant sans compensation la CSG, ou gelant la revalorisation des prestations familiales !

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Gérard Terrier. Cette loi est attendue par les chômeurs, qui sont dans la rue et nous le font savoir. Elle est soutenue par la majorité parlementaire. Elle sera acceptée par les entreprises...

M. Jean-Claude Abrioux. Certainement pas !

M. Gérard Terrier. ... dès lors que nous saurons leur expliquer qu'elle apporte de bonnes réponses à leurs problèmes.

M. le président. Concluez, monsieur Terrier !

M. Gérard Terrier. Mais n'attendons pas, pour nous rassembler sur ce texte d'intérêt général, de devoir le faire sous le joug d'un extrémisme (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) qui nous aurait ôté bien des espaces de liberté, de discussion et d'écoute, parce que nous aurions tous échoué. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Madame le ministre, le projet de loi que vous nous présentez aujourd'hui devrait permettre d'améliorer les conditions de travail des salariés qui ont un emploi à plein temps, mais surtout, si l'on a bien compris, en rendant obligatoires les 35 heures, de créer de nouveaux emplois et même, espère le Gouvernement, de nombreux emplois.

Que nous annonce-t-on exactement ?

L'exposé des motifs parle de centaines de milliers d'emplois créés, sans plus de précision.

La note d'impact offre un discours vague et non chiffré. On peut d'ailleurs se demander quel est l'intérêt d'une note d'impact qui ne fait que délayer l'exposé des motifs sans aucune démonstration ni explication.

M. Yves Fromion. Elle servira à la Banque de France !

M. Philippe Auberger. On peut se demander, de façon plus générale, comment on peut proposer de tels objectifs en matière de diminution de la durée du travail, de création d'emplois et d'aide des pouvoirs publics dans ce domaine, sans avoir effectué la moindre étude préalable.

M. Bernard Accoyer. C'est fou !

M. Philippe Auberger. Que fait le conseil d'analyse économique qui s'est pourtant entouré de trente-deux économistes de renom ? Ce travail n'était-il pas pour lui de première urgence ?

M. Bernard Accoyer. Peut-être n'était-il pas assez docile !

M. Philippe Auberger. Puis, au moment où le ministre de l'économie et des finances et vous-même, madame le ministre, étiez entendus par la commission des finances, voici que, brutalement, sortent, dans un journal du soir, deux études chiffrées, l'une de l'OFCE, l'autre de la Banque de France, à quelques jours seulement de la dis-

cussion parlementaire. Elles annoncent des objectifs de création d'emplois assez incroyables : 450 000 pour l'une, 700 000 pour l'autre.

Manipulation, propagande, opération sans doute diabolique de communication, le jour même où le Premier ministre va s'exprimer à la télévision sur le sujet ?

M. Yves Fromion. Le hasard !

M. Philippe Auberger. C'est assurément un coup bien monté. Mais se peut-il que ce ne soit pas seulement un coup ? Cela est-il vraiment de nature à donner plus de crédibilité à la politique du Gouvernement ?

Passons sur le fait que ces études ont été commandées par le ministère du travail et effectuées sur la base des hypothèses qu'il avait lui-même choisies, et examinons de plus près leur contenu.

Il se pose d'abord un problème fondamental, et qui n'est pas abordé dans votre rapport, monsieur Le Garrec, celui du champ des salariés susceptibles de se voir appliquer la loi.

Ces études prétendent l'appliquer à l'ensemble des salariés des secteurs marchands non agricoles, soit 13,5 millions de salariés en 1996. Mais de ce nombre, il convient de retrancher ceux qui sont à temps partiel, qui souhaitent plutôt travailler davantage et qui représentent environ 20 % du total. Il faut aussi retirer les salariés postés, pour lesquels la réduction du temps de travail ne peut intervenir de cette façon et qui, en général, travaillent déjà moins de trente-neuf heures, parfois même moins de trente-cinq heures, ceux qui travaillent dans les entreprises de moins de vingt salariés – 4,5 millions – et sans doute aussi ceux qui travaillent déjà moins de trente-neuf heures et qui ne pourront voir réduire leur durée de travail de 10 %. Au total, l'INSEE a déclaré, le 18 décembre dernier, qu'elle estimait à 3 825 000 le nombre de salariés concernés par le projet de loi. Ce nombre est évidemment très inférieur à celui de 9 millions qui a été pris pour base des études de l'OFCE et de la Banque de France. C'est dire que les 700 000 emplois susceptibles d'être créés sont naturellement remis en cause.

C'est pourquoi les prévisions annoncées par le ministre de l'économie à la commission des finances – 200 000 à 250 000 emplois – paraissent beaucoup plus plausibles. Elles sont d'ailleurs cohérentes avec la loi de finances pour 1998, selon laquelle 700 000 emplois seraient concernés en 1998, ce qui représente 42 000 emplois supplémentaires et ce qui coûterait déjà, en une demi-année, 3 milliards de francs.

Les études le reconnaissent honnêtement, obtenir pour 10 % de diminution de la durée du travail 6 % de créations de postes supplémentaires sans effet inflationniste, sans détérioration excessive des comptes des entreprises et de la compétitivité de notre économie, n'est possible que si la diminution de la durée du travail s'accompagne d'une réorganisation de la productivité, de sorte qu'il y ait au moins 33 % de gains de productivité – ce qui sera difficile à obtenir, notamment dans les petites et moyennes entreprises et dans les services – et si la compensation salariale à la diminution de la durée du travail est en moyenne seulement de 62 %. Dans cette hypothèse, si on veut maintenir le niveau des salaires les moins élevés, il faudrait une diminution draconienne des autres salaires. Est-ce vraiment concevable de demander un tel sacrifice aux salariés moyens ? Cela n'aura-t-il pas des conséquences très fâcheuses, en particulier sur la consommation ?

On arrive même à des scénarios catastrophes où, si la compensation salariale est intégrale, le nombre d'emplois susceptibles d'être créés devient très faible, de l'ordre de 100 000, voire négatif.

A l'appui de cette démonstration...

M. Christian Cuvilliez. Ce n'est pas une démonstration, c'est une affirmation !

M. Philippe Auberger ... il n'est besoin que de regarder à quoi a abouti l'accord intervenu tout récemment dans le pôle « eau » de la Compagnie générale des eaux, accord qui était cité en exemple.

M. Arthur Dehaine. Très bon exemple !

M. le président. Mon cher collègue, il vous faut conclure.

M. Philippe Auberger. Permettez-moi, monsieur le président, de dire que cet accord concerne 13 000 salariés. Il a été signé par la direction et deux syndicats, la CFDT et la CFTC. Le nombre d'emplois qu'il va créer est estimé à 100 seulement en deux ans, ce qui représente 0,7 % de l'effectif. Pour financer cet accord, la progression du pouvoir d'achat prévue par le transfert de la cotisation maladie sur la CSG va être reprise pour tous les salariés qui perçoivent 1,25 SMIC. En bref...

M. le président. Non. Je vous demande maintenant de conclure. Vous parlez depuis sept minutes.

M. Philippe Auberger. Je termine, monsieur le président.

Ce projet de loi n'apportera, dans aucun domaine, les résultats qu'en attendent ses promoteurs. C'est pourquoi nous ne pouvons que le repousser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de respecter vos temps de parole. Il fallait vous entendre avec vos groupes. Je reconnais qu'il est difficile de s'en tenir à cinq minutes mais lorsqu'on lit un papier, on n'a qu'à s'exercer au préalable. (*Sourires.*)

La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Madame le ministre, au moment où une femme sur deux qui naît sur notre territoire a l'espoir de devenir centenaire, vous voulez faire croire aux Français que la réduction du temps de travail à 35 heures va entraîner une augmentation du nombre des emplois.

A vous entendre, cela se ferait dans tous les pays et la France figurerait parmi ceux où l'on travaillerait le plus. Vous savez pourtant que le nombre d'heures de travail dans le cycle de vie est, en France, le plus faible de tous les pays du G 7.

Des expériences ont certes été réalisées en Allemagne. Mais un haut fonctionnaire allemand, M. Rainer Hildmann, en a dressé le bilan suivant : « Depuis l'entrée en vigueur des 35 heures en 1991, sous la pression du syndicat IG Metall, la métallurgie allemande a perdu plus d'un million de postes de travail, dont 800 000 dans la production. »

M. Arthur Dehaine. Eh oui !

M. Marc Laffineur. Et il a qualifié cette décision d'« erreur la plus grave » commise dans un secteur qui représente la moitié des exportations allemandes.

M. Gaëtan Gorce. C'est le comique de répétition !

M. Marc Laffineur. Pour que la réduction du temps de travail réussisse, il faut, nous avez-vous expliqué, une modération salariale. Il faut également que les dépenses

publiques soient modérées et que les entreprises restent compétitives et continuent à vendre autant sinon plus qu'actuellement. Mais, pour cela, madame le ministre, il faut que la consommation et les exportations continuent à augmenter. Or comment voulez-vous que la consommation augmente s'il y a, en même temps, comme vous le prônez, une modération salariale ? Avec une inflation de l'ordre de 1 %, cela signifierait une stagnation voire une baisse du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, vous allez créer un SMIC à deux vitesses : un SMIC à 39 heures et un SMIC pour les saisonniers, c'est-à-dire les plus faibles d'entre nous, qui verront leur pouvoir d'achat encore diminuer.

Vous nous affirmez que les gains de productivité permettront tout cela. Mais, dans le même temps, chez nos concurrents, les gains de productivité serviront à réduire le prix de revient de leurs produits et donc à les rendre plus compétitifs.

M. Yves Rome. Quels concurrents ?

M. Marc Laffineur. En outre, du fait de la crise asiatique, et de la dévaluation des monnaies des pays touchés, nos industries devront lutter contre des concurrents encore plus performants. Comment croire dès lors que la réduction du temps de travail entraînera des créations d'emplois ?

M. le ministre de l'économie et des finances a insisté sur le fait que les dépenses publiques ne devaient pas augmenter. Or l'ensemble des syndicats de la fonction publique demandent déjà à bénéficier des 35 heures. Je ne vois pas comment vous allez pouvoir expliquer que vous croyez aux vertus de la réduction du temps de travail pour le secteur privé, mais pas pour la fonction publique. Dans ce secteur, elle entraînera évidemment, une augmentation des dépenses publiques et donc des impôts, provoquant, là encore, une stagnation du pouvoir d'achat des Français.

M. Jean-Yves Gateaud. Vous parlez en connaissance de cause !

M. Marc Laffineur. Enfin, l'effet psychologique sera très fort sur les petites entreprises et réduira encore les chances d'embauche. On sait bien qu'il faut que les chefs d'entreprise aient le moral pour embaucher. Or, avec toutes ces mesures, vous êtes en train de leur saper le moral !

M. Bernard Accoyer. Très juste !

M. François Goulard. La confiance est un élément primordial !

M. Marc Laffineur. Je terminerai, madame le ministre, en vous disant que vous tournez le dos au bon sens et à la modernité.

M. Pierre Lellouche. Exactement !

M. Marc Laffineur. Vous agissez à l'inverse de tous les autres pays. Vous coupez le dialogue social...

M. Gérard Bapt. Il n'y en avait pas !

M. Marc Laffineur. ... au moment justement où tous les pays qui progressent – dont les Pays-Bas que vous avez cités – y ont recours pour faire reculer leur chômage.

M. Yves Fromion. Bien sûr !

M. Marc Laffineur. Vous faites exactement l'inverse et, ce faisant, vous allez malheureusement aggraver le chômage dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du*

groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Philippe Vuilque.

M. Philippe Vuilque. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le projet de loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail est, je le crois, un grand projet de loi qui marquera l'histoire économique et sociale de notre pays.

M. Germain Gengenwin. A condition qu'il réussisse !

M. Philippe Vuilque. Ce texte qui, je n'en doute pas, sera voté par notre assemblée est, en même temps qu'une nécessité pour l'emploi, une chance pour les salariés et les chômeurs et une opportunité pour les entreprises.

Le projet de loi adopte une démarche à la fois pragmatique, novatrice et constructive, bien loin de la présentation caricaturale qu'en font certains.

Que nous dit-on, en effet, de ce projet de loi ?

On nous dit qu'il ne serait pas incitatif, mais autoritaire. Qu'en est-il réellement ? La baisse du temps de travail, stoppée depuis quinze ans dans notre pays, offre une possibilité décisive de créer de l'emploi. Les chômeurs ne peuvent plus attendre.

Pourtant, la négociation est en panne. A qui la faute, si ce n'est, en grande partie, à un patronat qui ne brille pas spécialement par son progressisme ?

M. Pierre Lellouche. Vous en êtes toujours à la lutte des classes. Vous retardez d'un siècle !

M. Philippe Vuilque. Il me semblait pourtant avoir entendu le Président Chirac lui-même déclarer que 1996 serait l'année de la réduction du temps de travail. Nous n'avons pas vu grand-chose venir.

M. Bernard Accoyer. La citation est inexacte ! Il parlait de l'aménagement du temps de travail !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme !

M. Philippe Vuilque. Dans ces conditions, comment reprocher au Gouvernement de prendre ses responsabilités et d'agir face aux blocages de la négociation, pourtant indispensable ?

Non ! Ce projet de loi ne met pas en place un dispositif autoritaire. (*« Oh non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Auberger. Si peu !

M. Philippe Vuilque. Il propose au contraire une démarche concertée, dynamique, progressive, laissant sa place – toute la place – à la négociation.

M. Pierre Lellouche. Ce sont des contrevérités !

M. le président. M. Lellouche, vous vous êtes déjà exprimé ! Laissez parler M. Vuilque.

M. Philippe Vuilque. Les réductions successives de la durée du temps de travail qui jalonnent l'histoire du salariat depuis le début de l'ère industrielle ont rarement été spontanément octroyées.

Si l'on regarde un peu ce qui s'est passé dans le monde, l'évolution sur un siècle et demi de la baisse de la durée du travail s'est opérée de manière contractuelle à l'exception notoire de la France.

C'est à la fois très révélateur et très regrettable !

Non, le dispositif proposé n'est pas autoritaire. (*« Mais non ! Pas du tout » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Ce qui est par contre impérieux, c'est notre devoir d'agir. La situation de l'emploi est inacceptable car elle engendre de manière sauvage la réduction du temps de travail poussée à l'extrême : elle réduit la masse de travail par le haut pour les plus âgés et par le bas pour les plus jeunes, avec un coût social et économique désastreux.

Aujourd'hui, malheureusement, l'attitude d'un certain patronat...

M. Christian Jacob. Encore !

M. Philippe Vuilque. ... tient plus du cynisme politique doublé d'indifférence sociale...

M. Christian Jacob. Ce n'est pas possible d'être sectaire à ce point !

M. Philippe Vuilque. ... que d'une réelle volonté de participer au seul défi qui vaille : la lutte contre le chômage !

M. Christian Jacob. Qu'est-ce que vous connaissez à l'entreprise ?

M. Philippe Vuilque. Il est vrai qu'aboyer beaucoup permet de faire l'économie de penser !

M. Bernard Accoyer. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Philippe Vuilque. Comment ne pas tout mettre en œuvre pour répondre aux aspirations légitimes des chômeurs et des exclus ?

Comment ne pas faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les sortir de la désespérance sociale ?

Personne ne peut rester indifférent à leurs revendications, pas même le patronat français. Du moins je veux le croire.

M. Yves Fromion. Créez vous-même une entreprise !

M. le président. Monsieur Fromion !

M. Henri Cuq. Ce n'est pas faux ce que dit Fromion !

M. Philippe Vuilque. On nous dit que la réduction du temps de travail sera une catastrophe pour notre économie et ne créera pas d'emplois.

Outre le fait que cette dernière affirmation est démentie par la plupart des experts économiques, l'argument de la prétendue ruine de l'économie est avancé à chaque fois qu'un progrès social est accompli. Et ce sont toujours les mêmes cris d'orfraie, les mêmes rengaines catastrophistes !

Que l'on se souvienne ! C'était déjà le cas lors de l'instauration de la loi du 22 mars 1841 qui a limité le travail des enfants à douze ans. On a beaucoup cité cette loi, à juste titre. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Auberger. Encore des rappels historiques !

M. Philippe Vuilque. C'était encore le cas peu après l'instauration de la loi du 2 novembre 1892 renforçant cette réglementation.

M. Henri Cuq. Ah oui ! ?

M. Philippe Auberger. Passez au suivant, monsieur le président ! Il a épuisé son temps de parole.

M. Philippe Vuilque. Henri Schneider, maître de forges, déclarait à la même époque : « L'intervention de l'État dans les problèmes ouvriers, c'est très mauvais.

C'est comme la réglementation sur le travail des femmes ou des enfants, on met des entraves inutiles. Quant à la journée de huit heures, ajoutait-il, dans cinq ou six ans, on n'y pensera plus. » Et de poursuivre : « Pour moi, la vérité, c'est qu'un ouvrier bien portant peut bien faire ses dix heures et qu'on doit le laisser libre de travailler davantage si ça lui plaît. » Sans commentaire !

M. Philippe Briand. C'est Gambetta qui a dit ça !

M. Bernard Accoyer. Pour les leçons d'histoire, vous avez déjà donné !

M. Yves Fromion. Restons dans l'actualité !

M. Philippe Vuilque. Depuis Henri Schneider, les choses ont heureusement changé.

M. le président. Monsieur Vuilque, vous avez très largement dépassé votre temps de parole.

M. Philippe Vuilque. Un petit rappel historique ne fait jamais de mal et est souvent éclairant.

M. le président. Je vous demande maintenant de conclure.

M. Philippe Vuilque. Je conclus, monsieur le président.

M. le président. D'un mot.

M. Philippe Vuilque. Aujourd'hui, la baisse significative du temps de travail est, avec le rétablissement de la croissance et l'augmentation du pouvoir d'achat, l'un des principaux leviers pour faire reculer le chômage.

M. le président. Bien. Nous sommes d'accord !

M. Philippe Vuilque. Votre projet de loi, madame la ministre, est une chance historique pour l'emploi et pour l'économie.

M. Jean-Claude Abrioux. Voilà qui apporte beaucoup au débat.

M. Philippe Vuilque. J'invite l'opposition et l'ensemble des partenaires sociaux à faire preuve de responsabilité et de volontarisme pour que nous saisissons cette opportunité. Il y va de l'avenir de centaines de milliers de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Madame le ministre, les chômeurs n'ont plus rien à perdre, on l'a vu récemment,...

M. Jean-Louis Fousseret. Et tout à gagner !

M. Eric Doligé. ... ce qui peut expliquer certaines manifestations et parfois certains débordements.

Je vais me permettre d'intervenir au nom des entreprises et plus particulièrement des PME.

M. Gérard Bapt. On légifère pour la nation, pas pour une corporation.

M. Eric Doligé. Pour un grand nombre, elles n'ont également plus grand-chose à perdre.

Dans ce contexte difficile, mes propos seront sévères pour votre texte. Comme vous le savez, l'Assemblée nationale est composée de députés d'horizons professionnels divers.

M. Pierre Lellouche. Avec une majorité de fonctionnaires !

M. Eric Doligé. Lorsque nous sont soumis des dossiers sur la santé, nous faisons appel à nos collègues députés médecins. En matière d'agriculture, nous avons dans nos

rangs des amis agriculteurs. En matière d'enseignement ou de fonction publique, le choix est vaste. En revanche, nous sommes fort démunis en chefs d'entreprise. Dans vos rangs, il me semble en avoir découvert un : M. Gérard Terrier.

M. Gérard Terrier. Et je voterai le projet de loi ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Doligé. Heureusement, l'opposition est là .

Notre débat de ce jour concerne uniquement l'emploi dans le secteur concurrentiel puisque vous avez déjà réglé dans votre esprit le problème du secteur public en décrétant la création de 350 000 postes. Il est vrai qu'il est plus facile de dépenser l'argent des contribuables que de chercher à créer de nouvelles richesses !

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Vous en savez quelque chose !

M. Eric Doligé. Ayant eu l'honneur, pendant vingt-cinq ans, de travailler dans une PME puis de la diriger, je me permets, madame le ministre, mes chers collègues, de vous faire part de quelques réflexions.

J'ai traversé les années 80 et ai subi les expériences Auroux, Neiertz, Aubry et bien d'autres. Après chaque choc, il a fallu de un à deux ans pour s'en remettre.

M. Philippe Auberger. C'est un miracle que vous ayez survécu !

M. Eric Doligé. Bien sûr, il y a eu des avancées. Mais gardez à l'esprit l'évolution du chômage durant les quinze dernières années et faites vous-mêmes le bilan : d'un côté, une heure de travail en moins et une semaine de congés payés en plus ; de l'autre 2 millions de chômeurs supplémentaires.

Mme Hélène Mignon. Oh !

Mme Yvette Benayoun-Nakache. C'est un raccourci !

M. Bernard Accoyer. Non ! C'est la réalité !

M. Eric Doligé. Diriger une PME, c'est un peu comme être le maire d'une petite ville : il faut être partout à la fois ; il faut travailler le week-end, aller dans les ateliers et sur les machines, visiter les clients en France et à l'étranger...

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Vous allez nous faire pleurer !

M. Eric Doligé. Vous ne pleurez pas souvent !

M. Christian Jacob. Vous ne savez pas ce que c'est que l'entreprise, madame. Ecoutez donc !

M. Eric Doligé. Il faut négocier avec les banquiers, subir les contrôles du fisc, de l'URSSAF, de l'inspection du travail, et j'en passe ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais c'est aussi connaître chacun de ses salariés et vivre avec eux l'aventure de l'entreprise.

M. Jean-Yves Gateaud. Et être chômeur, vous savez ce que c'est ?

M. Eric Doligé. Vous, vous n'avez jamais créé d'emplois. Vous feriez mieux de vous taire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Qu'est-ce que vous en savez ?

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Qu'est-ce qui vous permet de dire cela ? C'est inacceptable !

M. le président. Allons, allons !

M. Eric Doligé. Quels sont les problèmes des PME-PMI ? Les charges, les complexités administratives, la souplesse et la flexibilité.

Qui a le moyen de répondre à leurs attentes, qui sont constantes ? L'Etat !

Malheureusement, il fait, vous faites, madame le ministre, exactement le contraire de ce qui est souhaité, de ce qui est souhaitable pour l'emploi, ce qui montre à l'évidence votre méconnaissance totale du monde de l'entreprise et plus particulièrement des PME. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Ignorez-vous que, depuis quinze ans, les entreprises de plus de 200 salariés ont perdu un million d'emplois, et que celles de moins de 20 salariés en ont créé autant ?

M. François Goulard. Très bien ! Voilà la vérité !

M. Eric Doligé. N'est-ce pas la démonstration que les PME représentent le meilleur gisement d'emplois ? (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Une entreprise de 2 000 salariés ne passera jamais à 3 000. Une entreprise de 10 salariés peut facilement passer à 15 salariés, c'est-à-dire augmenter ses effectifs de 50 %. Je pourrais vous en citer de nombreuses.

M. Bernard Accoyer. Bien sûr !

M. Eric Doligé. Votre projet de loi sur les 35 heures obligatoires est à l'opposé de ce qu'il faut faire. Les entreprises ne cessent de vous le dire et vous ne les entendez pas.

Pourquoi ne pas proposer une réduction facultative et intelligemment négociée comme aux Pays-Bas ? (« Voilà ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Vous citez souvent ce pays en exemple, mais en omettant de préciser ce qui s'y est réellement passé depuis quinze ans. Quelle est la réalité de ce modèle, que vous mettez en avant ? La flexibilité, dix ans de blocage des salaires, la libre négociation et la baisse du pouvoir d'achat. Est-ce cela qui est dans votre texte ?

Madame le ministre, vous refusez aux entreprises les moyens nécessaires au développement de l'emploi. Vous dites aux PME : « Je vous condamne à mort, mais vous pouvez négocier avec le bourreau la pendaison, la guillotine ou encore la chaise électrique ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

La seule expérience qui ait apporté la preuve évidente de sa réussite est la baisse systématique des charges. Malheureusement, nous n'avons pas pu aller au bout de notre initiative. Et pourtant, elle a fort bien marché dans le textile.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Elle a coûté très cher !

M. Eric Doligé. C'est pourquoi je propose de transférer les crédits affectés aux multiples aides à l'emploi, que nous savons toutes inefficaces, à une baisse généralisée des charges.

M. Bernard Accoyer. Très bien !

M. Eric Doligé. Il est certain que cette idée simple ne convient pas aux esprits complexes qui vous ont formés et vous entourent. Il y a quelques années, vous m'avez affirmé, ici même, que vous connaissiez les entreprises. Vous avez effectivement passé deux ans dans le groupe Pechiney et y avez mis en œuvre des plans sociaux ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. J'ai aussi installé une nouvelle entreprise à Dunkerque ! J'ai créé des emplois.

M. Eric Doligé. Un plan social, c'est beaucoup de promesses, de gros moyens financiers, mais aussi des emplois en moins. Or que trouvons-nous dans votre projet de loi ? Des promesses : vous annoncez la création de centaines de milliers d'emplois. Des moyens : plusieurs milliards. N'est-ce pas un nouveau plan social que vous mettez en place, qui se terminera, lui aussi, par la disparition d'emplois ?

Madame le ministre, votre expérience ancienne et celles de nos partenaires européens montrent à l'évidence que vous allez dans la mauvaise direction. Changez de cap ! Il en est encore temps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'état de notre pays appelait un débat économique et social. La gauche plurielle mène ici un débat avant tout idéologique.

M. Pierre Lellouche. C'est bien vrai !

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. C'est vous qui le faites !

M. Jean-Jacques Weber. Vous avez décidé que M. Jospin serait le Léon Blum de cette fin de siècle et vous faites croire à une partie des Français que la clé du chômage – mais aussi celle d'un nouvel âge d'or – serait la réduction du temps de travail à 35 heures. Vive l'utopie !

Que cherchez-vous ? A combattre le chômage ou à créer une nouvelle société ?

Créer une nouvelle société, les communistes l'ont déjà et longtemps essayé. N'allez pas tenter de les imiter ! Par-tout, ils ont eu des résultats catastrophiques et les pays qu'ils administraient connaissent des retards dramatiques.

Le socialisme n'est pas, à l'évidence, la solution adaptée à notre situation, et l'Etat-providence lui-même a montré ses limites. Cela n'a marché nulle part.

S'agissant du chômage, sachez que seule l'entreprise crée de vrais emplois. Notez que les pays qui ont le taux de chômage le plus bas sont aussi ceux qui travaillent le plus. La durée du travail en France, sans les contraintes que vous souhaitez créer, est déjà l'une des plus faibles des pays du G 7.

Je ne suis pas pour ma part opposé à ce que les gens qui le veulent, ou le peuvent, travaillent moins. Je suis opposé, et farouchement, à ce que l'on impose une durée légale, donc obligatoire, de 35 heures.

Je ne connais, pour ma part, personne au CNPF et je ne puis vous parler ici que de ce que m'ont dit, parfois écrit aussi, les entrepreneurs et chefs d'entreprise d'Alsace.

Notre région, madame le ministre, a, après le bassin parisien, le plus fort PIB de France et le taux de chômage le plus bas : il est, dans le Haut-Rhin, légèrement infé-

rieur à 8 %. Nous avons quelques grandes entreprises comme Peugeot. Le patron de l'usine de Mulhouse, qui compte 11 000 salariés, calculait devant son personnel que l'application des 35 heures induirait une hausse de 5 % du prix de revient et une chute corrélative des ventes estimée à 20 % la première année, alors même que la concurrence étrangère ne cesse de gagner du terrain avec un taux de pénétration de 43 % en 1997.

Mais à côté de ces grandes entreprises, nous avons la chance d'avoir un tissu serré de petites et moyennes entreprises, souvent à capitaux étrangers, et un réseau dense d'entreprises artisanales de qualité. En Alsace, ce sont ces PME et ces entreprises artisanales qui ont créé le plus d'emplois ces dernières années. Une étude de la confédération de l'artisanat d'Alsace rappelle justement que la force des PME réside dans leur souplesse. Le passage de 39 à 35 heures, c'est quatre heures de perdues sur chaque machine, sans remplacement possible dans la plupart des entreprises – ne nous leurrions pas !

Sur 20 000 entreprises alsaciennes, 2 100, soit 10 % seulement, ont la capacité théorique de créer un emploi par l'application des 35 heures car, pour financer un emploi supplémentaire, il faut non pas des incitations ou des théories rousseauites, mais un niveau d'activité convenable, mais de nouveaux marchés, mais de la confiance, mais une marge d'investissement sur de nouvelles technologies, mais des salariés qualifiés, qui ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le croire : dans le domaine des emplois qualifiés, il y aurait plutôt pénurie, au moins en Alsace.

Si l'on peut estimer que chaque entreprise de neuf salariés sera susceptible, grâce à votre dispositif, madame le ministre, de créer un volume d'activité pouvant conduire à la création d'un emploi, sans se mettre en péril bien entendu, qu'en sera-t-il des entreprises plus petites ? Je soutiens que 89 % des entreprises artisanales ne seront pas concernées, ne créeront pas d'emploi et subiront toutes les rigidités de votre système.

Les entreprises auraient besoin de voir alléger leurs charges, et d'urgence. Les prélèvements qu'elles subissent aujourd'hui en France et qui équivalent à 19,5 % du produit intérieur brut sont les plus importants d'Europe, après ceux de la Suède. Or vous aggravez leur situation et vous feignez de croire que vous allez les dynamiser.

Non seulement vos mesures auront des conséquences décevantes sur le pouvoir d'achat et les capacités contributives des Français et des entreprises, mais nous le voyons bien en Alsace, le risque est grand de voir des investisseurs repartir. Certaines entreprises sont très ouvertes sur l'Europe centrale : l'américain Timken, qui occupe plus de 1 200 personnes à Colmar, a ouvert une unité en Pologne et une autre en Roumanie.

M. Germain Gengenwin. Et voilà !

M. Jean-Jacques Weber. S'il a un choix à faire pour préserver sa compétitivité, sa décision sera évidente. (« *Eh oui !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Mon cher collègue...

M. Jean-Jacques Weber. Swissair gère aujourd'hui toute sa billetterie...

M. le président. Le temps de parole qui vous a été imparti est de cinq minutes !

M. Jean-Jacques Weber. ... et, dans la métallurgie allemande, la réduction du temps de travail à 35 heures s'est accompagnée d'une réduction des effectifs de 15 %.

M. le président. Je vous remercie de conclure.

M. Jean-Jacques Weber. J'en viens à ma dernière phrase, monsieur le président.

Tout cela doit faire réfléchir plus d'un économiste sérieux au PS ou au PCF. Mais, comme je l'ai dit d'entrée, l'affaire est entendue : l'idéologie va l'emporter sur le réalisme. C'est dramatique dans une économie aussi ouverte que l'est aujourd'hui la nôtre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Cuvilliez. Vous pouviez faire l'économie de votre dernière phrase !

M. le président. La parole est à M. Alain Vidalies.

M. René Mangin. Enfin, un peu d'oxygène !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Mangin !

M. René Mangin. Je n'ai rien dit, monsieur le président. (*Sourires.*)

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Vidalies.

M. Alain Vidalies. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la conférence du 10 octobre et l'annonce par le Premier ministre d'une loi sur les 35 heures ont fait lever un grand espoir.

Pour la première fois, nos concitoyens ont le sentiment que le politique n'est pas résigné face aux conséquences des lois du marché et de la mondialisation de l'économie.

M. Pierre Lellouche. Mais vous n'aimez pas les lois du marché !

M. Alain Vidalies. Si chacun met beaucoup de passion dans ce débat, c'est qu'il touche au principal problème qui se pose à tous les hommes et à toutes les femmes politiques.

La France n'est pas un pays qui s'appauvrit, mais qui s'enrichit.

M. François Goulard. Grâce à quel gouvernement ?

M. Pierre Lellouche. Avec 7 millions de personnes en dehors du monde du travail ?

M. Alain Vidalies. A l'exception des années 1983 et 1993, la croissance du PIB a été chaque année au rendez-vous.

Depuis la crise de 1973, le PIB a augmenté de 70 %. Pourtant, le chômage de masse s'est parallèlement imposé, à vous et à nous, comme la fracture majeure de la société française.

Face à ce défi, nous ne pouvons que constater les échecs successifs des politiques dites de « traitement social du chômage » ou uniquement axées sur la « diminution des charges ».

M. Pierre Lellouche. Hélas !

M. Alain Vidalies. Nous ne pouvons nous résigner au seul résultat attendu d'une croissance retrouvée dès lors que nous savons qu'elle sera faiblement créatrice d'emplois : entre 70 000 et 80 000 emplois annuels pour un taux de croissance retrouvé de 3 %.

De nombreux orateurs ont précédemment rappelé l'historique de la baisse du temps de travail. Je rappellerai quant à moi que, si le temps de travail n'avait pas diminué, il suffirait de 11,7 millions de salariés pour assurer le PIB. Si le temps de travail n'avait pas diminué depuis cent ans, nous aurions aujourd'hui 14,8 millions de chômeurs !

M. Christian Jacob. Ne parlez pas du siècle dernier !

M. Pierre Lellouche. N'importe quoi !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Ce que dit M. Vidalies est au contraire très juste.

M. Alain Vidalies. L'annonce de la mise en œuvre du passage aux 35 heures dans deux ans, à l'issue d'une période de négociations organisée par la loi dont nous débattons, a provoqué une réaction révélatrice du patronat qui s'est positionné sur un registre de confrontation sociale et politique.

Les adversaires de cette mesure nous opposent la situation de pays voisins dont le taux de chômage est plus faible sans que l'arme de la réduction du temps de travail ait été utilisée. Au premier rang des exemples souvent cités, on trouve la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Mais ces comparaisons méritent d'être affinées car elles posent le problème du modèle social que nous souhaitons.

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Tout à fait !

M. Alain Vidalies. Dans ces pays, on remarque principalement une explosion du temps partiel. On y relève à tout le moins un taux très important de travailleurs à temps partiel : 37,5 % de la population active au Pays-Bas et 25 % en Grande-Bretagne.

M. Pierre Lellouche. Non : 22 % !

M. Alain Vidalies. En France aussi nous connaissons une telle évolution : le nombre des travailleurs à temps partiel est passé, en six ans, de 11 à 17 % de la population active salariée.

Si, dans les années qui viennent, le travail à temps partiel atteint en France le taux des pays voisins, les statistiques feront bien sûr apparaître une diminution du nombre de chômeurs de quelques centaines de mille, mais nous aurons créé quelques centaines de milliers de nouveaux pauvres. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Aujourd'hui, la moitié des salariés à temps partiel, soit 1 800 000 personnes, avouent effectuer ce travail faute d'avoir trouvé un travail à temps plein.

M. Pierre Lellouche. Vous préférez financer l'inactivité !

M. Alain Vidalies. Pour eux, la diminution du temps de travail est déjà une réalité, une réalité dure parce que ni le loyer ni la facture d'électricité ne sont « partiels ».

M. Yann Galut. Eh oui !

M. Alain Vidalies. C'est donc au fond faire preuve d'une formidable hypocrisie que de s'interroger sur la diminution du temps de travail car elle existe déjà. Mais si la charge en est d'abord supportée par les chômeurs, elle l'est aussi par ces salariés à temps partiel subi, par ceux que les Anglo-Saxons appellent les *working poor* et que nous pourrions appeler les « pauvres du travail » ou la « pauvreté laborieuse ».

C'est en premier lieu pour réagir contre cette évolution qu'il fallait une loi qui affirme notre aspiration à un autre modèle social que celui qui s'impose aujourd'hui par les effets de la mondialisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le temps partiel choisi est une liberté pour le salarié et une souplesse pour l'entreprise. Mais le temps partiel subi est aujourd'hui un facteur puissant d'exclusion et de marginalisation.

Pour que notre choix de modèle social soit clair, je pensais, pour ma part, qu'il convenait de supprimer les abattements de charges encourageant systématiquement le développement du travail à temps partiel.

Afin de permettre le passage aux 35 heures, vous avez choisi, madame la ministre, d'accorder aux entreprises des abattements de charges forfaitisés.

M. Pierre Lellouche. Eh oui ! 60 milliards sur le dos des contribuables !

M. Alain Vidalies. Cette mesure donne l'orientation des réformes indispensables qui devront nécessairement, dans les prochains mois, accompagner le passage aux 35 heures, comme la modification du calcul des cotisations patronales qui pénalisent aujourd'hui les entreprises de main-d'œuvre et qui sont un encouragement permanent à la suppression d'emplois.

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de conclure.

M. Alain Vidalies. Je conclus, monsieur le président.

Je suis persuadé que les compensations attendues par les entreprises trouveront plus légitimement leur fondement dans ces réformes que dans les « assouplissements », demandés par certains, des règles édictées par le code du travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Accoyer.

M. Bernard Accoyer. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, il existe au moins un point sur lequel nous sommes tous d'accord dans cet hémicycle : la nécessité de lutter contre le chômage.

Il y en a un deuxième : les causes du chômage, si graves dans notre pays – le poids des charges, le poids des rigidités, l'importance des délocalisations, les difficultés auxquelles se heurtent les créateurs d'entreprises du fait des lourdeurs administratives.

Ces handicaps ne sont pas contestables, et vous ne les contestez pas.

Alors pourquoi le Gouvernement propose-t-il, depuis le début de la législature, des lois qui aggravent encore ces handicaps ?

Tout le monde reconnaît que l'excès de dépenses publiques est un facteur de chômage. Or le Gouvernement augmente de 350 000 le nombre des emplois publics.

M. Pierre Lellouche. Et maintenant, il propose les 35 heures obligatoires !

M. Bernard Accoyer. Tout le monde reconnaît que les carcans qui enserrant les entreprises, notamment les seuils et les dispositions contraignantes, pénalisent l'emploi. Or le Gouvernement introduit, dans le texte qui nous est soumis, de nouvelles rigidités, de nouvelles contraintes, de nouveaux seuils, de nouvelles charges.

M. Christian Jacob. Exactement !

M. Bernard Accoyer. Pourquoi ?

La seule explication est celle d'un parti pris, celui des propos d'étrange et des promesses électorales. Mais est-ce raisonnable ?

Madame la ministre, avez-vous évalué les conséquences à moyen et à long terme de cette politique qui va à l'encontre de tout ce que font nos partenaires et nos concurrents, ceux en particulier qui parviennent à maîtriser le chômage ?

Franchement, ne vous arrive-t-il pas d'avoir peur de vous tromper ? (*« Jamais ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Lellouche. Mme Aubry est pour l'emploi !

M. Bernard Accoyer. Cette discussion est l'occasion de corriger ce qui, dans le projet de loi, conduira nécessairement à l'échec.

M. Christian Cuvilliez. Vous voulez faire un exorcisme ?

M. Bernard Accoyer. N'avez-vous pas déclaré devant la commission que « force est toutefois de reconnaître que la réduction du temps de travail ne réglera pas à elle seule le problème du chômage » ?

M. Yves Rome. Mais c'est vrai !

M. Bernard Accoyer. Or, paradoxalement, le projet de loi tel qu'il est, avec ses dates butoirs, ne lie pas la diminution du temps de travail à son aménagement ou à la réduction des salaires. C'est pourquoi, soit il faut renoncer à ce texte, soit il faut l'amender profondément.

M. Jean-Jacques Jégou. Ça, oui !

M. Bernard Accoyer. Peut-être pourriez-vous, madame le ministre, parler vrai ?

Qui peut contester que l'on ne peut répartir que les richesses que l'on crée ?

M. Christian Jacob. La majorité plurielle !

M. Pierre Lellouche. Elle fait de la solidarité à crédit !

M. Bernard Outin. Et comment doit-on les partager, les richesses ?

M. Bernard Accoyer. Qui peut contester que, tel quel, ce texte, à l'échéance 2000 ou 2002, équivaut au passage brutal de cinq à dix semaines de congés payés ?

M. Christian Jacob. Personne !

M. Bernard Accoyer. Qui peut contester qu'il n'est pas possible de confondre toutes les entreprises ?

Qui peut contester que, tel qu'il est, le texte ne suscite que des interrogations quant à l'évolution des salaires, à commencer par le SMIC ?

Le projet de loi s'appuie sur deux arguments seulement : la loi de Robien, dont la démarche est fondamentalement différente puisqu'elle est fondée sur la libre négociation d'entreprise ; trois études, publiées opportunément par l'OFCE, Bercy et la Banque de France.

Nous ne sommes pas dupes !

Comme l'a démontré l'économiste Don Patinkin, « pour tout résultat empirique prouvant la proposition A, il existe au moins un résultat empirique prouvant le contraire ».

M. Christian Cuvilliez. Ce discours est vraiment stéréotypé !

M. Bernard Accoyer. En réalité, ces études sont inquiétantes : elles se limitent surtout, et curieusement, à des prévisions à court terme et elles prennent en compte, pour les hypothèses favorables, une baisse des salaires de 3,1 %, ce que vous n'avez pas dit.

Inquiétantes encore parce qu'elles reconnaissent toutes que le chômage pourrait être aggravé.

Il reste qu'aucune étude à moyen et long terme n'a été menée alors que l'on sait qu'une diminution de la productivité fera inévitablement perdre des parts de marché et donc aggraver le chômage.

D'une certaine façon, ce texte obligera, par souci de bonne gestion, les grandes entreprises à créer des emplois subventionnés pour toucher les primes. On perçoit

l'aubaine que représente un tel système pour les grandes multinationales étrangères et la grande distribution. Elles seront avantagées alors qu'elles sont à l'origine, comme l'a très bien dit M. Doligé, de la destruction de plus d'un million d'emplois en quinze ans.

M. Christian Jacob. L'intervention de M. Doligé était excellente !

M. Bernard Accoyer. Dans le même temps, les petites entreprises créaient environ 1,2 million d'emplois.

Or qui paiera ces primes ? Les contribuables que sont, les entreprises, les salariés et les chômeurs eux-mêmes !

M. Henri Cuq. Assurément !

M. Bernard Accoyer. Madame le ministre, vous pourriez encore accepter les amendements de l'opposition pour enlever à ce texte son caractère autoritaire, contraignant, normatif et uniforme, alors que nos entreprises sont diverses et ont besoin de liberté.

Malheureusement, il apparaît que sa discussion doit être l'occasion de recoller les morceaux de votre majorité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. André Schneider. Et quels morceaux !

M. Maxime Gremetz. Il y avait longtemps !

M. Bernard Accoyer. Effectivement, votre discours a donné le ton : loin des réalités de la mondialisation, vos références sont d'une autre époque, celle du Front populaire, lorsque la gauche se cachait déjà les réalités.

Votre approche est une approche totalitaire de l'emploi, procédant d'une sorte d'étatisation des rapports sociaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Parce que le dogmatisme et l'aveuglement sont dangereux...

M. le président. Mon cher collègue, concluez...

M. Bernard Accoyer. ... parce que ce texte, à moyen terme, aggravera le chômage après avoir provoqué une baisse des salaires, nous nous y opposerons avec détermination, en mettant en évidence grâce à nos amendements ses incohérences et ses risques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Antoine Léonetti.

M. Jean-Antoine Léonetti. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, nous vivons en France un partage caricatural du temps de travail, entre ceux qui font zéro heure par semaine – les chômeurs – et ceux qui font souvent plus de trente-neuf heures : les travailleurs.

C'est dire que, conscients de cette réalité, nous ne sommes pas opposés à l'idée de la réduction du temps de travail comme outil de réduction du chômage.

Nous travaillons tous à mi-temps par rapport à nos aîeux. C'est dire que nous concevons la diminution du temps de travail comme une logique historique d'acquis social.

Ces idées sont les nôtres, nous l'avons prouvé, nous en avons fait des lois, que nous avons votées.

Le projet de loi qui nous est proposé et qui tend à ramener le temps de travail à 35 heures profitera-t-il à notre économie ? Il est, vous le savez, diversement apprécié par votre majorité et par les experts.

En fait, le nombre d'emplois créés ne dépend pas que de la réduction du temps de travail. La croissance, la modération salariale et, surtout, la confiance nécessaire des entreprises, sont autant de paramètres essentiels à prendre en considération.

Mme Nicole Bricq. C'est vrai !

M. Jean-Antoine Léonetti. A cause de la méthode illustrée par cette loi, aucun de ces paramètres ne sera au rendez-vous.

Vous le savez, madame le ministre, il ne s'agit pas de diviser l'emploi en parts égales de plus en plus petites, mais de multiplier les créations d'emplois.

M. François Goulard. Très juste !

M. Jean-Antoine Léonetti. Ce sont les petits commerçants, les petits artisans et les entreprises qui sont dans ce pays les plus susceptibles de créer des emplois si leurs charges baissent et si les procédures se simplifient.

Or la réduction du temps de travail à 35 heures ne profitera pas non plus aux petites entreprises. Bien au contraire, elle les pénalisera lourdement. (*« Très juste ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En effet, si certaines grandes entreprises pourront gérer le passage de 39 à 35 heures malgré une perte de productivité, nombre de PME, en revanche, ne pourront pas procéder à une réorganisation pour embaucher car elles n'ont pas la taille critique nécessaire. Ainsi, elles disparaîtront, détruisant ainsi des emplois.

La seule mesure dont elles bénéficient, c'est un sursis de deux ans. C'est insuffisant !

La réduction du temps de travail ne profite pas non plus aux salariés du secteur public. Ferez-vous vôtres les propos de M. Viannet, qui déclarait récemment : « Il n'y a aucune raison pour que le secteur public soit écarté de la mesure » ?

M. Christian Cuvilliez. Il n'y a aucune raison, en effet !

M. Jean-Antoine Léonetti. Mais l'extension des 35 heures aux trois fonctions publiques coûtera plusieurs dizaines de milliards. Comment les financerez-vous ?

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Très bonne question !

M. Jean-Antoine Léonetti. Que ferez-vous lorsque les mouvements sociaux orchestrés par une partie de votre majorité plurielle viendront légitimement demander que les mêmes mesures s'appliquent au secteur public et au secteur privé ?

Comment expliquerez-vous aux infirmières du secteur public qu'elles travailleront plus mais pour moins que les infirmières du secteur privé ?

M. François Goulard. Encore une très bonne question !

M. Jean-Antoine Léonetti. Votre réforme ne profitera pas non plus aux salariés du secteur privé car vous reprendrez d'une main ce que vous aurez donné de l'autre. Les salaires seront bloqués, ainsi que les heures supplémentaires.

La règle des 35 heures payées 39 ne concernera personne : ni les salariés, qui seront incités à la modération salariale, ni les nouveaux salariés, dont les actuels, salaires d'embauche baisseront ou stagneront à partir de l'an 2000.

Etes-vous sûr que la volonté de tous les salariés d'aujourd'hui soit de travailler moins pour gagner moins ?

Vous auriez pu faire une loi sociale dont le coût aurait été supportable, pour laquelle les 35 heures auraient été payées effectivement 39, mais ciblées sur les travaux pénibles, sur les travailleurs âgés, sur les femmes, sur les mères, pour favoriser une politique familiale.

Vous auriez pu faire une loi économique pour l'emploi en rendant possible l'annualisation du temps de travail, sa réduction et sa souplesse, pour une plus grande dynamique économique associée à une baisse de cotisations sur les bas salaires et à une amélioration de la formation.

Vous auriez pu faire une loi souple pour encourager, inciter, comparer les expériences nouvelles à celles que nous avions mises en place. Vous auriez pu proposer sans imposer, en particulier aux deux millions de petites entreprises qui comptent entre un et dix salariés.

M. André Angot. C'est vrai !

M. Arthur Dehaine. Bien sûr !

M. Jean-Antoine Léonetti. Vous en avez été incapables car vous vous trompez de méthode.

L'avenir réside dans la prise en charge de ces problèmes par les partenaires sociaux, dans le cadre d'un pacte social, contractuellement et librement négocié.

Vous n'avez fait qu'une loi socialiste,...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Ce n'est déjà pas si mal !

M. Jean-Antoine Léonetti. ... de celles qui se crient plus qu'elles ne s'écrivent, de celles qui sont plus faciles à inscrire sur les banderoles ou dans les professions de foi électorales qu'au *Journal officiel*, une de ces lois que l'on décide aujourd'hui et dont les conséquences aléatoires et inconnues seront retardées jusqu'en 2002, ce qui laisse à vos successeurs le soin de les gérer et, éventuellement, de les financer.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Nous serons toujours là !

M. Jean-Antoine Léonetti. Votre but est de signer dans l'histoire de France une page sociale à la suite de l'interdiction du travail des enfants, des congés payés, des 39 heures.

Vous vous trompez d'époque ! Les millions de chômeurs dans les rues devraient vous le rappeler, et vous risquez de n'inscrire dans l'histoire du parti socialiste qu'une petite ligne de plus dans vos promesses électorales : 35 heures payées 39 pour tous !

M. le président. Concluez, mon cher collègue !

M. Jean-Antoine Léonetti. Je conclus, monsieur le président.

Votre projet de loi, madame le ministre, ne profitera ni à notre économie, ni aux grandes entreprises, ni aux PME, ni aux chômeurs, ni aux salariés, ni au secteur public. Votre mesure, finalement, n'aura profité qu'aux socialistes, en 1997 pour être élus, et en 1998 pour souder, le temps d'un combat, la majorité plurielle dispersée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. Mais ce projet les fera battre en 1998 !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Daniel.

M. Jean-Claude Daniel. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le texte dont nous débattons est bienvenu, utile, nécessaire, attendu. Il est l'affirmation d'un choix politique. Nous sommes ici pour en débattre.

En premier lieu, je dirai quelques mots sur la manière dont on argumente sur les bancs de droite.

L'analyse de l'évolution économique et sociale d'une société complexe se fait aujourd'hui sur la base d'un modèle de la complexité que les scientifiques connaissent bien et qui s'applique aussi bien au domaine économique qu'au domaine biologique. Il est chaotique : ...

M. Pierre Lellouche. C'est vous qui l'êtes, chaotique !

M. Jean-Claude Daniel. ... ce qui vient de se passer en Asie en apporte la preuve. Il est organisé, c'est-à-dire qu'il répond à des règles et à des lois. Il est imprédictible ; il faut donc se méfier des pythies qui annoncent à tout bout de champ la vérité pour demain.

M. Pierre Lellouche. Perdez-vous dans les mots et vous perdrez la France aussi !

M. Yves Rome. La France n'est pas à vous !

M. Jean-Claude Daniel. Vous utilisez de façon aveugle la vindicte. Cela nous laisse sourds, définitivement, à ce qui ne peut être accepté comme une argumentation.

Aucun modèle n'énonce de vérités pré-acquises. Le rôle des simulations est d'offrir des indications sur les évolutions à partir de la modification de certains paramètres. Ces indications sont sujettes à une grande variabilité. C'est votre honnêteté, madame la ministre, que de présenter à la fois les hypothèses et les conclusions de façon sérieuse et fondée lorsqu'elles ont pour origine des organismes dont nul ne peut contester la scientificité.

M. Yves Fromion. C'est ce qui s'appelle simplifier le débat...

M. Jean-Claude Daniel. Elles ne peuvent être que des supports aux choix politiques nécessaires. L'essentiel – et c'est pour cela que nous sommes ici – est de faire des choix étayés par la réalité politique et sociale.

M. Arthur Dehaine. C'est bien parti !

M. Pierre Lellouche. Regardez-la, la réalité, monsieur le professeur !

M. Jean-Claude Daniel. J'ai été surpris, monsieur Lellouche, de votre référence à ce langage scientifique pour donner un semblant de vérité à des propos non étayés. Vous êtes, victime du « syndrome du Nobel », qui consiste à tenir pour vérité tout ce qu'affirme celui qui a été sanctifié par le prix Nobel même lorsqu'il s'exprime en dehors de son domaine de compétence.

M. Yves Fromion. Vous pourriez le répéter ?

M. Jean-Claude Daniel. Vous utilisez ainsi une argumentation d'autorité, celle qui se fonde sur la répétition de pseudo-vérités non acquises. C'est cela la voix de l'autoritarisme. Une contrevérité affirmée avec force, même répétée plusieurs fois, reste une contrevérité. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Arthur Dehaine. Quel aveu !

M. Pierre Lellouche. On ne saurait mieux dire !

M. Jean-Claude Daniel. Nous sommes bien face à deux choix d'évolution économique qui nous opposent et, qui vous divisent, en vue d'un objectif que nous pouvons sans doute supposer commun, la réduction du chômage.

Certains d'entre vous, à droite, proposent l'abaissement des charges pour toutes les entreprises, sans obligations légales en contrepartie sur le temps de travail ou l'emploi...

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Mais non !

M. André Schneider. Il n'a rien compris.

M. Jean-Claude Daniel. ... confondant ainsi entreprise et entrepreneur. L'entreprise ne se réduit pas au chef d'entreprise, et que serait-elle sans la qualité des femmes et des hommes qui produisent ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. Le Mur de Berlin est tombé, monsieur le professeur. Il faut lire les journaux.

M. Yves Fromion. C'est le dernier marxiste.

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Jean-Claude Daniel. D'autres, et sur l'ensemble de ces bancs, pensent que la réduction du temps de travail sera génératrice d'emplois. Ils se partagent là aussi en deux parts. Certains, à droite, militent pour ne pas fixer par la loi la durée hebdomadaire du travail.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Mais non !

M. Jean-Claude Daniel. Ce sont les partisans de la loi de Robien. Nous en connaissons l'intérêt, nous en mesurons les limites. D'ailleurs, lorsque j'ai entendu, hier, Mme la ministre s'adresser à votre collègue en disant : « Cher monsieur de Robien »...

M. Pierre Lellouche. Chère Rosa Luxemburg !

M. Jean-Claude Daniel. ... j'ai cru entendre, il y a un an et demi, M. Juppé et son gouvernement dire : « Il est très cher, de Robien ». (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Philippe Briand. Vous auriez du succès chez Pinder !

M. Jean-Claude Daniel. Notre majorité propose, après avoir fixé clairement dans cette loi l'objectif de la réduction du temps de travail, de créer les moyens de l'atteindre en laissant toute sa place à la négociation.

Le patronat n'est pas homogène. Les chefs d'entreprise, nous l'avons vu, n'ont pas que des droits, ils ont aussi des devoirs. Les plus « lourds » d'entre eux, économiquement parlant, s'octroient beaucoup de droits, oubliant leur devoir de citoyen français.

M. Eric Doligé. Vous ne savez pas ce que c'est, l'entreprise !

M. Jean-Claude Daniel. On ne peut dans le même temps demander de consommer français et expatrier les entreprises pour produire autrement que français.

M. Pierre Lellouche. C'est ce que vous faites ! Vous expatriez nos jeunes aux Etats-Unis avec votre politique !

M. Jean-Claude Daniel. Les autres chefs d'entreprise, plus modestes, petits entrepreneurs, commerçants, artisans,...

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Claude Daniel. Je conclus, monsieur le président.

... sont sensibles à l'idée que la santé économique de leur entreprise est aussi celle de ceux qui y travaillent. La concertation, la négociation, les initiatives ne manqueront pas...

M. le président. C'est terminé !

M. Jean-Michel Ferrand. Encore deux orateurs, comme celui-là, et on fait 90 % aux prochaines élections !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Eric Doligé. Dites-leur, monsieur Charié, que vous avez créé des emplois !

M. le président. Il est assez grand pour le dire lui-même !

M. Jean-Paul Charié. Madame le ministre, mes collègues ayant développé largement les arguments contre l'obligation de réduire la durée du travail à 35 heures et ayant montré les risques énormes que fait peser votre projet de loi sur les petites et moyennes entreprises, je vais développer trois constats complémentaires.

Premier constat : le plus important, ce n'est pas le nombre de chômeurs, c'est la durée du chômage.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est vrai.

M. Jean-Paul Charié. Deuxième constat : ce n'est pas le travail qui manque en France, ce sont les liens souples entre ceux qui veulent travailler et ceux qui ont du travail à proposer.

Troisième constat : les gens ne veulent pas travailler moins, mais gagner plus.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Un peu les deux. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas le taux du chômage qui doit nous préoccuper le plus, c'est sa durée. S'il y avait cinq millions de chômeurs et si la durée moyenne du chômage n'était que d'un mois, la nature du problème qui nous préoccupe tous serait totalement différente. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Angot et M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Elle est vraiment géniale, cette observation !

M. Gérard Terrier. Cela s'appelle les congés payés !

M. Jean-Paul Charié. A la limite, il faut des demandeurs d'emploi disponibles pour répondre aux demandes nouvelles et aux évolutions du marché. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Par contre, la durée du chômage est un vrai problème. Il en est de même de l'exclusion.

Ici les candidats à un emploi sont jugés trop jeunes et sans expérience, là ils sont trop vieux. Ici, ils n'ont pas assez de formation, pas assez de diplômes, là ils en ont trop. C'est un tort de les juger sur leur *curriculum vitae*, et ils le prouvent. Quand ils ont la chance d'être embauchés, même pour quelques jours seulement, l'employeur oublie leur âge, leur degré de formation, il les juge à leurs compétences et, une fois sur quatre, selon les statistiques des associations intermédiaires, il les garde.

Or ce n'est pas le travail à faire qui manque en France, mais des liens souples entre ceux qui veulent travailler et ceux qui ont du travail à leur proposer.

Mme Nicole Bricq. C'est-à-dire ?

M. André Angot. Très bien !

M. Jean-Paul Charié. Partout, un nombre impressionnant de tâches ne sont pas assumées. Si elles l'étaient, elles faciliteraient le bon fonctionnement des entreprises, elles amélioreraient les conditions de vie des citoyens, elles éviteraient bien des dérives au sein de notre société.

Si ces tâches ne sont pas exercées, ce n'est évidemment pas parce que ceux qui travaillent travaillent trop. Les freins à l'embauche, à la création d'activités et d'entreprises ne sont pas dus à la durée légale actuelle du travail mais à des spécificités françaises.

M. François Goulard. C'est vrai.

M. Jean-Paul Charié. Premier frein : les marges d'exploitation trop faibles sont, en France, victimes de la pratique du « coûte que coûte moins cher ». Madame le ministre, tant que, dans des secteurs tels que le bâtiment, les travaux publics, l'agroalimentaire, les produits de grande consommation, l'automobile ou les transports, les entreprises clientes imposeront aux entreprises fournisseurs des prix de vente inférieurs aux coûts de production, les embauches seront exceptionnelles et le chômage augmentera. Le passage obligatoire aux 35 heures n'y changera rien.

Deuxième frein : les délais de paiement. Si l'entreprise ne dispose pas de la trésorerie nécessaire pour rémunérer chaque mois ses salariés, elle ne peut embaucher. Or, en France, les délais de paiement sont beaucoup trop longs et ne cessent de s'allonger.

Troisième frein : le poids des charges sociales assises sur les salaires et la rigidité du code du travail. Parce qu'il est inadapté aux contraintes économiques, le droit du travail s'oppose au droit au travail. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Ce n'est pas travailler moins, mais gagner plus, que veulent les plus démunis.

M. Marc Dolez. Cela a au moins le mérite de la clarté !

M. Christian Cuvilliez. Un aveu supplémentaire !

M. Jean-Paul Charié. Leur interdire de faire plus de 35 heures, c'est aller contre leur intérêt. A ce titre, votre projet de loi est antisocial. Son application se fera sur le dos des plus démunis. Pensons à ceux qui aspirent, eux aussi, à avoir de meilleures conditions de vie, à partir en vacances, en week-end. Pour y parvenir, leur première force est leur valeur physique, leur courage, leur capacité et leur volonté de travailler plus pour gagner plus. Or vous voulez réduire leur temps de travail à 35 heures. Pensons à eux ! Ce n'est pas en leur interdisant de travailler plus qu'on servira leur cause et leur ambition.

Le travail est un droit. Le travail reste aussi, et heureusement, une source d'épanouissement et d'enrichissement dans tous les sens du terme. Et vous voulez le réduire à 35 heures ?... Quel gâchis ! (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Quelle injustice pour les plus démunis ! Quelle erreur économique et sociale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Marcel Rogemont.

M. Marcel Rogemont. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je voudrais, dans le temps qui m'est imparti, aborder deux sujets avant de vous faire part d'une expérience personnelle.

Le premier sujet intéresse les positions de nos collègues de l'opposition sur les 35 heures : il s'agit de l'intervention et du rôle de la loi.

Le second sujet, qui intéresse l'argumentation du CNPF, a trait au contenu de la loi. Mais M. Charié a déjà bien débroussaillé cette question.

Des réunions de la commission pendant lesquelles j'ai écouté attentivement nos collègues de l'opposition, je retire deux observations.

Premièrement, ils sont favorables aux 35 heures. Non seulement la loi de Robien a été votée,...

M. Yves Fromion. C'est nous qui l'avons faite, ou presque !

M. Marcel Rogemont. ... notamment par eux, mais, à aucun moment, ils ne sont revenus sur ce point en commission.

Deuxièmement, ils sont d'accord pour reconnaître que les 35 heures créeront des emplois.

M. Thierry Mariani. Ah non !

M. Yves Fromion. Vous n'avez rien compris !

M. Marcel Rogemont. Là encore, il suffit d'écouter M. de Robien.

M. Pierre Lellouche. De Robien, ce n'est pas la France !

M. Marcel Rogemont. Le seul point d'achoppement serait le fait de légiférer en imposant, à une date déterminée et après une période éventuelle de négociation, l'instauration des 35 heures dans toutes les entreprises. Bref, pourquoi prévoir une loi qui, à terme, sera applicable à tous ? Pour en faire comprendre la nécessité, qu'on me permette de rafraîchir les mémoires.

En décembre 1996, un conflit des routiers a eu lieu. À l'issue d'une réunion Gouvernement – patronat – syndicats, des contrats de progrès ont été conclus. Problème : la signature desdits contrats a été laissée à l'initiative des entreprises. Résultat : un an après, aucun contrat de progrès n'est réellement mis en place. Les routiers se sont sentis floués et, en décembre 1997, de nouveau un conflit, de nouveau une réunion Gouvernement – patronat – syndicats. Mais la différence est dans la conclusion. La différence est dans la méthode. Afin d'éviter les distorsions de concurrence qui existent nécessairement lorsqu'une entreprise met en pratique des dispositions salariales plus favorables que les autres, le Gouvernement a fait voter une loi pour appliquer l'accord des partenaires.

M. Thierry Mariani. Cela n'a rien réglé !

M. Marcel Rogemont. À défaut, nous aurions suscité en 1997 le même espoir qu'en 1996 et, quelques mois plus tard, le même désespoir que celui dont vous étiez comptables.

Cet exemple le montre : la prise en compte et du progrès social, et de la concurrence conduit nécessairement à la loi. Par la loi, c'est la confiance si nécessaire entre les partenaires sociaux qui est recherchée, et donc la confiance dans les entreprises.

C'est pourquoi nos collègues de l'opposition reconnaîtront l'utilité d'une loi sur les 35 heures.

M. Thierry Mariani. Non !

M. Christian Jacob. Nous n'avons pas besoin de vous pour nous prononcer !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Arrêtez de parler pour nous !

M. Pierre Lellouche. Ou alors inscrivez-vous au RPR !

M. Marcel Rogemont. J'en viens maintenant à l'argumentation du CNPF. Pour s'opposer aux 35 heures, celui-ci déclare, à juste titre, que « tout le monde ne

chasse pas du 35 ». Certes, les entreprises sont diverses : par le secteur d'activité, par la taille, par le positionnement dans la concurrence. Or, malgré cette diversité, et probablement à cause d'elle, une loi sur la durée hebdomadaire du travail à 39 heures existe. Pourtant, tout le monde ne chasse pas du 39 ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Briand. Décidément, on se croirait au cirque Pinder ! Je ne regrette pas d'être venu !

M. Marcel Rogemont. Dès lors, la question que pose le CNPF, ce n'est pas celle du temps de travail : tout le monde ne chasse pas la même pointure, que ce soit du 35 ou du 39. En fait, ce qui apparaît peut-être derrière ce slogan, c'est la volonté de remettre en cause la notion même de temps de travail obligatoire et, partant de là, la notion même de législation et de droit du travail. C'est à cela que tendait la démonstration de M. Charié.

Si chacun reconnaît qu'une réflexion est nécessaire, et une adaptation possible, notamment en ce qui concerne la durée du travail, il est tout aussi évident qu'une loi est nécessaire pour la fixer et pour en préciser les modalités d'application. En effet, sans la loi, c'est la confiance entre les partenaires sociaux qui n'est pas sanctionnée positivement et, s'il n'y a pas de confiance dans l'entreprise, c'est son activité même qui est en cause.

Pour terminer, je veux vous faire part de ma propre expérience. En tant qu'adjoint au maire de Rennes chargé du personnel (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)...

M. Pierre Lellouche. On comprend tout ! Voilà pourquoi la ville de Rennes est en faillite !

M. Marcel Rogemont. ... j'ai mis en place les 35 heures dans l'administration municipale. Ce fut une mesure très importante, car nous avons pu instaurer une autre forme d'organisation du travail, et même une modulation annuelle du temps de travail. C'était un problème crucial, car il n'y a pas de solidarité sans paye, c'est évident. J'ajouterai que ce fut aussi un appel à l'intelligence, à la motivation et à la performance pour l'ensemble des employés communaux.

Les chefs d'entreprise avec qui j'ai tenu des réunions dans ma circonscription...

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Marcel Rogemont. Je conclus, monsieur le président.

... me disaient que les 35 heures constituaient une autre façon de se faire confiance...

M. le président. C'est terminé !

La parole est à M. Renaud Muselier.

M. Renaud Muselier. Madame le ministre, vous nous avez incités à situer votre texte dans l'histoire sociale de la France. C'était l'essentiel de votre discours, hier, devant la représentation nationale. Pourquoi pas ? Vous m'avez convaincu de compulsier les livres d'histoire et j'y ai retrouvé les nombreuses références que vous avez empruntées aux années 30 et au Front populaire.

Mais j'ai continué à feuilleter ces ouvrages, ce que vous n'avez sans doute point fait. Pour que ce gouvernement se familiarise chaque jour davantage avec l'histoire, j'ai pensé qu'il n'était peut-être pas inutile, ce soir, que je

vous rapporte le contenu des pages que vous n'avez pas lues. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Ainsi, le 13 août 1940, M. le maréchal de France, chef de l'Etat français...

M. Christian Cuvilliez. Nous ne sommes pas au procès Papon !

M. Renaud Muselier. ... décrète une loi qui organise la répartition du travail disponible entre le plus grand nombre possible de travailleurs, grâce à la limitation de la durée du travail. Cette loi est suivie d'une autre, relative à la protection de la main-d'œuvre nationale, qui réactive le contingentement de la main-d'œuvre étrangère adopté en 1932 sous l'union des gauches. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Yves Fromion. Est-ce possible ?

M. Renaud Muselier. Ces deux textes ont été proposés au Maréchal par René Belin, ancien secrétaire général de la CGT (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française*),...

M. Maxime Gremetz. Il avait trahi !

M. Renaud Muselier. ... en sa qualité de ministre de la production industrielle et du travail.

M. Christian Cuvilliez. Ce sont les coulisses de l'histoire !

M. Renaud Muselier. Prenons, si vous le voulez bien, un autre exemple. Le projet qui nous est soumis vise à freiner l'excès des heures supplémentaires grâce à une régulation de leur usage, dispositions déjà présentes dans le décret-loi du 13 août 1940 sous forme d'un contingent d'heures supplémentaires.

M. Christian Cuvilliez. Est-ce que l'on va nous parler des lois de Vichy pendant toute la soirée ? Cela n'a pas de sens ! C'est du révisionnisme !

M. Renaud Muselier. Votre projet dispose que la rémunération des heures supplémentaires effectuées entre 35 et 39 heures sera majorée de 25 % au maximum.

Mme Odile Saugues. C'est hors sujet !

M. Christian Cuvilliez. Cela augure mal de la suite !

M. Renaud Muselier. Le texte du Maréchal décrète, quant à lui, que « l'exécution des heures supplémentaires entraînera, à la charge du chef d'établissement, le versement d'une cotisation fixée à 20 % du salaire horaire normal ».

M. Marcel Rogemont. Cette comparaison est honteuse !

M. Christian Cuvilliez. Tout ce qui est excessif est dérisoire !

M. Renaud Muselier. Le texte de 1940, comme celui de 1998, prévoit des mécanismes d'aide aux entreprises.

M. Bernard Outin. Général, reviens ! Il est devenu fou !

M. Renaud Muselier. Ainsi, cinquante-huit ans plus tard,...

M. Bernard Outin. Cela recommence !

M. Renaud Muselier. ... ne sommes-nous pas confrontés à une conception tout aussi autoritaire de l'organisation sociale ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Christian Cuvilliez. C'est une atteinte à la dignité de l'Assemblée !

M. Renaud Muselier. Du point de vue économique, le parallélisme entre le décret-loi du 13 août 1940 et la loi que vous nous proposez est frappant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Christian Cuvilliez. Et ils applaudissent !

M. Marcel Rogemont. C'est scandaleux !

M. Bernard Outin. C'est une honte !

M. Renaud Muselier. Dans les deux cas, il s'agit de répartir le travail, de rendre supportable la pénurie d'emplois en l'amortissant sur tous les salariés. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Les limites troublantes s'arrêtent-elles toutes là ? Eh bien non ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Prenons, par exemple, le télégramme officiel du 7 juillet 1940...

Plusieurs députés du groupe socialiste et du groupe communiste. C'est scandaleux !

M. Renaud Muselier. ... qui demande d'établir une liste des travaux d'intérêt collectif, immédiatement exécutables, qui pourraient permettre l'emploi de la main-d'œuvre. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Comme en écho, le Premier ministre (*De nombreux députés du groupe socialiste se lèvent et quittent l'hémicycle. – Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Attendez, je cite votre Premier ministre !

M. Christian Jacob. Ne laissez pas Martine toute seule !

M. Renaud Muselier. Il déclarait le 18 juin 1997, du haut de cette tribune, que, dès les prochains jours, le ministre de l'emploi et de la solidarité, en liaison avec les autres ministères intéressés, recenserait les activités concernées et les emplois à développer.

M. Christian Cuvilliez. Muselier est disqualifié ! Il devrait être avec Le Chevallier !

M. Jean Delobel. « Maréchal, nous voilà, devant toi... » !

M. Renaud Muselier. Pour tenter de vous convaincre, madame le ministre, j'ai voulu montrer par l'absurde que vous faites fausse route.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est en effet absurde !

M. Renaud Muselier. Mais mon ironie est triste et elle cache mal mon désarroi devant tant d'incohérence et d'anachronisme.

Madame le ministre, comment voulez-vous gouverner la France avec des idées vieilles de plus d'un demi-siècle (« *C'est honteux ! C'est minable !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste)...

M. Renaud Muselier. ... et qui, de surcroît, ont échoué toujours et partout ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous êtes minable ! Et ceux qui applaudissent sont encore plus minables !

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Fousseret.

M. Jean-Louis Fousseret. Monsieur le président, madame le ministre, je trouve particulièrement déplorables et minables les propos que nous venons d'entendre à cette tribune. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Ils ne sont pas dignes de cette assemblée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Thierry Mariani. Et les propos de Jospin, l'autre jour ? Les minables, c'est vous !

M. Jean-Louis Fousseret. Nous sommes ici pour débattre de l'un des projets les plus importants de notre législature, (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République*), peut-être le plus important, mais aussi, au-delà, pour participer à la mise en place d'une nouvelle façon de concevoir les rapports sociaux au XXI^e siècle.

Bien sûr, nous aurions pu continuer la politique des gouvernements précédents, à savoir faire de la diminution du coût du travail la base d'une politique économique. Mais cette politique est dangereuse pour l'équilibre social de notre pays. Depuis des années, les marchés financiers et les organismes internationaux nous disent : « Moins d'Etat ! Moins de dépenses ! » et nous conseillent d'abaisser le prix du travail, de supprimer le salaire minimum qui serait un obstacle à toute reprise, en fait, d'installer une totale flexibilité dans le travail. (*Les députés du groupe socialiste regagnent l'hémicycle.*)

M. Thierry Mariani. Ils reviennent !

M. Yves Fromion. Voici les repentants !

M. Jean-Louis Fousseret. Trop longtemps, les gouvernements ont été esclaves de cette pensée que l'on a dite « unique » et qui n'avait pour résultat que le profit immédiat des spéculateurs et une déstructuration toujours plus grande du corps social.

Mais ces effets dramatiques n'ont pas l'air d'avoir appris grand-chose à certains, qui sont ici présents.

Dans les médias, il devient difficile d'échapper aux hérauts récurrents de ce libéralisme d'un autre âge. Plus gravement et à force de multiplier les contrevérités, certains inquiètent à dessein les petits entrepreneurs et les artisans qui, dans leur grande majorité, et j'en rencontre beaucoup, ne sont pas hostiles, au fond, à la réduction du temps de travail.

Les entrepreneurs sont d'ailleurs beaucoup plus keynésiens que libéraux, ils croient plus à la demande qu'à l'offre. Car ils ont compris, et en tout état de cause, mieux que leurs représentants, que les salariés sont des consommateurs et que l'on ne peut laisser se développer une classe toujours plus nombreuse de citoyens réduits à la stricte survie.

Les mêmes oracles nous citent en exemple les fausses réussites du libéralisme anglais ou américain. C'est à croire qu'ils ne sont jamais allés dans ces pays. Il faudrait leur conseiller de délaisser un moment l'œuvre d'Adam Smith pour aller voir un film de Ken Loach !

Rappelons certains chiffres : aujourd'hui – et je dis bien aujourd'hui –, en Grande-Bretagne, un enfant sur quatre est victime de malnutrition.

Ce pays que l'on nous cite en exemple, compte 23 % de sa population vivant autour du seuil de pauvreté – contre 15 % en France –, ce qui est déjà totalement inacceptable.

Le *Herald Tribune* nous apprend que, depuis quinze ans, la Grande-Bretagne est le pays où les inégalités entre riches et pauvres ont le plus progressé.

Si on y ajoute la destruction, quasi systématique, par le gouvernement conservateur, d'un secteur public déjà réduit à sa plus simple expression, on est en face d'une véritable machine à exclure et à paupériser les populations.

Est-ce cela que nous voulons pour notre pays ? Est-ce là notre idéal de société ? Evidemment non !

Ce modèle-là, nous n'en voulons pas, et les Français non plus. Ils l'ont dit bien clairement au cours du mois de juin dernier.

Le Gouvernement et la majorité ont choisi une autre voie, une voie contractuelle généreuse et réaliste, une voie de dialogue et de concertation, où tout le monde, employeurs et salariés, peut trouver un intérêt commun.

Depuis plusieurs semaines, le CNPF et certains hommes politiques appartenant à l'ancienne majorité présidentielle présentent ce projet comme rigide et contraignant, alors que c'est tout le contraire.

La réduction du temps de travail nécessite, pour obtenir un résultat important, d'opérer vite et bien. Mais vite, parce qu'il y a urgence – tout le monde en est témoin –, ne veut pas dire trop vite. C'est pour cette raison que les dates butoirs ont été découplées. Les grandes entreprises, qui en ont les moyens, devront agir les premières ; les petites et moyennes entreprises devront avoir plus de temps pour la négociation. C'est pour cette raison que le projet fixe un calendrier différencié.

Ce découplage est bien, s'il en était besoin, la preuve de la démarche souple et résolue qui inspire ce projet, comme l'a dit Mme la ministre. Mais, puisque le temps m'est compté, je terminerai en développant rapidement un autre aspect, à mon sens fondamental.

Ce projet va permettre à tous de libérer du temps pour faire autre chose.

Récemment, je recevais dans ma permanence une jeune femme qui travaille loin de chez elle. Si elle est heureuse d'exercer un emploi, elle souhaite avoir plus de temps pour s'occuper de sa famille. Elle passe deux heures dans sa voiture, huit heures dans son entreprise et elle doit, le soir, comme des millions de femmes, commencer chez elle une deuxième journée. Elle n'a aucune activité sociale, aucune activité culturelle, associative ou sportive, non pas parce qu'elle n'en a pas envie, mais tout simplement parce qu'elle n'en a pas le temps.

M. Yves Fromion. Alors, il faut un salaire parental !

M. Jean-Louis Fousseret. C'est contre cette organisation sociale que nous voulons agir, pour redonner du sens à la vie, pour promouvoir un développement de l'autonomie des individus en leur offrant du temps et des moyens suffisants.

C'est la société du temps libéré que nous voulons mettre en place.

La réduction du temps de travail est donc un projet volontaire et généreux qui se fonde non sur les oppositions, mais sur la conjugaison des énergies.

Ce projet s'inscrit dans un dispositif global, après la loi sur l'emploi des jeunes, avant la loi contre l'exclusion. Il est le signe de la détermination du Gouvernement et de la majorité à faire la guerre au chômage.

Je vous le dis avec force : ne jouons pas aux apprentis sorciers. Nous ne pouvons et ne devons pas échouer. Nos concitoyens, et spécialement ceux qui sont au chômage, ne nous le pardonneraient pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Thierry Mariani. Ils ne vous le pardonneront pas !

M. le président. Je vous en prie !

M. Jean-Louis Fousseret. Personne n'a intérêt, et surtout pas le patronat, à agiter le chiffon rouge.

En conclusion, monsieur le président...

M. le président. Il faut conclure, en effet.

M. Jean-Louis Fousseret. ... je dirai : travaillons moins pour travailler mieux, travaillons moins pour travailler tous.

Mes chers collègues, je vous conseille d'écouter le chant de 1848 que nous ont remis les questeurs, ce chant qui dit :...

M. le président. C'est terminé !

M. Jean-Louis Fousseret. ... « Pouvoir vivre en travaillant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Bien ! La parole est à M. Pierre Cohen.

M. Pierre Cohen. Madame la ministre, mes chers collègues, annoncer la lutte contre le chômage comme une priorité, c'est le bon choix. Mais tout mettre en œuvre pour que des créations significatives d'emplois deviennent réalité est la meilleure façon de traduire la politique de justice et de solidarité sur laquelle nous nous étions engagés.

Au moment où les chômeurs crient leur détresse et font retentir leurs légitimes besoins, on ne peut avoir d'hésitation : tout doit être fait pour l'emploi !

Le Gouvernement répond à ces attentes en mettant en place un certain nombre de mesures qui, à court terme, auront des effets sur l'emploi.

M. Thierry Mariani. Ça m'étonnerait !

M. Pierre Cohen. Avec la loi pour les emplois-jeunes, dans un premier temps, nous avons répondu au fléau qui frappe en priorité la jeunesse, la fragilise, voire la marginalise.

Avec le budget pour 1998, le Gouvernement a amorcé une redistribution des richesses, sur la base de la relance de la consommation.

Il faudra être encore plus audacieux et plus déterminé pour le prochain budget en réformant de manière significative la fiscalité, afin que la croissance soit réellement créatrice d'emplois et de justice sociale.

Enfin, trois mois après l'annonce de Lionel Jospin lors du sommet sur l'emploi, la réduction du temps de travail vient en discussion à l'Assemblée nationale.

Je tenais, madame la ministre, à vous féliciter pour la détermination du combat que vous menez depuis le 15 septembre et surtout à vous encourager pour l'énorme chantier que nous sommes en train d'ouvrir. Il nécessite beaucoup de courage et de volontarisme : nous en avons.

Ce texte ne doit pas être abordé sous l'angle strict de la réduction du temps de travail. Il s'agit d'une démarche historique qui aura des répercussions sur la qualité de la vie et l'amélioration des conditions de travail.

Cette période de réflexion devra aussi être une période de dialogue social sans précédent sur les enjeux de notre société à travers l'organisation du travail, ses conditions, son contenu et ses objectifs.

Si, dans les années 80, la gauche s'est tournée vers l'entreprise, ce fut malheureusement plus pour faire progresser les revenus du capital que ceux du travail.

M. Thierry Mariani. On a vu le résultat !

M. Pierre Cohen. Le pari, en cette fin de siècle, consiste à mettre l'emploi au cœur de l'entreprise et, grâce à cette loi, c'est la citoyenneté qui en sera le moteur.

La démarche qui nous est proposée est un véritable appel à la mobilisation générale pour les dix-huit mois à venir, période au cours de laquelle nous tenterons de lutter contre une société duale, où précarité et chômage nourrissent spéculation et profits.

Cette loi qui incite au dialogue et à la négociation nous fera vivre une période privilégiée où le travail et son évolution seront déterminés par tous les acteurs, et non par une logique unique.

Mais cela ne sera possible qu'à une seule condition : que l'ensemble des acteurs assument leurs responsabilités et jouent le jeu de la concertation, à savoir que les forces syndicales ne tombent pas dans un schéma corporatiste, que les forces politiques et associatives se mobilisent sur l'objectif de l'emploi en s'appuyant sur un travail de terrain et que les dirigeants d'entreprise conjuguent productivité avec richesse humaine et croissance avec dynamique sociale.

L'application d'une date butoir pour les négociations traduit notre volonté et notre détermination. C'est un des points fondamentaux de cette loi, au regard de la loi de Robien. Même si celle-ci s'est traduite par quelques créations d'emplois, on doit observer avec quelle lenteur ils ont été créés. A ce rythme, il faudrait attendre des décennies avant de voir le chômage diminuer.

La démarche que vous conciliez, madame la ministre, concilie partenariat et objectifs précis. Le rendez-vous de la fin de l'année 1999 sera très important et le nombre, mais surtout la qualité des contrats sur la réduction du temps de travail seront déterminants pour l'avenir.

La responsabilité de tous est engagée. Il faut dès maintenant se donner tous les moyens d'obtenir un bon bilan.

Dans un premier temps, le soutien de bureaux d'ingénierie pour étudier les modalités de la réduction du temps de travail dans les entreprises, à la demande des acteurs, évitera que de fastidieux chantiers ne deviennent des entraves à la négociation : simulations, études, diagnostics, propositions pourront être mis à la disposition des entreprises, particulièrement des PME et des commerces.

Ensuite, il apparaît fondamental que l'inspection du travail avec ses directions départementales, soit suffisamment disponibles et dispose des moyens nécessaires pour devenir un partenaire actif et constructif dans le suivi des projets.

Son rôle doit être élargi. Il serait contraire à l'esprit de la loi que seules les entreprises qui s'engagent dans une procédure de réduction du temps de travail soient contrôlées, alors que d'autres, en marge de cette démarche, voire en violation du code du travail pour les heures supplémentaires, le temps de formation, les rythmes de travail, etc., seraient épargnés.

Ce véritable enjeu pour les entreprises doit devenir celui de notre pays et de tous les citoyens.

Afin que chacun se sente concerné, il faudra affirmer dans le débat que les intérêts sont conjoints et solidaires. C'est pourquoi je conclurai en faisant quelques remarques.

Par rapport à la loi de Robien, ce texte réduit le différentiel qui existe entre les droits et les devoirs des entreprises. Nous estimons que toute remise en cause du contrat doit entraîner la suspension, voire la suppression des allègements de charges correspondants. Les aides forfaitaires ne doivent pas apparaître comme une nouvelle manne pour les entreprises.

Enfin, il me semble difficile, en tant que maire, d'appliquer cette loi sans avoir formulé auparavant des propositions concrètes et précises sur la réduction du temps de travail dans la fonction publique et les collectivités territoriales.

M. Thierry Mariani. Ah !

M. Pierre Cohen. L'initiative du Gouvernement d'ouvrir le chantier le plus courageux mais aussi le plus porteur d'espoir pour les exclus et les jeunes de notre pays mérite d'être soutenue.

Tout le monde doit se sentir concerné. J'ai confiance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Bloche.

M. Patrick Bloche. Madame la ministre, mes chers collègues, lors du débat du 12 juin 1936 sur la semaine de 40 heures, le Président du conseil, Léon Blum, déclarait en ce lieu : « Vous savez ce que nous essayons de faire, c'est une organisation économique et sociale nouvelle dans le cadre d'un pays libre, entre des organisations patronales et syndicales libres, sous l'égide ou l'arbitrage d'un Gouvernement soumis à un Parlement souverain et, par conséquent, dans le cadre d'une démocratie. » Je me réjouis, madame la ministre, de constater à quel point vous avez su ancrer les 35 heures dans notre tradition démocratique et sociale, forte de l'impulsion de la loi, tout en laissant à la négociation le champ qui lui est nécessaire.

Il revient donc aujourd'hui au Gouvernement de proposer le cadre d'une révision ambitieuse de notre organisation collective du travail. Car le travail, ce n'est pas seulement un nombre d'heures dont le salarié doit rendre compte à son entreprise. Le travail, c'est toujours le fondement de notre vie sociale. Le travail, c'est une valeur centrale en continuelle évolution et aujourd'hui confrontée aux défis de la société de l'information. La croissance de la part immatérielle de la richesse produite et le développement des nouveaux réseaux d'information, outre qu'ils constituent un formidable gisement d'emplois, vont, en effet, progressivement révolutionner notre environnement social.

Ainsi, les négociations d'entreprise qui se dérouleront dans les deux ans à venir – et elles seront nombreuses – permettront de s'inscrire dans cette perspective et de réaliser des combinaisons innovantes, créatrices, fortes d'une imagination auquel le projet de loi invite délibérément.

Je salue tout particulièrement, en tant qu'élu du faubourg Saint-Antoine, le dispositif de réduction du temps de travail qui s'adaptera aux petites entreprises dans les quatre ans à venir, avec un soutien renforcé pour les entreprises de main-d'œuvre et à bas salaires.

Nous ne voulons pas, comme il est parfois dit, partager une quantité de travail donnée. L'image d'un gâteau dont on réduirait la taille des parts n'est pas acceptable. Nous

voulons redonner du souffle à notre économie. Partager le travail, oui, mais une quantité de travail croissante. Croissante, car une nouvelle organisation du travail dynamisera les entreprises ; croissante, car les gains de productivité bénéficieront à tous ; croissante, enfin, car la croissance est déjà au rendez-vous.

La bataille pour l'emploi est ainsi l'objectif premier de ce projet de loi. Son corollaire est la création de temps libéré. Naturellement, c'est avec quelque précaution qu'on évoquera le développement de ce temps libre pour les salariés, alors que plus de trois millions de chômeurs attendent de nous des réponses au premier mal qui frappe notre économie et, surtout, leur vie.

Néanmoins, il est certain que le temps libéré permettra, d'une part, d'avoir plus de « ce temps qu'on dirige soi-même » – pour reprendre votre formule, madame la ministre – et, d'autre part, de créer des emplois dans certains secteurs de l'économie. J'évoquerai plus précisément celui de la culture.

Comme l'indique Jean-Michel Djian dans son ouvrage sur *La politique culturelle*, « quand on sait que 55 % des Français ne sont jamais allés au théâtre, 12 % au cinéma, que 82 % n'ont jamais assisté à un concert de jazz et 71 % à un concert de musique classique, on imagine à quel point il reste de chemin à parcourir, une économie générale et des emplois à créer ». (*Rires sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Je sais... La culture ne doit pas vous intéresser énormément. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Jacques Jégou. Prétentieux !

M. Patrick Bloche. Les dépenses culturelles des ménages augmentent de 15 % par an. Comme l'a écrit Bernard Latarjet en 1992, « la culture est désormais considérée comme une composante essentielle des stratégies économiques à long terme ». Le coefficient multiplicateur des retombées sur l'économie locale du festival d'Avignon est ainsi de l'ordre de trois. Plus de 400 000 personnes travaillaient dans le secteur de la culture en 1992. Elles représentaient 1,7 % de l'emploi total, c'est-à-dire une part équivalente à celle du commerce de l'automobile et plus de deux fois supérieure à celle des assurances. Le taux d'accroissement des emplois culturels a été de 36 % entre 1982 et 1990, de dix fois supérieur au taux d'évolution moyen de l'ensemble des professions.

On notera, enfin, que cette croissance quantitative s'accompagne d'une diversité toujours plus grande des métiers. La profession culturelle s'enrichit continuellement de nouveaux métiers.

Il faut donc aujourd'hui accroître sensiblement, par l'adoption des 35 heures, le temps consacré à la culture, ce temps qui reste, ce temps différentiel, afin qu'il devienne un temps préférentiel, permis et choisi. Et pour servir en priorité l'emploi !

C'est dire, monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, qu'avec cette nouvelle réduction du temps de travail, nous nous situons clairement dans le sens du mouvement, dans le sens de l'histoire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bacquet.

M. Jean-Paul Bacquet. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, comment ne pas évoquer ce soir les drames et les conséquences du chômage, la détresse, le désespoir de ceux qui se sentent rejetés, inutiles, sans avenir dans notre société ; de ceux que nous

croisons chaque jour et dont le destin s'est brisé ; de ceux que nous rencontrons aujourd'hui et qui, demain peut-être, rejoindront la cohorte des exclus ; de ceux que je reçois dans l'exercice de mon métier de médecin, quand toutefois ils peuvent encore accéder aux soins, avec leur vie en miettes, leurs propos désabusés, leurs sentiments de rejet, pire quelquefois, de honte ; de ceux qui se réfugient dans une sorte de résignation car ils ne croient plus aux solutions des politiques, quelle que soit leur tendance, pour résoudre leurs difficultés.

M. René Couanau. Parlez pour vous !

M. Jean-Paul Bacquet. Comment ne pas évoquer le risque de les voir demain basculer vers des solutions simplistes, vers le populisme et la démagogie ?

Tout cela parce que, les uns et les autres, nous avons échoué sur le chômage. Les alternances politiques qui se sont succédé depuis vingt ans sont là pour en témoigner.

Nous pensons avoir tout essayé, quelquefois d'ailleurs avec les mêmes méthodes. Et pourtant, le mal persiste : les événements de ces dernières semaines nous le rappellent cruellement et on peut même s'étonner qu'ils ne se soient pas produits avant.

Devons-nous accepter cette impuissance ? Devons-nous nous résigner à attendre l'explosion, peut-être même la violence et l'embrasement de notre pays ?

Non, madame le ministre. Vous avez choisi courageusement de refuser cette résignation et de vous engager, avec la détermination qui vous est coutumière, dans la voie de la réduction du temps de travail pour combattre le chômage.

J'ai relu les débats parlementaires du 13 juin 1936 sur le projet de loi abaissant à 40 heures la durée hebdomadaire du travail. Il est édifiant d'y trouver les mêmes arguments que ceux qui ont été développés par l'opposition sur votre texte. Et même si certains haïssent encore Léon Blum...

M. Yves Fromion. Oh !

M. René Couanau. C'est indécent !

M. Jean-Paul Bacquet. ... les plus faibles savent bien qu'ils lui doivent l'amélioration de leur condition. Mais si chacun se souvient de Léon Blum, combien se souviennent de M. de Tinguy ou de M. François Xavier Reille-Soult, duc de Dalmatie, qui avaient été ses plus grands opposants.

M. Yves Fromion. A la lanterne !

M. Jean-Paul Bacquet. Savez-vous qu'un parlementaire RPR de l'ex-majorité, professeur de faculté, agrégé d'économie, avait déposé une proposition de loi pour rendre les 32 heures obligatoires ?

M. Thierry Mariani. A-t-il été réélu ?

M. Jean-Paul Bacquet. Non, je l'ai battu. *(Rires.)*

M. Marcel Rogemont. Bravo !

M. Jean-Paul Bacquet. Il se réclamait de M. Séguin, d'un gaullisme social, avant que ne se fassent entendre les sirènes de l'ultralibéralisme. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Oui, madame le ministre, le débat sur la réduction du temps de travail reste le même qu'en 1936.

M. Yann Galut. Absolument !

M. Jean-Paul Bacquet. Et c'est certainement une raison supplémentaire pour que j'adhère pleinement à votre projet et que je vous apporte mon soutien le plus déterminé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Yann Galut, dernier orateur inscrit.

M. Yann Galut. Vous l'avez rappelé madame la ministre, la durée du travail n'a cessé de diminuer au cours des siècles ; c'est une tendance lourde de l'histoire qui avance.

M. Eric Doligé. C'est une évidence !

M. Yann Galut. Face au train de l'histoire, trois attitudes sont possibles :

On peut s'installer aux commandes et initier le départ ;

On peut accompagner la marche si on se donne la peine de monter ;

On peut également courir derrière, non sans légèreté, persuadés qu'avec de bonnes jambes tout peut être rattrapé.

Les deux premières attitudes nous mènent à destination avec plus ou moins de facilité, plus ou moins de mérite, plus ou moins de succès.

Pour la dernière, le voyage s'arrête au bout du quai, avec des regrets, le souffle court et les poches vides.

M. Thierry Mariani. C'est joli !

M. Yann Galut. Voulons-nous, mes chers collègues, laisser l'histoire courir sans nous ? Certainement pas !

Nous allons diminuer la durée du travail, réduire la misère, équilibrer la répartition des richesses, rendre au travail la place qui lui revient et donner aux loisirs celle qui convient. En un mot, répondre aux attentes des concitoyens qui nous ont élus.

Ce projet, madame la ministre, est bon. Il est bon pour une économie humaine, faite par des hommes et des femmes, pour des hommes et des femmes.

M. Thierry Mariani. De plus en plus joli !

M. Yann Galut. Les chômeurs, qui expriment aujourd'hui une détresse à laquelle vous êtes sensible, ne souhaitent pas autre chose.

Existe-il d'ailleurs une alternative crédible ?

Il faut entendre l'opposition geindre et réclamer en larmoyant la baisse radicale des charges et autres recettes du même acabit. Que ne les a-t-elle appliquées lorsqu'elle gouvernait ! Craignait-elle hier le succès annoncé des mesures qu'elle exige aujourd'hui ?

Je vois encore M. Balladur et M. Juppé s'épuisant à attendre en vain les emplois qu'ils escomptaient en retour de tous les cadeaux faits aux entreprises.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Ah ! le grand capital !...

M. Yann Galut. Or, avec la réduction du temps de travail, une dynamique va prendre place pour peu que les entreprises jouent le jeu selon les règles. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)* Et elles le feront.

M. Thierry Mariani. Parce que vous le décrêtez !

M. Yann Galut. Nous voyons tous, dans nos circonscriptions, des entrepreneurs soucieux du problème du chômage et de la détresse qu'il engendre. Ils sont prêts à participer à l'élan de la nation qui porte ce projet.

M. Nicolas Forissier. Ils ne veulent pas de vos 35 heures !

M. Yann Galut. C'est pourquoi il faut les convaincre que leurs tentatives ne seront pas solitaires, ni inutiles, comme désirent le faire accroire par leurs discours belliqueux les héritiers hautains de vieilles baronnies industrielles et financières, qui voudraient subrepticement accroître leurs privilèges sans noblesse. L'âge des féodalités sociales est révolu. (*« Oh ! là ! là ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Thierry Mariani. C'est le petit livre rouge !

M. Nicolas Forissier. C'est un discours d'un autre âge !

M. Yann Galut. Nous devons également rassurer les salariés.

Vous voulez engager la réforme, et pour assurer sa réussite, en confier l'accomplissement aux partenaires sociaux. L'Etat aidera les entreprises et leur propose la réduction du temps de travail comme un moyen d'instiller davantage de souplesse au sein de leur organisation.

Il n'est cependant pas certain, madame la ministre, que le patronat comprenne la souplesse au sens où vous, je n'en doute pas, la concevez.

M. Thierry Mariani. Ce n'est pas une question de conception !

M. Yann Galut. La « souplesse », soit ! Le mot est joli, il sonne bien. De plus, toute bonne administration est faite de souplesse.

Seulement, mes chers collègues, je crains de voir la flexibilité derrière la souplesse. La « flexibilité », le mot est moins joli. Il suppose la flexion...

M. Yves Fromion. La génuflexion !

M. Yann Galut. ... et, par suite, quelque chose à fléchir. Or ce quelque chose, ce sont des hommes et des femmes.

La patronat, lui, ne veut voir que la promesse de l'annualisation. C'est pourquoi je suis défavorable à l'annualisation telle que certains la prônent. La contrainte est bel et bien l'instrument d'une politique. Refuser de l'imposer aux entreprises avec l'hypothétique espoir de leur bienveillance, c'est ignorer les exigences de la politique comme les lois de l'économie.

Certes, il faut favoriser le dialogue. Mais on ne peut discuter de tout et de toutes les façons. Il importe d'orienter les négociations qui vont s'ouvrir pour éviter qu'elles ne se perdent dans des oppositions inconciliables ou qu'elles n'aboutissent à ôter toute substance à la réduction du temps de travail.

Nous partageons, madame la ministre, les mêmes objectifs et la même démarche. Mais, si nous n'y prenons garde, ceux-ci pourront être détournés facilement. Il faut réduire la durée hebdomadaire maximale, sans quoi toutes les distensions et toutes les distorsions resteront possibles.

Certaines entreprises auront la tentation de recourir indéfiniment aux heures supplémentaires pour échapper à la création d'emplois. Il est donc nécessaire d'aligner la baisse de la durée hebdomadaire maximale sur celle de la durée hebdomadaire légale, en la ramenant de 48 heures aujourd'hui à 42 heures demain.

M. Christian Cuvilliez. Très bonne idée !

M. Nicolas Forissier. Incroyable !

M. Thierry Mariani. Irresponsable !

M. Yann Galut. Il faut également, et dans la même optique, réglementer la durée maximale journalière afin qu'elle ne dépasse pas 11 heures, comme il est nécessaire d'imposer une durée minimale de 11 heures entre deux journées de travail. Il faudra inscrire dans la loi l'exigence d'un repos hebdomadaire de deux journées consécutives.

M. Eric Doligé. Supprimez les patrons et les entreprises, ça marchera mieux !

M. le président. M. Galut, vous devez conclure.

M. Yann Galut. Je conclus.

Il convient, qui plus est, de corriger la définition du travail effectif, pour éviter les abus de toute sorte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La discussion générale est close.

A la demande du Gouvernement, je vais suspendre la séance pour cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures cinquante, est reprise à vingt-trois heures cinquante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous allons aborder l'examen de la motion de renvoi en commission déposée par M. François Bayrou.

Rappel au règlement

M. François Goulard. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. François Goulard, pour un rappel au règlement.

M. François Goulard. Monsieur le président, il est d'usage constant que le Gouvernement réponde aux orateurs à la fin de la discussion générale. Apparemment, telle n'est pas l'intention de Mme le ministre.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je répondrai quand je le voudrai.

M. François Goulard. Dans ces conditions, je demande une suspension de séance d'une demi-heure au nom du groupe UDF, afin qu'il puisse se réunir.

M. le président. Je vous rappelle que le Gouvernement répond quand il veut : il n'y a pas d'usage constant en la matière.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Absolument !

M. le président. La suspension que vous demandez est de droit. Mais la conférence des présidents ayant considéré qu'il fallait achever ce soir l'examen de la motion de renvoi en commission, je ne peux vous accorder que dix minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures cinquante-cinq, est reprise, le jeudi 29 janvier, à zéro heure dix.*)

M. le président. La séance est reprise.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, pour un rappel au règlement.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Monsieur le président, mon rappel au règlement est fondé sur l'article 50, qui prévoit dans son deuxième alinéa qu'en plus des séances normales et « sur proposition de la conférence des présidents, l'Assemblée peut décider de tenir d'autres séances dans les limites prévues par le deuxième alinéa de l'article 28 de la Constitution. Dans les mêmes limites, la tenue de ces séances est de droit à la demande du Gouvernement formulée en conférence des présidents. »

Je crois savoir que la conférence des présidents a prévu que nos travaux se termineraient vers une heure. Or il est zéro heure dix et M. Barrot est inscrit pour une motion de renvoi en commission d'une durée d'une heure trente. Si on y ajoute la réponse que le Gouvernement ne manquera pas de lui faire, les explications de vote des groupes, puis le vote, il est évident que nous ne terminerons pas nos travaux avant deux heures trente.

En outre, M. Barrot a préparé une intervention très importante et très argumentée, et il ne me paraît pas très convenable, par égard pour lui, de le faire s'exprimer en pleine nuit. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà pourquoi, monsieur le président, je souhaiterais que la séance soit levée. A moins que Mme la ministre n'accepte de répondre maintenant aux orateurs, qui sont encore là, du moins pour la plupart. Elle pourrait s'exprimer jusqu'à une heure, et le président Jacques Barrot présenterait demain sa motion de renvoi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. J'étais présent à la conférence des présidents. Elle a effectivement considéré que les séances ne devraient pas se prolonger au-delà d'une heure du matin, sauf circonstances exceptionnelles. Comme président de séance, je considère que la circonstance est exceptionnelle : compte tenu de la qualité du parlementaire qui va s'exprimer, M. Barrot, en aucun cas je n'interromprai sa motion de renvoi en commission.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Très bien !

M. Yves Fromion. Le Gouvernement ne souhaite-t-il pas répondre ?

M. le président. Non, puisqu'il ne le demande point.

M. Yves Fromion. Il pourrait justement le demander...

M. le président. Le Gouvernement répondra vraisemblablement demain. Pour l'heure, il accordera à Jacques Barrot toute l'attention qu'il se doit de lui accorder.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Absolument !

Mme Nicole Bricq. Et le président préside comme il l'entend !

Motion de renvoi en commission

M. le président. J'ai reçu de M. François Bayrou et des membres du groupe de l'Union pour la démocratie française une motion de renvoi en commission déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, en écoutant certaines interventions, j'ai douté un moment de l'objectif qui était recherché. En effet, il a beaucoup été question de qualité du temps libéré. Or il me semble, madame le ministre, qu'en nous proposant ce projet, c'est d'abord du chômage, ou plus exactement de l'emploi, que vous voulez que nous parlions. C'est effectivement le fond du problème. Et l'enjeu est si fondamental, monsieur le président, que, même s'il n'est pas très agréable d'intervenir aussi tard, ou aussi tôt, on ne peut cependant que l'accepter.

Oui, c'est vrai, madame le ministre, l'enrichissement de la croissance des emplois passe par l'aménagement – réduction du temps de travail : c'est un levier dont on ne peut se priver.

M. Jean-Claude Boulard. Très bien !

M. Jacques Barrot. Je n'ai pas changé d'avis. Je répète volontiers les propos que j'ai tenus en juillet 1996 et que vous avez rappelés, en oubliant toutefois que, parlant d'un levier essentiel pour la lutte contre le chômage, je n'avais cité que l'aménagement du temps de travail sans évoquer la réduction elle-même.

J'ajoutais, si vous me permettez de poursuivre la citation : « Il faut en effet tenter de travailler mieux, moins et plus nombreux. Mais pour cela rien n'est possible sans le principe du triplé gagnant : plus de souplesse pour l'entreprise, plus de temps libre pour les salariés et plus d'emplois nouveaux. Seule la négociation, en rejetant la logique étrangère à l'entreprise, peut déterminer ce point d'équilibre en faisant du sur-mesure. L'Etat ne doit pas inciter l'entreprise à adopter des modèles d'organisation qui ne répondraient pas aux exigences de son développement et encore moins l'y obliger. »

Fidèle à mes convictions, je pense que la cause de l'aménagement – réduction du temps de travail, conçue comme facteur d'emploi et levier contre le chômage, est une cause majeure. Mais elle demande une méthode appropriée, et il convient de ne pas se tromper. Or, et je vais m'efforcer de le démontrer dans cette intervention, la méthode que vous avez retenue va entraîner bien des déconvenues.

Auparavant, je rappellerai que la lutte pour l'emploi ne saurait se réduire au seul problème de la réduction du temps de travail. Elle exige une stratégie d'ensemble. A cet égard, je n'aime pas que l'on répète à nos concitoyens que toutes les politiques ont échoué car cela nourrit les extrémismes, qui contestent, mes chers collègues, toute la classe politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il est vrai que notre pays manque de constance, changeant très souvent de politique. Et les essais de traitement social du chômage se sont succédé sans que l'on ait posé les problèmes d'emploi dans toute leur dimension.

M. Yves Fromion. Exactement !

M. Jacques Barrot. De même, nous avons oublié de rappeler constamment aux Français qu'avant d'augmenter le nombre des emplois il faut d'abord créer de la croissance, grâce à l'innovation, à l'investissement, à la formation des personnes. C'est un préalable incontournable. C'est ensuite seulement qu'on peut traduire et enrichir la croissance en emplois.

Pour y parvenir, l'aménagement-réduction du temps de travail n'est pas la seule voie. Il y a aussi la baisse du coût du travail moins qualifié qui, dans certaines branches, a produit des effets significatifs, le développement des emplois de service, grâce aux chèques emploi-service mis sur les rails par la loi quinquennale, ou encore les aides aux emplois à domicile et le temps partiel – j'y reviendrai.

Evoquer ce contexte, ce n'est pas s'éloigner du sujet. Les 35 heures étant présentées, en effet, comme la panacée pour l'emploi, il faut, si nous ne voulons pas provoquer demain de nouvelles désillusions, parler vrai et traiter l'ensemble du problème de l'emploi.

M. René Couanau et M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Jacques Barrot. Madame le ministre, je ne veux me livrer à aucune sorte de polémique partisane, d'abord parce que ce ne serait pas convenable puisque j'ai exercé les mêmes fonctions que vous, ensuite parce que ce n'est pas mon tempérament. Mais, j'ai le sentiment que la France a commencé depuis quelques années – je ne donnerai pas de date, encore que je pourrais le faire – à enrichir sa croissance d'emplois. On ne le dit pas assez : depuis quatre ou cinq ans, avec une croissance d'un peu plus de 1 %, donc une croissance faible, on a créé *grosso modo* 100 000 emplois supplémentaires par an. Evidemment, ce n'était pas à la mesure du problème, puisque chaque année la France, en raison de sa démographie, voit arriver 150 000 à 160 000 nouveaux venus sur le marché du travail. Mais nous n'avons pas le droit de donner aux Français un sentiment de désespérance, car notre pays est capable, quand il emprunte les bons chemins, de créer de l'emploi.

Cela étant, l'aménagement-réduction du temps de travail est en effet un des moyens d'enrichir la croissance en emplois. Je le répète, notre contestation porte non pas sur l'objectif, madame le ministre, mais sur le choix de la méthode arrêtée par le Gouvernement.

Déjà, celle-ci ne tient pas compte des échecs enregistrés lors du passage à 39 heures en 1982. Rappelons-le, quand on est passé de 40 à 39 heures, on a créé un très faible nombre d'emplois, autour de 15 000, selon les estimations optimistes.

Pourquoi cet échec ? D'une part, cette réduction unilatérale n'a pas incité les entreprises à réorganiser leur temps de travail car elle s'est faite dans un cadre collectif, sans prêter attention au mouvement d'individualisation des horaires, qui commençait à se profiler. D'autre part, la compensation salariale a été totale en raison de la décision politique qui a été prise à l'époque, au mépris de l'emploi.

Qui plus est, cette approche autoritaire de la baisse de la durée du travail a bloqué pendant dix ans toute réduction supplémentaire de la durée du travail.

Pourquoi, madame le ministre, ne pas tirer les leçons de cet échec ?

Le Gouvernement semble ignorer la révolution silencieuse – le terme peut paraître peu excessif, mais je ne crois pas qu'il soit – qui a commencé lentement sans doute, à partir des accords du 31 octobre 1995, puis de la loi de Robien. Il faudrait dresser un bilan objectif et exact de ce qui a été ainsi réalisé. En outre, peu à peu, une nouvelle culture s'est installée dans ce pays, fondée sur la négociation d'entreprise.

M. Jean-Claude Boulard. C'est vrai !

M. Jacques Barrot. Pourquoi faut-il que cette démarche qualitative soit aujourd'hui négligée au profit d'une démarche symbolique quantitative, sous contrainte légale, qui risque de freiner l'essor de cette nouvelle culture sociale à laquelle l'entreprise accédait peu à peu ?

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Très bien !

M. Jacques Barrot. A la fin de 1996, il y avait tout de même 4 millions de salariés couverts par des accords de branche ; ce n'était pas suffisant, mais cela montrait le progrès. De la mi-96 à décembre 1997, on est passé de seize accords de branche à quarante-quatre. Certes, il y a 130 branches professionnelles, mais certaines regroupent très peu de salariés.

Il est vrai que ce mouvement, pour réussir, exige l'adhésion des acteurs et – je n'hésite pas à le dire – du temps pour trouver les solutions appropriées.

Madame le ministre, puisque la cause d'un aménagement-réduction du temps de travail négocié est bonne et juste sur la base du triplé gagnant : l'entreprise, grâce à une organisation plus productive ; les salariés, grâce à la réduction des horaires ; la collectivité par les emplois créés, pourquoi désespérer du bon sens des Français et vouloir les contraindre de manière autoritaire ?

Je vais argumenter en m'appuyant sur sept observations.

La première concerne la méthode ; c'est sûrement la plus importante.

La méthode retenue n'est pas la bonne. On ne peut pas, on ne doit pas parier sur la peur ; on ne doit pas mettre en insécurité les entreprises pour les obliger à négocier. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Or, le Gouvernement, cédant à l'impatience d'une opinion qui voudrait des résultats immédiats, sans d'ailleurs se poser la question de savoir s'ils seront durables, a fait en quelque sorte un pari. Le Premier ministre, qui a lui-même parlé de « prise de risque », ne récuserait sans doute pas l'expression. C'est, à mon sens, d'une certaine manière, un pari de la peur.

Tout se passe, en effet, comme si le Gouvernement, pour forcer à la négociation, menaçait les entreprises d'une punition, les mettait en état d'insécurité. Entrepreneurs et salariés peuvent penser qu'en attendant le régime imposé, à partir de l'an 2000, ils seront au mieux dupes, sinon victimes. Car le projet destiné à inciter, à influencer les chefs d'entreprise et les salariés fait planer sur eux un mystère. La seule certitude est que la durée légale sera de 35 heures en l'an 2000, mais les règles du jeu ne sont pas connues. La seule chose que soit le chef d'entreprise sait, c'est qu'il doit négocier pour éviter un surcoût éventuel, sans savoir quel sera le surcoût. Le choix du chef d'entreprise, pendant ces deux années, va être entièrement déterminé par des pronostics incertains sur ce que fera l'Etat, sur la distorsion des coûts que son entreprise devra supporter dans le régime imposé de l'an 2000. Bref, cela revient à plonger dans l'incertitude les chefs d'entreprise en ce qui concerne les coûts de production, et les salariés en ce qui concerne leur rémunération, pour les contraindre à négocier plus vite. C'est la gestion de l'avenir par la multiplication des inconnues.

A ce pari de la peur, il aurait fallu préférer un pari sur la confiance. Toutes les études le montrent, l'investissement et la création d'emplois sont fondés sur des anticipations optimistes, dans un cadre stable, prévisible, et non pas sur des sentiments d'incertitude, de peur de l'avenir. Franchement, madame le ministre, en 1998, n'y

a-t-il pas assez de l'imprévisibilité des marchés pour en rajouter avec l'imprévisibilité des régimes juridiques et financiers que l'Etat imposera ?

Cette méthode conduit à infantiliser le monde de l'entreprise en le rendant tributaire des décisions du politique : aujourd'hui, ce n'est plus possible dans une économie de marché. Le politique, certes, doit faire valoir un certain nombre d'exigences, mais en respectant l'acte d'entreprendre, et aussi les souhaits des équipes de salariés.

M. Yves Fromion. Très bien !

M. Jacques Barrot. Confrontés à l'incertitude et aux aléas des marchés, les acteurs ont besoin de pouvoir faire des choix en toute clarté.

Voilà pourquoi, fondamentalement, nous sommes opposés à l'article 1^{er} de la loi, qui réduit autoritairement la durée légale du travail.

Au moment où la négociation sociale doit prendre le pas sur la loi, voilà la France qui fait marche arrière et qui vient perturber le libre développement de la négociation par l'immixtion de l'Etat.

Le premier effet de la loi ne va-t-il pas être le gel des négociations salariales, que l'on observe dans certains secteurs, comme si certaines entreprises, en quelque sorte, provisionnaient par avance le risque ?

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Très juste !

M. Jacques Barrot. Les salariés ne s'y trompent pas. Leur grande crainte est que les entreprises n'aient le réflexe de provisionner le risque et donc, pendant les deux années qui viennent, de mettre le pied sur le frein en matière de salaires.

M. Eric Doligé. C'est un grand risque !

M. Jacques Barrot. N'aurait-il pas été plus simple, soit de laisser la négociation se poursuivre en la stimulant le plus possible, soit de laisser aux chefs d'entreprise une alternative claire entre un régime à défaut imposé, mais dont on aurait décrit dans les détails les modalités pour que les entreprises sachent au moins à quoi s'en tenir, et un régime conventionnel auquel on leur aurait donné l'accès le plus large possible ?

Le parti retenu est le plus mauvais. D'un côté, on incite l'entrepreneur à négocier et, de l'autre, on le menace, en se gardant bien de préciser quelle sera exactement la menace. Il en est de même pour les salariés, car ils ne savent pas de quoi demain sera fait, en ce qui concerne les compensations salariales, l'accès aux heures supplémentaires, et aussi – notamment pour les cadres – les efforts qui leur seront demandés en tant que contribuables.

Le spectre de ces 35 heures imposées ne peut que nourrir une double peur, celle d'une désorganisation de certaines entreprises, qui ne se trouveront plus adaptées à leur marché, et celle d'une perte de rémunération pour les salariés, qui n'aura pas clairement été explicitée au départ et qui devra être subie.

Il faut revenir sur cette méthode. On ne peut pas annoncer déjà un régime imposé en se gardant d'en préciser les règles du jeu, et demander aux entreprises de négocier par tous les moyens, pour échapper en quelque sorte à la menace diffuse, mais à coup sûr lourde, que l'on a fait naître. Ce n'est pas ainsi que l'on engage une société dans le développement et la création d'emplois.

La méthode retenue mélange le dispositif imposé pour l'an 2000, que l'on se garde bien d'explicitier, et le dispositif conventionnel pour lequel on décrit des incitations.

Ce faisant, on rend très difficilement compréhensible les éléments du choix des entreprises. Plus encore, le projet dans sa complexité en arrive à modifier pour le 1^{er} janvier 1999 le régime des heures supplémentaires et des repos compensatoires, alors qu'il faudra encore modifier ce régime pour l'an 2000 afin de tenir compte du passage aux 35 heures.

M. Yves Fromion. C'est le bon sens !

M. Jacques Barrot. Tout cela est donc très complexe.

Depuis quelques années, dans ma Haute-Loire, j'ai œuvré modestement, non pas pour jouer les entrepreneurs, mais pour accompagner les entreprises, et je ne pense pas que je serais arrivé à l'un des taux de chômage les moins mauvais de France si je n'avais pas été attentif à leur évolution. Aujourd'hui, comment pourrais-je les conseiller ?

Ou bien l'entreprise se trouve placée sur un marché porteur et – je vous le concède – son engagement dans le dispositif incitatif que vous préconisez prend son sens. Ou bien elle est soumise à une concurrence très rude sur des marchés moins porteurs ; faut-il qu'elle augmente ses effectifs et sa masse salariale au risque de se retrouver dans peu de temps en difficulté ?

On mesure bien le danger d'une réduction imposée et programmée d'en haut, et, à l'inverse, l'intérêt de faire confiance aux négociations décentralisées pour tenter de trouver des solutions acceptées par le personnel, qui favorisent l'emploi. C'est la seule méthode possible.

M. Eric Doligé. C'est la sagesse !

M. Jacques Barrot. Telle était ma première observation.

M. Yves Rome. Il n'en reste plus que six !

M. Jacques Barrot. J'en viens à la deuxième qui justifie, elle aussi, notre demande de renvoi en commission.

Ce projet aurait exigé une série d'études complémentaires et des vérifications sérieuses.

On peut s'interroger sur les prévisions émises par un certain nombre d'organismes. J'observe que le Gouvernement a demandé à l'OFCE et à la Banque de France d'établir des prévisions qui se sont révélées très variables. Voilà qui en dit long sur les approximations des modèles utilisés ! La Banque de France a dit qu'elle n'était pas engagée par la première étude, tandis que le directeur de l'OFCE a souligné que les travaux de ses experts valaient davantage par leur vertu pédagogique que par leur capacité prédictive !

M. Eric Doligé. C'est un vrai parapluie !

M. Jacques Barrot. Les experts, s'entourant eux-mêmes de précautions, écrivent que les probabilités de réalisation des jeux d'hypothèses les plus favorables ou défavorables sont non quantifiables. Ils soulignent que la politique du temps de travail peut conduire à une réduction du chômage, mais aussi à la dégradation des équilibres macroéconomiques.

La direction de la prévision, elle, estime que, si moins de 50 % des entreprises passent effectivement aux 35 heures, alors il pourrait y avoir destruction d'emplois. Je n'allonge pas, tout a été dit. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Yves Rome. C'est l'heure !

M. Jacques Barrot. Le jour commence !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Jacques Barrot. La question posée était celle de savoir combien d'emplois seront créés si toutes les entreprises passent aux 35 heures. En réalité, les vraies questions sont ailleurs : combien d'entreprises passeront aux 35 heures ? Combien d'emplois créeront-elles grâce aux primes ? Ces emplois seront-ils durables ? Combien d'entreprises ne passeront pas aux 35 heures et combien d'emplois perdront-elles à cause des surcoûts ? Quel sera le solde des emplois créés et des emplois détruits ?

A ces questions, l'étude d'impact fournie par le Gouvernement se garde bien de répondre, à moins qu'il ne soit tout simplement dans l'incapacité de dissiper ce brouillard.

Les seules études dignes d'intérêt seraient celles qui permettraient d'anticiper l'attitude des chefs d'entreprise et des salariés face à la réduction de la durée légale du travail en l'an 2000 et aux coûts qui en résulteront.

L'incertitude demeure aussi sur la faisabilité de la réduction à 35 heures dans certains secteurs industriels. L'approche a été seulement macro-économique et elle a été conçue avec des concepts qui ne correspondent plus aux réalités d'aujourd'hui. Nous n'en sommes plus à des chaînes de production avec des travailleurs interchangeables. Il eût été indispensable de voir, secteur d'activité par secteur d'activité, comment se présente l'aménagement du temps de travail. C'est là d'ailleurs que le niveau de la branche prend un sens. Aujourd'hui, on semble partir du principe que tout le monde peut tout faire. On oublie que certains ont déjà fait l'aménagement du temps de travail. On donne le sentiment d'ailleurs que cet exercice pourrait être recommencé, renouvelé sans cesse. Tant pis, au passage, pour ceux qui furent les pionniers ! Franchement, pourquoi ne pas s'être livré à des études qualitatives sectorielles qui auraient éclairé l'enjeu de l'aménagement de la réduction du temps de travail dans l'ensemble de l'économie française ? L'approche du Gouvernement est uniforme et globalisatrice, jusque dans l'image de l'économie qui la sous-tend.

J'ajoute que cette approche est aggravée par l'amendement retenu par la commission, qui prévoit le passage à 31 h 30 pour le travailleur en continu.

M. Christian Cuvilliez. C'est la moindre des choses !

M. Jacques Barrot. Concrètement, cela veut dire un passage de cinq à sept équipes, soit un surcoût de 10 à 15 %, même en comptant les incitations de la loi. Or nous sommes là dans un secteur qui dégage des marges faibles, où les machines identiques dans chaque pays ne permettent pas de faire la différence, sauf par la flexibilité de leur usage et le coût du travail. Verra-t-on des groupes industriels spécialisés dans la transformation des matériaux lourds être obligés de choisir leurs filiales étrangères pour y localiser leurs futurs investissements ?

M. François Goulard. Hélas !

M. Christian Cuvilliez. Mais non !

M. Jacques Barrot. Quand on se penche sur les considérations de l'OFCE, on voit que « pour que la création d'emplois se vérifie, il faut que les gains de productivité permettent d'absorber la moitié des heures de travail perdues, que la durée des équipements soit maintenue, que la perte de rémunération des salariés atteigne 30 % du salaire des heures de travail perdues ». On découvre tout de suite que de telles conditions sont réalisables ici et impossibles ailleurs. On songe, par exemple, à des entreprises très exposées à la concurrence internationale avec

les pays du Sud-Est. Il est clair, dans ce cas, que tous les gains de productivité doivent être affectés à la baisse des prix.

M. Bernard Accoyer. Bien sûr !

M. Jacques Barrot. Enfin, il manque une étude précise sur les coûts exacts pour les finances publiques et sociales. Je sais que le ministre de l'économie a invoqué la théorie du juste retour en affirmant que les emplois créés viendront compenser les dépenses consenties par l'Etat et la sécurité sociale pour financer les incitations. Ce qui pouvait être mesuré assez facilement – et encore ! – dans le cadre d'une loi de Robien essentiellement fondée sur le volontariat, devient de plus en plus difficile dès lors qu'il s'agit d'un régime volontaire contraint, un peu comme les engagés « malgré eux » d'une certaine époque. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Germain Gengenwin. Les incorporés de force !

M. René Couanau. Les « malgré nous » !

M. Jacques Barrot. La généralisation du dispositif risque d'entraîner une montée en charge très rapide : on évoque 0,7 % du PIB si tout basculait. Là encore, on en est réduit à des conjectures, alors que, nous le savons, et vous aussi, madame le ministre, les finances sociales exigent dans les deux ans qui viennent une extrême attention pour que la réforme de la sécurité sociale puisse réussir, alors que le budget de l'Etat doit satisfaire à des normes indispensables pour réussir notre entrée dans l'euro.

M. François Goulard. Voilà !

M. Jacques Barrot. Là encore, pourquoi ne pas avoir poussé plus loin des calculs et des simulations nécessaires ?

L'absence, à cet égard, de compensation intégrale, même provisoire, des moins-values de recettes pour la sécurité sociale, est un grave retour en arrière qui peut entraîner une aggravation préoccupante des déficits sociaux.

Enfin, il manque autour de ce projet de loi une connaissance plus approfondie de ce qu'est la démarche au niveau européen. Comment ce texte peut-il converger avec la démarche initiée par la dernière directive sur le temps de travail ? Il semble que l'Europe mette le cap sur la négociation sociale, comme premier levier de l'aménagement du temps de travail. N'est-on pas, en France, en train d'inverser les choses en donnant le premier rôle à la loi et aux règlements ?

Voilà quelle serait mon deuxième « attendu », si j'étais l'avocat de la partie civile, c'est-à-dire des salariés et de leurs entreprises.

Voici la troisième observation : ce projet est insuffisamment préparé et il laisse subsister trop de zones d'ombres.

M. Bernard Accoyer et M. François Goulard. C'est sûr !

M. Jacques Barrot. Vous avez fait, madame le ministre, le pari hasardeux de créer un dispositif imposé en l'an 2000 sans lever le voile sur son contenu réel, un peu comme si on préparait la voiture balai, étant entendu que les entreprises auront dû, volontaires, contraintes, malgré elles, signer un accord pour éviter de subir le régime imposé.

Vous décrivez une partie de ce régime imposé sans décrire la totalité du dispositif.

Vous modifiez la durée légale sans vraiment préciser les conséquences exactes de ce changement de référence essentiel. Il y a pourtant des effets en chaîne.

Beaucoup de questions restent sans réponse. Peut-être nous en donnerez-vous demain. Pour le moment, avec la meilleure volonté du monde, je n'arrive pas à les trouver.

S'agissant des heures supplémentaires, qu'advient-il de leur mode de rémunération, du bénéfice du droit au repos compensateur qui est – je le répète – modifié curieusement à partir du 1^{er} janvier 1999 ? Le plancher fera-t-il l'objet d'une réduction proportionnelle ?

Qu'advient-il du contingent légal de 130 heures par an, au-delà duquel l'autorisation de l'inspection du travail est nécessaire pour pouvoir faire des heures supplémentaires et dont le dépassement entraîne un alourdissement de leur coût. Si les règles demeurent inchangées, on ne pourra pas travailler plus de 38 heures par semaine sans autorisation administrative !

M. Bernard Accoyer. Encore un blocage !

M. Jacques Barrot. Il en est de même sur la notion de travail à temps partiel : qu'en sera-t-il de la nouvelle définition du travailleur à temps partiel ? Qu'en sera-t-il de sa rémunération ?

M. Bernard Accoyer. On est en plein brouillard !

M. Jacques Barrot. Mais l'incertitude la plus grave concerne la compensation pécuniaire, question centrale. C'est la pierre d'achoppement, qui résulte de la contradiction entre les deux objectifs affichés. Le Premier ministre déclare que 35 heures payées 39, c'est anti-économique, et en même temps qu'il faut préserver la rémunération des salaires au bas de l'échelle.

M. Bernard Accoyer. Voilà le mensonge !

M. Jacques Barrot. Cette double prétention ne pouvait que conduire à la confusion : vous avez inventé un SMIC mensuel *sui generis* pour les salariés aujourd'hui au travail, et à côté, vous imaginez un SMIC horaire, calculé sur les bases actuelles... pour les nouveaux salariés. Cette solution renvoie à une série de questions plus difficiles les unes que les autres. Y aura-t-il dans la même entreprise deux catégories de salariés : les anciens et les nouveaux ? Qu'en sera-t-il des salariés à temps partiel déjà présents dans l'entreprise ? Il faudra bien aligner leur rémunération sur celles des salariés à temps plein, donc inventer pour eux un SMIC horaire maintenu.

M. Eric Doligé. Ce sera ingérable !

M. Bernard Accoyer. Inextricable !

M. Jacques Barrot. Quel sera le rythme de progression du SMIC actuel, mensuel et horaire qui est maintenu ? Quelles conséquences enfin sur les minima de branche et leur négociation ?

J'ai bien noté, madame le ministre, que vous aviez annoncé des consultations syndicales sur ces différents sujets. Mais on peut se demander pourquoi elles n'ont pas précédé la préparation de ce texte ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Accoyer. C'est toute la question !

M. Jacques Barrot. Dans l'état actuel des choses, nous en sommes réduits, au fil des déclarations, à attendre un éclairage qui ne viendra au mieux – ou au pire – qu'à l'occasion du vote de la deuxième loi. Si ce premier texte fait l'économie de précisions sur ce point, le second ne pourra s'y soustraire.

Une autre question me vient, peut-être malvenue...

M. Eric Doligé. Non ! Il faut la poser !

M. Jacques Barrot. ... mais je suis bien obligé d'en parler, car on nous la posera : verra-t-on le même travail payé à un taux horaire de 10 % supérieur selon que l'employeur aura décidé ou non de passer aux 35 heures dans le cadre incitatif ? Les salariés accepteront-ils cette différence de traitement ?

En attendant, on peut craindre un attentisme général. Ne croyez-vous pas, là encore, qu'avant d'adopter un texte comme celui-là, mieux vaudrait éviter de remettre à plus tard les précisions indispensables, pour offrir aux partenaires sociaux la capacité de choisir ?

M. Bernard Accoyer. Bien sûr !

M. Jacques Barrot. Enfin, j'ai noté d'autres questions sur lesquelles je passerai brièvement...

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Non, non ! Posez-les !

M. Yves Fromion. Cela va les réveiller, ils dorment !

M. Jacques Barrot. Que se passera-t-il pour les entreprises qui font déjà moins de 39 heures ? Devront-elles aussi passer sous la toise fixée pour les autres ?

J'en viens à mon quatrième attendu, et celui-là me tient très à cœur : ce projet, trop hâtivement bâti, n'a pas permis d'initier toute une série de clarifications, de simplifications et de novations, qui feraient de la France un pays à l'avant-garde de l'aménagement-réduction du temps de travail.

Pourquoi cette passion de ma part ? Parce que, comme vous, madame le ministre, je crois à la nécessité d'une meilleure organisation de nos entreprises, éventuellement assortie d'une réduction du temps de travail.

Or ne risque-t-on pas de passer à côté d'une occasion historique en raisonnant avec des outils d'hier et des références désuètes, au lieu d'imaginer de nouvelles voies qui pourraient mettre notre pays à l'avant-garde.

M. Eric Doligé. Nous serons à l'arrière-garde !

M. Jacques Barrot. Tant qu'à déterminer un nouvel horaire légal de 35 heures, pourquoi n'avoir pas admis que ces 35 heures s'entendaient en moyenne annuelle ? L'occasion était offerte de simplifier les trois systèmes de modulation pour faciliter aux négociateurs l'accès à une annualisation organisée de manière claire et équilibrée.

M. Yves Rome. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

M. Jacques Barrot. A s'obstiner à ignorer les progrès de l'annualisation, on s'expose en fait à ne pouvoir l'encadrer que par voie de dérogations et de techniques indirectes. Comment expliquer cette timidité du projet de loi à la veille d'une année où la Confédération européenne des syndicats s'apprête, selon les termes de Jean Lapeyre, son secrétaire général adjoint, à développer l'idée d'un temps de travail calculé sur la vie active, tout en conservant bien entendu des garde-fous tels que la durée maximale du travail hebdomadaire ?

M. Bernard Accoyer. C'est très intéressant !

M. Jacques Barrot. N'est-il pas temps aussi de préciser la notion même de temps de travail et la manière de l'évaluer ? Manifestement, des incertitudes demeurent sur ce qui fait l'objet du temps de travail. Que deviendront, après la réduction à 35 heures, les temps de formation ou les temps de pause ? N'y aura-t-il pas une tentation de les limiter, au risque de voir se dégrader les conditions de travail des salariés ?

Cette attention à la définition du temps de travail est d'autant plus nécessaire que se pose le problème de l'encadrement. La situation à cet égard n'est pas satis-

faisante, reconnaissons-le. Ainsi, par exemple, on peut constater que, dans une même entreprise, 6 000 procès-verbaux ont été dressés pour dépassement par les cadres du temps légal de travail ! Dans ces conditions, le temps de travail *stricto sensu* peut-il rester le seul instrument de mesure applicable à des cadres qui doivent remplir les objectifs qui leur sont assignés ? Les frontières qui délimitent leur rémunération, à l'heure ou encore tout simplement au forfait, méritent d'être débattues et explicitées, faute de quoi les cadres français se retrouveraient dans des situations impossibles, coincés entre l'obligation de résultats à laquelle ils sont soumis et des contrôles plus inspirés par une approche purement réglementariste – qui confine parfois au grotesque – que par un légitime souci de lutter contre les abus.

M. François Goulard. Absolument !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur Barrot, puis-je vous interrompre ?

M. Jacques Barrot. Volontiers, madame le ministre.

M. le président. La parole est à Mme le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Au moment où je vous ai succédé, bon nombre d'entreprises m'ont effectivement saisi de ce problème. Mais les 6 000 procès-verbaux dont vous parlez ont, pour la plupart, été dressés alors que vous étiez ministre du travail.

M. Jacques Barrot. En effet.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. J'ai aussitôt donné les instructions nécessaires, car j'estime moi aussi que la réduction de la durée du travail doit être renégociée sous des formes différentes pour les cadres. Il convenait donc de suspendre ces procès-verbaux tant que la négociation n'était pas entamée. Afin qu'elle puisse s'engager, j'ai demandé aux directeurs départementaux du travail d'enjoindre aux inspecteurs du travail d'adopter une démarche de négociation et non de procès-verbal. Je tenais à le préciser, car cela me semble essentiel.

M. Jacques Barrot. Madame le ministre, je vous donne acte de votre décision et je vous en remercie, au nom de l'intérêt de notre pays et de ses entreprises. Vous avez parfaitement raison de souligner que ces abus se sont produits alors que j'occupais moi-même vos fonctions ; il m'est arrivé de déplorer mon incapacité à y mettre fin. La discussion sur l'aménagement-réduction du temps de travail rend d'autant plus urgent l'examen de ces problèmes. En restant en suspens, ils créent parmi nos cadres une grave incertitude, très souvent un profond malaise. La précision que vous venez de nous apporter était effectivement nécessaire et je vous en sais gré.

Mais j'en reviens à mon quatrième attendu.

Peut-on imaginer, en 1998, un projet qui tourne le dos à deux réalités majeures : l'individualisation des horaires et la nécessité de prendre en compte une durée plus longue ?

Je cite encore un expert de la Confédération européenne des syndicats : « Aujourd'hui un salarié travaille en moyenne 70 000 heures durant sa vie. En tenant compte de quelques années en temps partiel pour élever ses enfants, d'un congé-formation pour se recycler et d'un départ en pré-retraite progressive, on peut faire de 50 000 heures travaillées un objectif syndical. »

Pourquoi s'obstiner à traiter des problèmes d'aménagement et de réduction du temps de travail en des termes manifestement anachroniques ? Ce serait une chance

gâchée pour la France. Sur ce point également, le projet de loi risque de passer à côté du problème et c'est une raison de plus pour souhaiter son renvoi en commission.

J'en viens à mon cinquième attendu (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) : le projet risque fort d'enrayer les progrès du temps partiel choisi.

Pourquoi faut-il que vous vous en teniez à une approche purement collective de la réduction du temps de travail ? Qu'il faille recadrer le temps partiel, assurément. Mais pourquoi le pénaliser à ce point ? Tout se passe comme si l'on abordait avec une méfiance systématique la question du temps partiel et des incitations qui lui sont attachées.

A ce propos, madame le ministre, puis-je rappeler pour l'histoire que vous fûtes plus généreuse que la majorité d'hier, puisque l'abattement Aubry sur le temps partiel...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. L'abattement Bérégovoy. J'ai refusé de le présenter moi-même.

M. Yves Fromion. Bérégovoy-Aubry !

M. Jacques Barrot. Soit. Quoi qu'il en soit, l'abattement Bérégovoy s'élevait à 50 % ; il a été ramené à 30 % dans la loi quinquennale.

Cela étant, j'ai pour ma part beaucoup regretté – vous le savez – la décision que vous avez prise, dans la loi de finances pour 1998, de proratiser la ristourne dégressive pour le temps partiel. Je ne suis pas d'accord avec cette approche. J'aurais préféré vous voir subordonner le bénéfice de ces avantages à des exigences d'ordre qualitatif, tel le partage des avantages entre l'entreprise et ses salariés.

Je connais des entreprises qui ont pu ainsi offrir à leurs salariés le choix du mi-temps avec la possibilité de bénéficier de cotisations vieillesse à taux plein, et en même temps le droit de revenir au plein temps. Ainsi, dans un département que je connais bien et que je ne citerai pas,...

M. Eric Doligé. Le Loiret ! (*Sourires.*)

M. Jacques Barrot. Non, un peu plus bas. (*Sourires.*)

... en offrant des mi-temps assortis des cotisations à taux plein et de garanties – mêmes droits pour le salarié à temps partiel que pour le salarié à temps plein et, bien entendu, possibilité de retour au temps plein sur simple demande –, nous avons obtenu des résultats très intéressants et les salariés étaient très heureux de profiter de ce mi-temps choisi pour organiser notamment l'exercice de leurs responsabilités parentales.

Enfin, pourquoi avoir relevé le seuil minimum d'heures travaillées de 16 heures à 18 heures ? N'y aura-t-il pas là une rigidité supplémentaire pour l'organisation du mi-temps : deux fois seize égalant trente-deux et deux fois dix-huit égalant trente-six, c'est-à-dire une heure de plus que les 35 heures fatidiques ! Le temps partiel risque fort de ressortir quelque peu endommagé de votre projet de loi...

Sixième attendu : le projet, loin de faciliter la conclusion d'accords d'entreprises, en aggraverait les difficultés.

Vous avez évoqué la nécessité de la négociation décentralisée qui doit être le cœur de cette démarche d'aménagement-réduction du temps de travail. Or, précisément, le projet, dans son volet incitatif, n'apporte pas les réponses nécessaires aux difficultés apparues notamment lors de l'application de la loi du 11 juin 1996, dite loi de Robien. Dans plusieurs cas, des entreprises, suivant les conseils qui leur avaient été donnés, étaient prêtes à s'engager dans cette voie, mais n'ont pas réussi à trouver

les moyens de signer un accord. Or votre projet de loi me semble – mais peut-être pourrez-vous me démontrer le contraire – rétrécir les possibilités d'accès des entreprises moyennes et petites à la négociation.

La France est le pays européen qui dresse le plus grand nombre d'obstacles à la négociation décentralisée. Les signataires de l'accord interprofessionnel du 31 octobre 1995 sur les négociations collectives en avaient conscience. Dans cet accord qui devait faire l'objet d'un rapport d'évaluation – promis pour cette année –, il était prévu qu'un accord de branche pouvait offrir la possibilité de signer un accord d'entreprise avec les salariés élus du personnel ou les élus membres du comité d'entreprise.

Or, madame le ministre, ou je me trompe...

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Vous ne vous trompez pas.

M. Jacques Barrot. ... ou je constate que vous ne validez pas cette disposition, pourtant héritée de l'accord du 31 octobre 1995. Elle deviendra caduque à la fin de l'année. Pourquoi ne validez-vous que le mandatement prévu par la chambre sociale de la Cour de cassation ? Vous donnez ainsi le sentiment que le mandatement restera la seule démarche possible, alors que cette solution avait été très critiquée sur les bancs de l'opposition d'hier, devenue majorité aujourd'hui... mais laissons de côté le passé !

Dans certains cas, le passage par les délégués élus du personnel ou les administrateurs du comité d'entreprise élus peut constituer une solution tout à fait souhaitable. Pourquoi ne pas la valider dans cette loi ? Pourquoi n'en rester qu'au mandatement imaginé par la Cour de cassation ?

M. Jean Le Garrec, rapporteur. Mais c'est supplétif !

M. Jacques Barrot. Nous y reviendrons lors de la discussion des articles, monsieur le rapporteur, et je souhaite avoir tort, car il y a là, manifestement, un risque de blocage.

Ajoutons – mais nous le verrons dans la discussion des articles, pour peu que celle-ci, passant outre le renvoi que je souhaite, s'engage d'ores et déjà – que, si le double accord de branche et d'entreprise peut ouvrir certaines possibilités, il faut permettre aux partenaires sociaux dans les PME de trouver d'une manière beaucoup plus souple les voies et moyens d'une négociation. Certes, celle-ci doit se dérouler dans des conditions équilibrées. Il ne saurait être question de laisser se développer des accords qui n'auraient pas été le fruit d'une véritable négociation, seule capable de trouver le juste point d'équilibre. Mais n'est-il pas temps, là aussi, d'innover ?

Je songe à la représentation syndicale unitaire imaginée en 1991 par trois confédérations syndicales italiennes. Cette instance, élue par les salariés de l'entreprise, est à la fois un organe de représentation de tous les salariés et une instance de coordination des sections syndicales. Une démarche inspirée de l'exemple italien pourrait non seulement encourager la négociation collective décentralisée, mais également renforcer la légitimité des syndicats français. Pourquoi ne pas consacrer une partie de ce débat à la recherche de telles réponses innovantes ? Je suis convaincu que, même si certaines entreprises ont aujourd'hui le désir et la possibilité d'entrer dans le régime incitatif que vous leur proposez, il y aura des difficultés du fait même des modalités de négociation et des conditions de signature d'un accord que vous avez prévues.

Je n'aborderai que pour mémoire le problème du périmètre que vous entendez donner au régime incitatif. La loi du 11 juin 1996 a conduit à s'interroger sur le fait de savoir s'il était légitime d'apporter des incitations financières à des entreprises dont le financement dépend très majoritairement, pour ne pas dire exclusivement, des prélèvements publics. Il nous était apparu indispensable de circoncrire ce périmètre aux seules entreprises du secteur concurrentiel qui peuvent de ce fait, en créant des emplois nouveaux, gager les incitations financières dégagées par le budget de l'Etat et le budget social. J'ai commis, je l'avoue, une circulaire illégale à ce sujet...

Mme Yvette Benayoun-Nakache. Ce n'est pas bien ! (*Sourires.*)

M. Jacques Barrot. ... et le Conseil d'Etat nous a rappelés à l'ordre. Mais votre projet de loi ne devrait-il pas être plus prudent dans la définition de ce périmètre ? Je vous mets en garde, madame le ministre, sur les difficultés qui en découleront. Vous accepteriez notamment les entreprises de transport et même, d'après ce que j'ai cru lire ici ou là, les cliniques. Si vous intégrez dans le périmètre les établissements associatifs et privés qui dispensent des soins, comment pourrez-vous limiter aux seuls établissements de soins privés, financés par la sécurité sociale, le bénéfice des incitations financières sans que l'hôpital public exige lui aussi, et à juste titre, d'y être inclus ? (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Didier Quentin. Très juste !

M. Jacques Barrot. Et j'en viens à une question très importante, madame le ministre : qu'en sera-t-il alors de la sécurité sociale, coincée entre des exonérations de cotisations mal compensées, la baisse des revenus salariaux consécutifs à la modération salariale demandée – je vous rappelle que la loi de programmation de la sécurité sociale repose sur une hypothèse de progression de 4 % de la masse salariale – et l'inéluctable augmentation des coûts en cas de passage aux 35 heures dans les établissements de soins et les organismes de gestion ? Je vous rappelle que les caisses de sécurité sociale comptent 160 000 salariés. Si elles passent demain à 35 heures, le surcoût sera très élevé pour la sécurité sociale.

Madame le ministre, je n'insiste pas. Vous savez combien le retour à l'équilibre de la sécurité sociale est essentiel si on veut la préserver. Des démarches improvisées en la matière peuvent lui être fatales.

M. Bernard Accoyer. Tout à fait !

M. Jacques Barrot. J'en viens à ma septième et dernière observation (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste...*)

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. C'est très intéressant !

M. Jacques Barrot. ... une autre démarche est possible. C'est pour cela que je mets beaucoup d'ardeur dans mon intervention. Il y a mieux à faire que cette loi autoritaire qui risque de casser la négociation.

M. Bernard Accoyer. C'est sûr !

M. Jacques Barrot. On peut toujours combiner une approche incitative avec une intervention, certes limitée, mais efficace de la loi, qui ne passerait pas par une réduction imposée de la durée du travail.

Je m'explique sur cette méthode alternative. Il était tout à fait possible de conserver le bénéfice de la loi de Robien du 11 juin 1996, quitte à lui apporter quelques

améliorations à la lumière de l'expérience, notamment en libéralisant la négociation d'entreprise, rendue plus accessible à toutes les entreprises. Il était possible, et sûrement plus efficace, de poursuivre sur la lancée, en sachant que progressivement, comme l'a très bien démontré, hier soir, Gilles de Robien, la démarche entrainait dans les esprits.

N'ai-je pas moi-même été témoin – simple témoin dans la salle et non ministre sur l'estrade – de ces grands forums tenus dans cinquante villes de France, où devant des publics très nombreux – le dernier, à Châlons-sur-Marne, avait réuni plus de mille personnes, salariés et chefs d'entreprise – employeurs et délégués syndicaux venaient expliquer l'intérêt de la négociation ? J'y ai vu, je l'avoue, la France changer de culture sociale.

Pourquoi ne pas s'être appuyé sur ce mouvement pour l'amplifier ? Rien n'empêchait de l'accélérer tout en encadrant le recours aux heures supplémentaires, et en érigeant – j'en suis d'accord avec vous, madame le ministre – des barrières contre les abus du temps partiel.

Il était possible de ne prévoir un durcissement du régime des heures supplémentaires que lorsque celles-ci deviennent structurelles, en renforçant l'obligation de compensation par des temps de repos. La loi aurait pu également renforcer – je viens de le dire – les garanties pour les travailleurs à temps partiel, elle le fait d'ailleurs en partie, afin de parvenir à une moralisation parfois nécessaire. Dès lors que l'on se tenait à un dispositif incitatif, que l'on renonçait à imposer une norme uniforme, il était possible d'exiger des entreprises le renoncement à un certain nombre d'excès et d'abus.

Mais il est toujours temps de bien faire !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est vrai !

M. Jacques Barrot. Il n'est pas trop tard pour retrouver une démarche qui n'achoppe pas sur les écueils que je viens de décrire.

Vous avez – et j'en viens au dernier point – annoncé des incitations plus fortes pour les entreprises qui font appel à des travailleurs moins qualifiés. C'est un principe sur lequel, là aussi, nous pouvons trouver un accord. Mais ces incitations, madame le ministre, ne pourront pas concerner les entreprises qui, malgré leur bonne volonté, n'auront pas réussi à entrer dans votre dispositif incitatif, soit parce qu'elles ne peuvent pas dans l'immédiat accroître leurs effectifs, soit parce que la communauté de l'entreprise n'a pas pu ou n'a pas su contracter. Force est de constater qu'au-delà de l'an 2000 ces entreprises seront assujetties aux 35 heures dans un dispositif défavorable. Or ce sont souvent celles qui rencontrent le plus de difficultés pour conquérir des marchés nouveaux et attirer des clients supplémentaires.

Et l'on en revient toujours au piège dans lequel les chefs d'entreprise et leurs salariés se trouvent placés aujourd'hui. Que faut-il dire à une entreprise pour laquelle les conditions d'augmentation des effectifs, de réduction du temps de travail paraissent peu souhaitables ? Vont-elles, alors que ce serait contraire à leur intérêt, devoir céder à la tentation d'entrer dans le dispositif incitatif par peur d'un dispositif plus contraignant, au risque de connaître un déséquilibre grave qui les conduirait peut-être à leur perte ? Vont-elles, au contraire, renoncer à entrer dans le dispositif et attendre l'application pure et simple des 35 heures dans les conditions qui seront alors fixées ? Il est à craindre qu'à ce moment-là elles ne se considèrent comme victimes, en raison de l'aggravation des coûts qui leur sera imposée et qu'elles

n'auront pas eu la possibilité d'éviter, à moins que les entreprises qui sont entrées, malgré elles, dans le dispositif ne se considèrent, finalement, comme dupées.

Ce sera le cas si, à la dernière minute, le régime prévu pour les entreprises restées à 39 heures, se révélait considérablement adouci par rapport aux craintes que la loi a fait naître. Ce serait encore un moindre mal. Vous y serez peut-être contraints !

Il faut sortir de cette ambiguïté. Il faut revenir à une démarche fondée sur la liberté, liberté régulée certes, à l'abri des excès et des abus, mais liberté propre à susciter une dynamique de négociation, à offrir les vrais fondements de ce pacte social qui veut que chacun à sa manière contribue à la création d'emplois.

Les 35 heures demain payées 39 déclencheront-elles une perte de compétitivité générale de l'économie ? Ou bien les 35 heures payées 35 apparaîtront-elles vite aux salariés comme la cause d'une baisse considérable de leur pouvoir d'achat et d'une dégradation de leurs conditions de travail ? Le Gouvernement devrait être très attentif aux lendemains.

M. Jean-Claude Boulard. Ça, c'est vrai !

M. Jacques Barrot. Ce sont eux qui nous départageront. Ce sont eux aussi qui montreront que cette démarche, contrairement à ce qui a été avancé ces derniers temps ne saurait être la réponse aux problèmes de l'exclusion, si ce n'est de manière très indirecte. A cet égard – mais ce n'est pas vous qui êtes en cause, madame le ministre – il n'est pas possible d'accepter la présentation de ces 35 heures comme la réponse au mouvement de protestation contre le chômage de très longue durée. Cela ne saurait dispenser de la discussion rapide du projet de loi sur l'exclusion, qui n'a que trop tardé.

Qui peut croire que les emplois créés par les entreprises qui passeront des accords pour appliquer cette loi bénéficieront naturellement aux chômeurs en grande difficulté, éloignés souvent depuis plus de deux ans du marché du travail ?

M. Germain Gengenwin. C'est de gens qualifiés que les entreprises ont besoin !

M. Jacques Barrot. Ces chômeurs-là ont besoin qu'on organise leur retour vers l'emploi, qu'on les accompagne, qu'on leur ouvre de nouveaux débouchés par la création d'emplois d'utilité sociale qui permettent de transformer des revenus d'assistance en revenus d'activité.

M. François Goulard. Absolument !

M. Jacques Barrot. Il n'est pas sérieux de vouloir faire passer la réduction autoritaire de la durée du travail pour une réponse à la souffrance sociale qui atteint ceux que le chômage a durablement éloignés du marché du travail et qui n'y reviendront pas tout seuls. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Accoyer. C'est même indigne !

M. Jacques Barrot. Plus grave encore, en augmentant les coûts salariaux des entreprises, et notamment des entreprises de main-d'œuvre qui, pour des raisons objectives, ne pourront pas réorganiser leur production et passer à 35 heures de travail effectives, on prend le risque de voir rejetés hors de l'entreprise des travailleurs peu qualifiés qui viendraient grossir les rangs des chômeurs de longue durée.

M. Bernard Accoyer. Parfaitement !

M. Jacques Barrot. De cela, vous ne voulez pas plus que moi, mes chers collègues de la majorité, et pourtant c'est un risque que ce texte nous fait prendre.

M. Bernard Accoyer. Eh oui !

M. Jacques Barrot. J'en viens à ma conclusion. (« *Ah* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je ne crois pas avoir parlé pour ne rien dire. J'ai exprimé des convictions.

M. Jean-Claude Boulard. C'était très bien !

M. Bernard Accoyer. Remarquable !

M. Jacques Barrot. L'aménagement-réduction du temps de travail est un des leviers de l'enrichissement et de la création d'emplois. Et c'est parce que j'en suis convaincu personnellement que j'ai dénoncé une démarche qui s'appuie sur une mauvaise méthode, inspirée d'un dirigisme qui a depuis longtemps montré ses limites.

En sollicitant le renvoi à la commission, madame le ministre, nous vous laissons le temps de renouer les fils du dialogue social, aujourd'hui en panne ou en attente des éclairages que ce projet de loi n'apporte ni aux chefs d'entreprise, ni aux salariés, ni à leurs représentants. Nous vous permettons de replacer la négociation sociale décentralisée au cœur de l'organisation du travail.

M. Léonce Deprez. C'est le bon sens !

M. Jacques Barrot. Mais cette motion de renvoi se veut aussi une mise en garde solennelle.

La marche vers les 35 heures imposées d'en haut et uniformément aux entreprises françaises s'engage au moment où notre pays va entrer dans l'union économique et monétaire, c'est-à-dire se trouver dans une situation nouvelle où le recours à la même unité monétaire permettra toutes les comparaisons de coûts, de rémunérations, de charges sociales.

Est-ce bien le moment de s'exposer à des comparaisons qui dissuaderont les investisseurs de choisir la France et inciteront peut-être les cadres à exercer leur talent chez nos voisins ?

M. François Goulard. Certainement pas !

M. Jacques Barrot. Je conçois, madame le ministre, que votre aile gauche ne s'embarrasse pas de scrupules puisque la marche vers l'union économique européenne n'est pas son affaire.

M. Christian Cuvilliez. Ce n'est pas une raison !

M. Jacques Barrot. Mais y a-t-il une cohérence entre la volonté du Premier ministre, que je salue, de faire participer la France à cette grande avancée européenne, porteuse de développement, et l'obstination mise à faire passer en force un progrès en trompe l'œil, à notre sens porteur de graves désillusions, aussi bien pour ceux qui travaillent dans nos entreprises que pour ceux, chômeurs, qui aspirent à les rejoindre ?

Voilà pourquoi, au nom des groupes UDF et RPR, je souhaite que l'Assemblée adopte ce renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Roselyne Bachelot. Discours remarquable !

M. le président. Compte tenu de l'heure tardive, il me semble préférable que nous reportions à demain après-midi les explications de vote et le vote sur la motion qui vient d'être défendue. (« *Non ! Non !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Mes chers collègues, je n'ai accepté de dépasser une heure que pour ne pas interrompre M. Barrot. Mais, comme vous m'avez fait l'honneur de me désigner comme vice-président, je préside ! En conséquence, je vais lever la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 28 janvier 1998, de M. Dominique Bussereau un rapport, n° 655, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi de M. Dominique Bussereau et plusieurs de ses collègues relative aux polices municipales (n° 361).

J'ai reçu, le 28 janvier 1998, de M. Yves Nicolin un rapport, n° 656, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur la proposition de loi de M. François Bayrou et plusieurs de ses collègues tendant à alléger les charges sur les bas salaires (n° 628).

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 512, d'orientation et d'incitation relatif à la réduction du temps de travail :

M. Jean Le Garrec, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 652).

A vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à une heure dix.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires les propositions d'actes communautaires suivantes :

Communication du 27 janvier 1998

N° E713 (COM [96] 340 FINAL). – Proposition de directive du Conseil relative à la charge de la preuve dans des cas de discrimination fondée sur le sexe (décision du Conseil du 15 décembre 1997).

N° E918 (COM [97] 392 FINAL). – Proposition de directive du Conseil concernant l'accord-cadre sur le travail à temps partiel conclu par l'UNICE, le CEEP et la CES (décision du Conseil du 15 décembre 1997).

DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES

Démission

M. Jean-Marie Demange a donné sa démission de membre de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

Nomination

Le groupe du RPR a désigné M. Pierre Lellouche pour siéger à la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

Candidature affichée le jeudi 22 janvier, à 15 heures.

Cette nomination prend effet dès sa publication au *Journal officiel*.

